



Groupama

Centre Manche

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2015

Groupama Centre Manche

Siège social : 10 rue Blaise Pascal - CS 40337 - 28008 CHARTRES Cédex

Entreprise régie par le Code des Assurances

SOMMAIRE

Partie I	Page
Informations générales :	
Membres du Conseil d'Administration	5
Membres du Comité de Direction	6
Commissaires aux comptes	7
Partie II	
Rapport d'activité	9
Partie III	
Rapport sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale	27
Partie IV	
Les états financiers - Comptes annuels et annexes	61
Partie V	
Rapport des Commissaires aux comptes - Comptes annuels	123
Partie VI	
Rapport spécial des Commissaires aux comptes	
Contrats d'assurances	131
Conventions réglementées	134
Partie VII	
Rapport sur le Contrôle Interne	137
Partie VIII	
Résolutions de l'Assemblée Générale mixte du 7 avril 2016	181

PARTIE I

**INFORMATIONS
GENERALES**

**Caisse Régionale de Réassurance Mutuelle Agricole de Centre Manche
GROUPAMA CENTRE MANCHE**

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Date de fin de mandat Date d'élection au
Conseil d'Administration

PRESIDENTE

Madame Marie-Ange DUBOST	2021	2012
--------------------------	------	------

PRESIDENTS DELEGUES

Monsieur Alain HUET	2021	2012
Monsieur Joël LAFONTAINE	2018	2012

VICE-PRESIDENTS

Monsieur Denis CALIPEL	2018	2012
Madame Fabienne FERREY	2018	2012
Madame Sylvie LE DILLY	2021	2012
Monsieur Marc LEPICARD	2018	2014
Monsieur Dominique MONFILLIATRE	2021	2012
Madame Marie-Jeanne ROUSIERE	2021	2015

ADMINISTRATEURS

Monsieur Dominique AUBIN	2018	2015
Monsieur Patrick De GOUSSENCOURT	2021	2012
Monsieur Michel FAUCON	2018	2012
Monsieur Jean-Michel HEREAU	2018	2012
Madame Sabine MENAGER	2021	2015
Monsieur Jean-Louis PICHARD	2018	2015
Monsieur Jean-Noël VANDEVIVERE	2021	2012

ADMINISTRATEURS SALARIES

Madame Catherine DUHAIL	2016	2015
Monsieur Olivier FOURNIER	2016	2015

**Caisse Régionale de Réassurance Mutuelle Agricole de Centre Manche
GROUPAMA CENTRE MANCHE**

LISTE DES MEMBRES DE DIRECTION

DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Pascal LOISEAU

DIRECTEURS

Monsieur Patrice GENNIN	Directeur Général Adjoint
Madame Emmanuelle GRUSSE	Directrice des Ressources Humaines
Monsieur Gervais LAVERGNE	Directeur Assurance
Monsieur Guy MORICEAU	Directeur Institutionnel, Secrétaire Général
Monsieur Nicolas NAFTALSKI	Directeur Financier
Monsieur Jean Michel SCHOCKWEILLER	Directeur Organisation, Systèmes d'Information, Logistique
Monsieur Patrick VELE	Directeur Développement

**Caisse Régionale de Réassurance Mutuelle Agricole de Centre Manche
GROUPAMA CENTRE MANCHE**

COMMISSAIRES AUX COMPTES

CO-TITULAIRES

SEC BURETTE

9 rue Malatiré
76000 ROUEN

Représentée par Monsieur Philippe JACOB

Cabinet MAZARS

61 rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE

Représentée par Monsieur Jean-Claude PAULY

SUPPLEANTS

SARL MONCEY AUDIT

9 rue Malatiré
76000 ROUEN

Représentée par Monsieur Eric LAURENCE

Monsieur BARBET- MASSIN

61 rue Henri Regnault
92075 PARIS LA DEFENSE

Mandat SEC BURETTE et SARL MONCEY AUDIT renouvelé par l'Assemblée Générale 2010 pour une durée de 6 ans. Le renouvellement de ce mandat est proposé à l'Assemblée Générale du 7 avril 2016.

Cabinet MAZARS et Monsieur BARBET-MASSIN nommés par l'Assemblée Générale du 4 mai 2011 pour une durée de 6 ans.

PARTIE II

**RAPPORT
D'ACTIVITE**

INTRODUCTION

L'année économique 2015 a été comme la précédente marquée par des taux bas, qu'il s'agisse de croissance, d'inflation ou de taux d'intérêt.

C'est pourquoi le maintien du chiffre d'affaires à un niveau équivalent à celui de 2014 constitue, pour notre Caisse Régionale, une performance certes modeste, mais en cohérence avec notre environnement. Cette stabilité doit également être appréciée au regard du transfert des contrats santé individuels vers des contrats collectifs dans le cadre de l'Accord National Interprofessionnel.

La sinistralité de l'exercice bénéficie de l'absence de sinistres climatiques d'ampleur et le rapport sinistres à cotisations se situe 65,2% alors qu'il était de 69% en 2014.

L'attention portée depuis quelques années sur les frais généraux conduit également à une amélioration de leur part relative au chiffre d'affaires, et le taux de 24,3% constitue une satisfaction. La rémunération de la Caisse Régionale en tant que distributeur des produits vie et banque contribue fortement à cette amélioration, dans la mesure où les commissions perçues sont en augmentation significative et viennent diminuer le montant des frais généraux.

Les progrès conjugués en matière de sinistres et de frais généraux génèrent mécaniquement une amélioration du ratio combiné qui se situe à 99,1% et reste néanmoins supérieur à la cible de 98%.

Une marge de progression subsiste en termes de sinistralité, elle suppose de renforcer la sélection et la surveillance.

Sur le plan du développement, nous améliorons le taux de sociétaires mono équipés, et l'année 2015 marque une reprise du développement en automobile. Le nouveau produit automobile 4 AS et l'activité du réseau commercial sont à l'origine de cette reprise. Une approche tarifaire personnalisée nous permet d'une part, d'être plus performants sur des risques de bonne qualité et, d'autre part, de réajuster nos tarifs, sans pour autant perdre en compétitivité, sur des segments jusqu'alors sous tarifés.

Le résultat financier progresse par rapport à 2014, notamment parce que la volatilité des marchés nous a conduit à réaliser des profits sur le portefeuille de titres et que la vente de la forêt du Châtelet a été assortie d'une plus-value de l'ordre de 7M€.

Les revenus de placements et les revenus immobiliers ont été stables et conformes aux prévisions.

La contribution de GCM aux résultats du groupe, qui n'intègre pas la plus-value sur la forêt du Châtelet, se situe à 14,52 M€.

Alors que nous sommes entrés officiellement dans l'ère Solvabilité 2 depuis le 1^{er} janvier 2016, notre ratio de couverture du besoin de fonds propres, toujours exprimé sur les critères Solvabilité 1 au 31 décembre 2015, est toujours d'un excellent niveau à 1281%.

Vous trouverez dans ce rapport les éléments d'analyse du résultat et de la contribution au groupe, de notre Caisse Régionale pour l'année 2015.

Marie Ange DUBOST, Présidente du Conseil d'Administration

1. LA GOUVERNANCE

Le modèle de gouvernance de Groupama Centre Manche est celui d'une Société d'Assurance Mutuelle avec un conseil d'administration et une direction générale distincte de la présidence.

1.1 Le conseil d'administration

1.1.1 Composition :

Les 16 administrateurs élus par l'assemblée des caisses locales sociétaires sont issus, en nombre égal, de chacun des 8 départements qui constituent le ressort géographique de la Caisse. Leur mandat est de 6 ans, et renouvelable par moitié tous les 3 ans à compter de 2012.

Deux autres administrateurs sont élus par les salariés. L'un est désigné par les cadres et l'autre par les employés. Leur mandat est de trois années civiles. Les 2 mandats en cours prendront fin le 31 décembre 2016.

Le conseil nomme, pour une période de 2 ans, un Bureau. Celui-ci est composé de 9 membres, comprenant un président, 2 présidents délégués, 6 vice-présidents.

Madame Marie Ange DUBOST en assure la Présidence depuis le 17 juin 2014.

La liste des membres du Conseil en exercice, de leur fonction éventuelle au sein du Bureau (x), la date des fins de mandat et des informations personnelles sont rapportées dans le tableau ci-après :

Prénom	Nom	Année de naissance	Profession	Bureau	Fonction	Renouvellement	Fédération
Marie Ange	DUBOST	1955	Exploitante Agricole	X	Présidente	2021	50
Alain	HUET	1956	Exploitant Agricole	X	Président Délégué	2021	28
Joël	LAFONTAINE	1960	Exploitant Agricole	X	Président Délégué	2018	61
Denis	CALPEL	1971	Exploitant Agricole	X	Vice Président	2018	50
Fabienne	FEREY	1954	Exploitante Agricole	X	Vice Présidente	2018	14
Sylvie	LE DILLY	1967	Exploitante Agricole	X	Vice Présidente	2021	72
Marc	LEPICARD	1957	Exploitant Agricole	X	Vice Président	2018	76
Dominique	MONFILLIATRE	1954	Exploitant Agricole	X	Vice Président	2021	27
Marie-Jeanne	ROUSIERE	1954	Exploitante Agricole	X	Vice Présidente	2021	53
Dominique	AUBIN	1964	Exploitant Agricole		Administrateur	2018	27
Patrick	DE GOUSSENCOURT	1955	Exploitant Agricole		Administrateur	2021	61
Catherine	DUHAIL	1960	Salariée Groupama		Administrateur	2016	
Michel	FAUCON	1960	Exploitant Agricole		Administrateur	2018	53
Olivier	FOURNIER	1959	Salarié Groupama		Administrateur	2016	
Jean Michel	HEREAU	1955	Exploitant Agricole		Administrateur	2018	28
Sabine	MENAGER	1954	Enseignant-Chercheur		Administrateur	2021	76
Jean Louis	PICHARD	1952	Exploitant Agricole		Administrateur	2018	72
Jean Noel	VANDEVIVERE	1955	Exploitant Agricole		Administrateur	2021	14

1.1.2 Fonctionnement :

La délégation régionale institutionnelle est constituée par les 16 administrateurs élus et par 32 membres désignés à raison de 4 par département. Ses principales missions sont :

- Représentation de tous les territoires de chaque département.
- Animation des Assemblées Générales des caisses locales.
- Représentation dans les différentes instances et OPA de chaque département.
- Contribution aux travaux des commissions du conseil de GCM.

La Délégation Régionale Institutionnelle s'est réunie :

- Le 4 mars 2015, afin, notamment de préparer les Assemblées Générales de Caisses Locales 2015.
- Le 29 septembre 2015 avec un volet consacré à une formation sur le thème Solvabilité 2.

Pour l'examen des dossiers qui lui sont soumis, le Conseil s'appuie sur les études préparatoires réalisées notamment par les 7 commissions permanentes spécialisées et les 2 comités qu'il a créés. Ces instances sont les suivantes :

- la commission prospective
- la commission de gestion des actifs
- la commission développement
- la commission technique
- la commission institutionnelle et formation
- la commission prévention
- la commission agriculture

- le comité des rémunérations
- le comité d'audit et des risques

La commission agriculture, chargée de contribuer à la réflexion de la Fédération Nationale Groupama sur la stratégie agricole, a été mise en place suite à décision du conseil d'administration en date du 19 juin 2015. Ses missions et les modalités de fonctionnement sont précisées à l'article 6-4 du règlement intérieur du conseil d'administration.

Dans leur domaine respectif de compétence, elles ont été notamment chargées, par le Conseil ou le Président, de préparer les dossiers soumis à la décision du Conseil sur :

- les comptes prévisionnels de l'exercice et les rapports relatifs, notamment, à la solvabilité et au contrôle interne,
- la planification stratégique opérationnelle,
- le plan d'action commercial,
- les offres de produits,
- les évolutions tarifaires,
- le fonctionnement institutionnel,
- les actions de formation pour les élus,
- les placements et les constructions immobilières,
- les opérations de prévention grand public.

Chacune de ces commissions s'est réunie 2 fois en 2015.

Le comité des rémunérations, chargé de formuler des propositions relatives à la rémunération des mandataires sociaux, aux indemnités de frais et de temps passé des administrateurs s'est tenu le 6 mars 2015.

Les indemnités allouées aux administrateurs, pour temps passé, ont été, au total, en 2015, de 202 306 € auxquelles s'ajoutent 57 251,68 € de remboursements de frais. L'assemblée est sollicitée pour maintenir le plafond des indemnités de temps passé, versées aux administrateurs et prévues par l'article 24 des statuts, à hauteur de 250 000 €.

Le comité d'audit et des comptes créé en 2009 est désormais dénommé comité d'audit et des risques afin d'apporter une réponse complète aux exigences de l'ACPR suite à l'entrée en vigueur de solvabilité 2.

Ce comité oriente son action vers le contrôle de la gestion des risques et auditionne à ce titre les responsables des fonctions clés dont les missions sont plus précisément décrites au paragraphe « Dirigeants effectifs et fonctions clés », ci-après.

La validation des comptes relève quant à elle de la responsabilité du conseil d'administration dans son ensemble.

4 membres sont choisis parmi les présidents délégués et les vice-présidents afin de constituer le comité d'Audit et des risques animé par le Directeur Financier avec la participation du Directeur Général Adjoint en sa qualité de dirigeant effectif.

Le comité d'audit et des risques s'est réuni 2 fois en 2015.

Le conseil d'administration de Groupama Centre Manche s'est réuni 9 fois durant l'exercice 2015, à savoir :

- 21 janvier 2015
- 24 mars 2015
- 27 avril 2015
- 02 juin 2015
- 19 juin 2015
- 02 septembre 2015
- 29 septembre 2015
- 23 octobre 2015
- 10 décembre 2015

Les 5 et 6 Mars 2015 les membres du conseil d'administration ont été réunis en séminaire afin de suivre un module de formation « business game » dédié à la gestion d'une entreprise d'assurance.

De manière récurrente, le Conseil a examiné la marche de la Caisse en matière de développement commercial et d'évolution du portefeuille, de résultats techniques et de développement des filiales du Groupe. Il a examiné les propositions des commissions.

1.2 Les commissaires aux comptes

Le mandat de la SEC Burette, 9 rue Malatiré à Rouen, représentée par Monsieur Philippe JACOB et, pour la suppléer en cas de besoin, la société SARL MONCEY AUDIT, 9, rue Malatiré, 76000 ROUEN, représentée par Monsieur Eric LAURENCE, a été renouvelé par l'Assemblée Générale 2010 pour une durée de 6 ans, à la suite de l'appel d'offres lancé fin 2009. Le renouvellement de ce mandat est proposé à l'Assemblée Générale du 7 avril 2016.

L'Assemblée Générale du 4 mai 2011 a nommé en tant que co-commissaire aux comptes de la Caisse Régionale pour une période de 6 ans le cabinet Mazars, 61 rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense, représenté par Monsieur Jean Claude Pauly, et a nommé pour le suppléer en cas de besoin Monsieur Barbet-Massin, 61 rue Henri Regnault 92075 Paris La Défense.

1.3 La Direction Générale

La Direction générale est exercée par un Directeur Général nommé par le Conseil. Il s'agit de :

Monsieur Pascal LOISEAU, né en 1969, nommé par le Conseil du 28 février 2014 et qui a pris ses fonctions le 1 juillet 2014. Le Directeur Général tient ses pouvoirs de la loi, dans les limites fixées chaque année par le conseil d'administration.

Le Directeur Général est assisté par un comité de direction générale dont il a nommé les membres qui ont reçu de sa part les délégations de pouvoir utiles. Sa composition depuis le 1^e juillet 2014 est la suivante :

- Patrice GENNIN, Directeur Général Adjoint.
- Emmanuelle GRUSSE, Directeur.
- Gervais LAVERGNE, Directeur.
- Guy MORICEAU, Directeur.
- Nicolas NAFTALSKI, Directeur.
- Jean Michel SCHOCKWEILLER, Directeur.
- Patrick VELE, Directeur.

Ce comité s'est réuni 24 fois en 2015.

1.4 Dirigeants Effectifs et Fonctions Clés

L'ordonnance N° 2015-378 du 2 avril 2015 qui a transposé en droit français la directive 2009/138/CE du parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 sur l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et leur exercice, que l'on appelle plus communément la directive Solvabilité II, et le décret N° 2015-513 du 7 mai 2015 pris en application de cette ordonnance, ont introduit, dans le code des assurances, de nouvelles obligations à la charge des entreprises d'assurance : respect de nouvelles règles de solvabilité, mise en place de nouvelles exigences relatives à la gouvernance et à la gestion des risques, publication de nouveaux rapports au superviseur et au public.

Par délibération du conseil d'administration en date du 10 décembre 2015, le conseil d'administration a constaté que Monsieur Pascal LOISEAU est dirigeant effectif de droit en sa qualité de mandataire social et a désigné Monsieur Patrice GENNIN en qualité de dirigeant effectif.

En date du 10 décembre 2015, La Présidente a informé le conseil d'administration que la directive solvabilité II liste les fonctions clés qui doivent être mises en place dans les entreprises d'assurance, à savoir la gestion des risques, la vérification de la conformité, l'audit interne et la fonction actuarielle.

Le Directeur Général a informé les membres du Conseil d'administration que les responsables des fonctions clés de la Caisse Régionale Groupama Centre Manche sont :

- Xavier CIBOIS, responsable de la fonction gestion des risques
- Odile LE BARS, responsable de la fonction vérification de la conformité
- Jérôme COURCOL, responsable de la fonction audit interne.
- Magali LAMBERT, responsable de la fonction actuarielle.

Le directeur général a exposé que selon l'article L 322-3-2 du code des assurances :

- Les responsables des fonctions clés sont placés sous l'autorité du directeur général et exercent leurs fonctions dans les conditions définies par l'entreprise ;
- Le conseil d'administration entend, directement et de sa propre initiative, chaque fois qu'il l'estime nécessaire et au moins une fois par an, les responsables des fonctions clés. Cette audition peut se dérouler hors la présence de la direction générale si les membres du conseil d'administration l'estiment nécessaire étant précisé que le conseil d'administration peut renvoyer cette audition devant le Comité d'audit et des risques ;
- Le directeur général à soumet à l'approbation du conseil d'administration les procédures définissant les conditions selon lesquelles les responsables de ces fonctions peuvent informer, directement et de leur propre initiative, le conseil d'administration lorsque surviennent des événements de nature à le justifier.

Le conseil d'administration délègue expressément au Comité d'audit et des risques :

- l'examen du plan d'audit, des conclusions des missions d'audit menées au niveau de la société ou du groupe et du suivi des recommandations, à charge pour son président d'en rendre compte au Conseil d'administration ;
- l'examen des risques majeurs sur une base semestrielle ;
- l'examen de politiques écrites ;
- l'examen des rapports ORSA de l'entreprise ;
- l'audition au moins une fois par an, des responsables des fonctions clés, tout en se réservant la faculté de mener lui-même cette audition, à charge pour le président du comité d'audit et des risques d'en rendre compte au conseil d'administration.

Enfin, dans l'hypothèse où surviendrait un événement suffisamment grave pour justifier une saisine du conseil d'administration de la part d'un responsable de fonction clé, il a été décidé d'appliquer la procédure suivante :

- le responsable clé concerné alerte le directeur général dans les 48 heures de la survenance de l'événement majeur ;
- le directeur général instruit la demande en liaison avec le responsable de la fonction clé concerné et examine les conditions dans lesquelles la difficulté soulevée peut recevoir ou non de traitement et si le conseil d'administration doit en être informé ;
- si le directeur général ne réagit pas dans les 15 jours de cette demande ou si après que le directeur général se soit concerté avec la présidente, une solution n'a pas été mise en œuvre dans ce délai pour résoudre la difficulté, le responsable de la fonction clé peut saisir directement par écrit la présidente afin de lui demander d'être entendu par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration réuni le 24 octobre 2015 a validé les politiques écrites suivantes :

- La Politique de souscription et de Provisionnement.
- La Politique de réassurance
- La Politique ALM et investissement
- La Politique de gestion du capital
- La Politique de Gestion des risques
- La Politique de Gestion des risques
- La Politique de Gestion des risques
- La Politique de conformité
- La Politique de sous-traitance
- La Politique de risques opérationnels
- La Politique de continuité d'activité
- La Politique d'honorabilité et compétences
- La Politique de rémunérations
- La Politique de reporting à destination du superviseur
- La politique et de diffusion au publique d'information

1.5 Les caisses locales

Les caisses locales, réassurées par la Caisse Régionale, sont au nombre de 250 au 1^e janvier 2016, réparties de la manière suivantes dans les 8 départements :

Eure-et-Loir	21
Mayenne	45
Orne	29
Sarthe	39
Calvados	23
Eure	25
Manche	39
Seine-Maritime	29

Elles se regroupent par département au sein d'une fédération départementale des caisses locales.

1.6 Information et formation

La période des formations s'étend principalement de novembre à mars.

La quasi-totalité des administrateurs régionaux a participé à, au moins, une action de formation au cours de cette période 2014 / 2015.

Les élus des caisses locales participent à des formations qui leur sont proposées par la Caisse régionale. La fréquentation des sessions au cours de la campagne 2014 / 2015 a été la suivante :

Actions de formation	Nombre de stagiaires
Formation d'accueil (nouveaux administrateurs)	93
Perfectionnement	22
Organisation et animation des Conseil et AG (présidents)	20
Prise de parole en public	25
Savoir parler de Groupama	39
Contrôleurs financiers	32
Nouveaux élus départementaux	18

Outre les informations remises lors de l'assemblée générale, les administrateurs de caisse locale sont informés :

- lors des réunions organisées par la Caisse régionale et les fédérations départementales,
- par le journal interne « Groupama Magazine » et son encart régional,
- par le site extranet de la Fédération Nationale Groupama et sa page régionale.

2. ANALYSE DES COMPTES ET CONTRIBUTION AU GROUPE

2.1 Les comptes

Le chiffre d'affaires de l'année 2015 s'élève à 470 M€, stable par rapport à 2014. La forte amélioration du développement et l'aliment tarifaire de 4,1% ont compensé la baisse significative du portefeuille Climatiques Récoltes (-4,2 M€) et l'augmentation des résiliations, facilitées par l'entrée en vigueur de la loi Hamon.

La sinistralité est en amélioration avec un S/C de 65,2% contre 69,0% en 2014. Cette baisse importante s'explique principalement par l'absence d'événement climatique majeur en 2015, alors que l'année 2014 avait connu 2 événements climatiques de grêle en juin et juillet. L'année 2015 a été marquée par 5 sinistres excédentaires pour un montant global de 18,2 M€ contre 3 sinistres excédentaires en 2014 pour 15,2 M€.

En 2015, les variations sur antérieurs représentent un rechargement global de -16,8 M€ contre un dégagement de +3,7 M€ en 2014, l'écart étant en grande partie lié à l'aggravation d'un dossier excédentaire survenu en décembre 2014 (23,5 M€).

Le ratio de frais généraux (-0,7 point) s'établit à 24,3% et le ratio combiné s'élève à 99,1% soit -0,4 point par rapport à 2014.

Le résultat financier, qui atteint 27,4 M€ (16,8 M€ en 2014), est porté par l'augmentation des réalisations de plus-values (18,3 M€ contre 8,5 M€ en 2014).

Le résultat net en normes françaises est un bénéfice de 18,6 M€ contre 4,1 M€ en 2014.

La contribution au résultat du Groupe en normes IFRS s'établit à 14,4 M€ contre 19,2 M€ en 2014, en raison du retraitement des variations de provisions d'égalisation et d'équilibre des risques, non admises en IFRS, ainsi que de la plus-value réalisée sur la cession de la forêt du Chatelet.

La couverture de l'exigence de marge de solvabilité (1 281%) reste très élevée en normes Solvabilité 1.

2.2 Commentaires sur le bilan et la solvabilité

Bilan simplifié Social (CR)									
M€	2013	2014	2015	Variation 2015-2014	M€	2013	2014	2015	Variation 2015-2014
Immobilisations incorporelles	5,5	4,5	4,7	0,2	Capitaux propres	616,3	620,3	638,9	18,6
Actifs de placements	588,7	589,4	586,3	-3,1	dont résultat	21,2	4,1	18,6	14,5
Titres de participation	287,6	287,6	287,6	0,0	Provisions pour risques & charges	4,7	5,1	5,0	-0,1
Part des réassureurs / PT	277,5	274,7	302,7	28,0	Provisions techniques brutes	560,5	574,1	627,9	53,8
Créances	68,9	75,1	80,2	5,1	Dettes de financement				0,0
Autres actifs	53,9	62,5	118,3	55,8	Autres dettes	100,6	94,2	108,1	13,9
Total	1 282,0	1 293,7	1 379,9	86,2	Total	1 282,0	1 293,7	1 379,9	86,2

Couverture des engagements - Etat C5				
M€	2013	2014	2015	Variation 2015-2014
Engagements à couvrir	615,3	630,4	689,1	58,7
Actifs admis	714,9	742,9	810,2	67,3
Excédent de couverture	99,7	112,5	121,1	8,6
% de couverture	116,2%	117,8%	117,6%	-0,2 pt

Solvabilité - Etat C6				
M€	2013	2014	2015	Variation 2015-2014
Exigence de marge	50,9	54,3	55,9	1,6
Fonds propres durs	610,8	615,8	634,2	18,4
Autres éléments éligibles	73,7	94,2	82,7	-11,5
Excédent de couverture	633,6	655,7	661,0	5,3
Coefficient de couverture	1 344%	1 307%	1 281%	-26 pts
Coefficient de couverture hors PVL	1 199%	1 133%	1 134%	1 pt

2.2.1 Répartition des placements

La société dispose d'une structure de portefeuille principalement ventilée comme suit en valeur comptable nette au 31/12/2015 :

- L'immobilier représente 13% des placements (stratégiques inclus) ; il est constitué à hauteur de 15% d'immeubles de placements, 68% d'immeubles et de SCI d'exploitation, 2% de forêts et terrains, 11% de parts de SCI et GFA et 4% d'OPCI.
- Le portefeuille obligataire, qui représente 41 % des placements, est composé pour l'essentiel d'émetteurs de très bonnes qualités (Investment grade) dont 83 % d'obligations du secteur privé (OPCVM d'obligations inclus) et 17 % d'obligations d'Etat et du secteur public ou semi public (OPCVM d'obligations inclus).
- Le portefeuille actions représente 44% des placements (dont 11% en actions et OPCVM d'actions cotées et 33% en stratégiques).

Le portefeuille d'actions non stratégiques est composé essentiellement d'OPCVM d'actions de la zone euro et d'OPCVM diversifiés (essentiellement sur des pays de l'OCDE) ; la part des actions non cotées et non stratégiques est faible (6% du portefeuille actions non stratégiques).

La caisse régionale détient en VNC 287,6 M€ d'actions stratégiques, pour une valeur brute de 420,9 M€ ; Groupama Holding 1 et Groupama Holding 2 qui contrôlent Groupama SA en constituent l'essentiel avec une valeur brute de 418,7 M€, et sont provisionnées à hauteur de 132,1 M€.

L'évolution des placements sur les 3 derniers exercices est la suivante :

Placements (en milliers d'euros)		2013	2014	2015	Variation 2015 / 2014
Placts immobiliers et placts immobiliers en cours	V.N.C.	116 909	120 516	115 400	-4.25%
	Valeur Réal.	148 284	149 909	140 270	-6.43%
	<i>+/- Value latente</i>	<i>31 375</i>	<i>29 393</i>	<i>24 870</i>	<i>-15.39%</i>
Actions et OPCVM Actions	V.N.C.	394 517	359 347	381 645	+6.21%
	Valeur Réal.	421 306	396 562	420 159	+5.95%
	<i>+/- Value latente</i>	<i>26 789</i>	<i>37 215</i>	<i>38 514</i>	<i>+3.49%</i>
Obligations et OPCVM Obligataires	V.N.C.	323 837	380 089	355 378	-6.50%
	Valeur Réal.	339 339	407 678	374 694	-8.09%
	<i>+/- Value latente</i>	<i>15 502</i>	<i>27 589</i>	<i>19 316</i>	<i>-29.99%</i>
Trésorerie	V.N.C.	35 970	11 147	15 073	NS
	Valeur Réal.	35 974	11 155	15 074	NS
	<i>+/- Value latente</i>	<i>4</i>	<i>8</i>	<i>1</i>	<i>NS</i>
Prêts et Dépôts	V.N.C.	3 316	3 038	2 729	-10.17%
	Valeur Réal.	3 316	3 038	2 729	-10.17%
	<i>+/- Value latente</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>NS</i>
TOTAL	V.N.C.	874 549	874 137	870 226	-0.45%
	Valeur Réal.	948 219	968 342	952 926	-1.59%
	<i>+/- Value latente</i>	<i>73 670</i>	<i>94 205</i>	<i>82 700</i>	<i>-12.21%</i>

Informations sur le délai de paiement des dettes fournisseurs :

Article L441-6-1 du code du commerce, modifié par LOI n°2012-387 du 22 mars 2012 - art. 120 .

Au 31/12/2015, le montant total des dettes Fournisseurs est de 378 889,73 € :

- 54 538,78 € échus
- 161 571,75 € exigibles à moins de 30 jours
- 65 569,92 € exigibles entre 30 et 60 jours
- 97 209,28 € exigibles à plus de 60 jours

2.3 L'activité vie

Le chiffre d'affaires vie, d'un montant total de 80,1 M€ au 31/12/2015 (76,5 millions d'euros au 31/12/2014), se répartit de la façon suivante :

- 72,7 M€ en épargne- retraite dont 39,3 % d'unités de comptes
- 7,4 M€ en prévoyance.

Groupama Vie à Groupama Centre Manche, c'est aussi :

- 139 859 contrats
- 108 248 assurés
- 1 941 M€ d'encours.

2.4 L'activité banque

En 2015, la production nouvelle brute est de 677 comptes ouverts. En majorité il s'agit de formules Astréa. Par ailleurs, 4609 prêts « Désirio » et 1628 formules « Elancio » ont été réalisés.

Aujourd'hui, à Groupama Centre Manche, l'activité bancaire représente :

- 17 723 comptes ouverts
- 39 430 clients
- 137 M€ d'encours de dépôt
- 117 M€ d'encours de crédit dont 35 M€ de crédits immobiliers.

2.5 Indicateurs ressources humaines

Evolution des effectifs	2013	2014	2015
Effectifs au 31/12/2015	1292	1276	1269
Formation			
Pourcentage de la masse salariale consacré à la formation	8,4%	7,6%	8,4%
Recrutement			
Embauches externes	25	8	22
CDD devenus CDI	26	21	26
Mobilités Groupe	1	9	3
Total	52	38	51

3. ACTUALITE ET FAITS MARQUANTS

- **Du nouveau en termes d'offres et de technologie**

- « Génésys » un nouvel outil pour un bond en avant dans la gestion de nos flux téléphoniques.

Les enquêtes qualité le montrent régulièrement, nos sociétaires estiment qu'il est parfois difficile de nous joindre par téléphone. Une première phase de déploiement du progiciel Genesys le 25 juin 2015, sur nos 3 centres de relation clients, répond à un objectif d'amélioration de la disponibilité téléphonique. Les sociétaires peuvent ainsi s'orienter plus facilement dès lors où l'agence commerciale n'est pas disponible pour répondre. Le temps d'attente est réduit et l'identification du numéro permet de diriger l'appel vers le téléconseiller compétent sur le marché du sociétaire qui appelle.

L'ensemble des plateformes va bénéficier progressivement de ce nouvel outil qui a vocation à traiter l'ensemble des flux provenant d'autres canaux (l'application mobile, les demandes de rappels téléphoniques depuis Groupam.fr, les SMS, les mails...)

- 4AS au service de notre performance sur le marché automobile.

Après une phase de test en février 2015, sur un secteur de Sarthe Nord, puis en Mars un déploiement à Caen et St Lô, l'offre a été généralisée en juin pour les marchés particuliers et ACPS, puis étendue en septembre aux marchés agricoles, entreprises et collectivités.

Outre quelques légères évolutions de garantie, le nouveau produit automobile 4AS permet surtout, une tarification segmentée permettant de concilier un bon positionnement commercial et l'équilibre technique à des fins de développement rentable. Les premiers résultats confirment la pertinence de 4AS, notamment parce que après quelques semaines de commercialisation, la part de contrat avec bonus 50%, dans nos affaires nouvelles, a augmenté de 3%.

- **Le réseau commercial au rendez-vous du temps fort 2 et de l'ANI**

Le temps fort commercial de mars et avril 2015 avait pour objectif de réaliser 12 000 affaires nouvelles en automobile, GAV, Habitation et prêts Désirio, soit une augmentation de 20% par rapport à la même période de l'année précédente.

Ce sont finalement 14 000 affaires nouvelles qui ont été conclues sur cette période appelée Temps Fort 2 et qui contribue très fortement la réussite commerciale de l'année.

L'accord National Interprofessionnel représente un enjeu majeur pour GCM de par son impact sur le 1^{er} portefeuille de notre Caisse Régionale, celui de la santé individuelle.

Toutes les équipes techniques et commerciales concernées par les marchés professionnels mobilisées depuis 2013 ont renforcé leur action en 2015 puisque la date d'entrée en vigueur de l'ANI est le 1^{er} janvier 2016.

A fin décembre et depuis le démarrage du projet en octobre 2013, tous marchés confondus, nous comptons 1992 affaires nouvelles en assurances collectives pour 2000 bénéficiaires supplémentaires et un chiffre d'affaires de 4 863 000 euros au 31 décembre 2015.

- **Toujours la 1ère place pour GCM en IDA**

L'IDA (indemnisation directe des assurés) est un facteur important de maîtrise des coûts, notre objectif est que notre taux de responsabilité soit le plus bas possible. Groupama Centre Manche reste en tête des entités du Groupe pour la 4ème année consécutive avec un taux global de responsabilité de 47,56% alors que la moyenne du Groupe est de 50,72%.

Le professionnalisme et la mobilisation constante des équipes Groupama Fil, back office et contentieux justifient cette performance.

- **Partenariat prévention cercle d'échange et allo diagnostic**

Le conseil d'administration a souhaité un accompagnement de nos sociétaires afin qu'ils puissent répondre aux obligations réglementaires, relatives, à la rédaction du document unique, au contrôle périodique des engins de levage et à la vérification des installations électriques.

C'est pourquoi deux conventions de partenariat, l'une avec la société Allo Diagnostic, l'autre avec le Cercle d'échanges de l'Eure, ont été signées et définissent des conditions privilégiées d'accès à ces prestations pour nos sociétaires qui en expriment la demande.

- **Des collaborateurs engagés**

- La première convention des salariés de Groupama Centre Manche

Le 23 juin 2015 Pascal LOISEAU, Directeur Général, a souhaité la bienvenue à l'ensemble des collaborateurs réunis au Centre International de Deauville, pour la première fois.

Cette journée a été l'occasion de présenter, à partir de tables rondes, l'ensemble des thèmes du projet d'entreprise dont le nom Ari@ne 2018 a été dévoilé par Cerise invitée surprise de cette magnifique journée. L'après-midi a été festive, avec un final en danse et en chant où les salariés ont eu l'occasion d'exprimer tout leur talent.

- Signature d'un accord collectif sur l'intéressement.

En fin du premier semestre 2015, la Direction et l'ensemble des Organisations Syndicales ont signé un accord sur l'intéressement pour les exercices 2015 à 2017. Cet accord détermine une enveloppe d'intéressement exprimée en pourcentage du résultat technique et pouvant être complétée selon des critères de satisfaction des sociétaires et de ratio combiné.

- Développement de l'esprit de service

De septembre à décembre 2015 après que le Comité de Direction Générale ait inauguré le dispositif, un groupe de formateurs et l'ensemble des managers ont suivi un parcours de formation sur le thème de l'ASC (augmentation de la satisfaction clients). Les formateurs ont ensuite dispensé 102 sessions de formation à destination de l'ensemble des salariés.

L'originalité de la démarche consiste notamment à désigner comme ambassadeurs les membres du comité de direction générale et l'ensemble des cadres supérieurs. Leur rôle consiste à accompagner, hors ligne managériale, une équipe et son manager, afin de croiser les points de vue et les expériences. Ces formations vont se poursuivre sur l'année 2016 afin que chacun puisse être au quotidien, attentionné, efficace et engagé au service de nos sociétaires.

- **Validation du projet d'organisation par le conseil d'administration**

Après des séquences de travail entre le Directeur Général et chaque Président de Fédération puis une séance du conseil d'administration dédiée à ce sujet, le conseil d'administration de la Caisse Régionale a approuvé, le 2 septembre 2015, à l'unanimité des administrateurs représentant les sociétaires, le projet d'organisation cible des sites de gestion à l'horizon 2017. Ce projet, composante d'Ari@ne 2018, vise à la simplification, pour plus d'efficacité et de maîtrise des coûts, il comprend un volet renforcement du rôle des élus et du rayonnement des fédérations, notamment par la création d'une délégation départementale dans chacun des 8 départements.

- **Augmentation de capital de Groupama SA, Groupama Holding et Groupama Holding 2**

Dans le cadre de l'entrée en vigueur de Solvabilité 2, il est envisagé de procéder à une augmentation de capital de Groupama SA début 2016, à hauteur de 700 millions d'euros, afin de satisfaire aux mesures rapides et substantielles de renforcement de la solvabilité de Groupama SA demandées par l'ACPR.

Cette augmentation de capital serait souscrite au plus tard fin février 2016 par les caisses régionales via Groupama Holding et Groupama Holding 2, à hauteur de leurs quotes-parts actuelles de détention dans Groupama SA, soit 9,99 % pour Groupama Centre Manche.

Lors de la séance du 23 octobre 2015 le conseil d'administration a autorisé la souscription, par Groupama Centre Manche à l'augmentation de capital de Groupama Holding et Groupama Holding 2 à hauteur de sa quote-part actuelle dans le capital de Groupama SA, soit un montant maximum de 70 millions d'euros.

- **Groupama Centre Manche, Entreprise Socialement Responsable**

- Actions pour la Fondation Groupama pour la Santé

Depuis Janvier 2015 Groupama Centre Manche met à disposition de l'Association Française du Syndrome d'Angelman, un bureau, sur le site de Bois Guillaume. Ce soutien sous forme de mécénat d'entreprise s'inscrit dans notre démarche d'accompagnement des associations de maladies rares, en concertation avec la Fondation Groupama pour la Santé.

De juin à septembre 2015, les 8 fédérations départementales ont confirmé leur engagement en organisant des ballades solidaires au profit des associations maladies rares. Le bilan 2015 est très favorable avec 1 400 participants et 20 350 € collectés soit plus 20% par rapport à l'édition 2014.

- Les 20 ans de l'association solidarité Madagascar

Soutenues par Groupama et par Génération Mouvement, les associations Madagascar créées à l'initiative du président Raymond BOUCHER ont célébré leurs 20 ans le 1er septembre 2015 à Mayenne. Depuis 20 années, ce sont plus de 50 containers soit 600 tonnes de matériels qui ont été acheminées à Madagascar. Les 2 millions d'euros collectés sur cette période ont permis de mettre en place plus de 50 projets d'écolage et de construire écoles et dispensaires. La vente de plus de 60 000 boîtes de gâteaux a contribué au financement de ces différents projets.

- La prévention récompensée

La piste 10 de conduite rurale dispense depuis plus de 40 ans une formation mixte, théorie et pratique, dans les établissements scolaires agricoles. Son seul objectif est de réduire le nombre d'accidents liés à la conduite de matériels agricoles.

La 30ème finale du championnat de France scolaire qui s'est déroulée à Metz a vu la victoire de Nicolas ROGUET, élève au LEGTA de SEES dans l'orne.

Les 8 et 9 juillet la prévention de Groupama Centre Manche s'est invitée, au Trait, en Seine Maritime, au tournoi de football de la brigade de prévention de la délinquance juvénile. L'objectif poursuivi était double, sensibiliser les jeunes aux valeurs du sport et apporter des messages de sensibilisation au moyen de stands et d'ateliers de prévention (alcool, violence, conduite, gestes de premier secours). La Clic Choc de GCM a donné une bonne visibilité à notre contribution.

- Contrôles de Groupama Centre Manche

La Caisse Régionale Groupama Centre Manche n'a pas fait l'objet de contrôle technique par l'ACPR en 2015.

Un audit interne a été diligenté sur le temps de travail.

Les commissaires aux comptes ont procédé aux opérations de vérification dont ils présentent les rapports à l'assemblée.

Le comité d'audit et des risques s'est réuni le 24 mars 2015 et le 1er octobre 2015, il a notamment examiné le suivi des recommandations de l'Audit Groupe réalisé en 2014.

4. PERSPECTIVES 2016

La Caisse Régionale se doit de prendre en compte le transfert « réglementaire » des contrats santé individuels des actifs, vers des contrats collectifs. Nos bonnes performances sur le marché des collectives sont porteuses d'espoir, néanmoins il nous faut envisager une régression globale de notre chiffre d'affaires de l'ordre de 5 M€ soit 1,2% en 2016.

Nous nous nous inscrivons dans une démarche de développement profitable sur le marché automobile qui va constituer le 1^{er} marché de la Caisse Régionale par son niveau de Chiffre d'Affaires. La proactivité des réseaux et la poursuite des travaux sur le multi-équipement ont vocation à profiter de la croissance du portefeuille auto pour entraîner le développement sur les risques de masse que sont l'habitation et la prévoyance. En matière de santé le savoir-faire des équipes commerciales constitue le meilleur atout pour compenser en partie les transferts liés à l'ANI, cette compensation se fera à la fois sur les assurances collectives, et en santé individuelle, près des populations non concernées par le dispositif réglementaire.

Sur le marché agricole l'innovation qui est dans l'ADN de notre mutuelle, tant en ce qui concerne les risques climatiques, que la garantie des nouvelles technologies déployées dans les exploitations sont nos principaux atouts pour gagner des parts de marché. L'équipement du réseau commercial au moyen de SMART Agri, outil de saisie et de traitement de l'ensemble des contrats, permettra une plus grande efficacité des commerciaux et contribuera à la satisfaction des sociétaires.

Les dernières enquêtes de satisfaction font état d'une belle progression de l'Indice net de recommandation sur le marché des ACPS où la perception de notre positionnement prix s'améliore, ce qui augure de perspectives favorables sur les activités cibles.

Sur le marché des entreprises et collectivités, avec un développement de 8% en 2015, nous avons l'ambition de poursuivre une croissance raisonnée, notamment avec le courtage. L'enjeu majeur sur le marché des collectivités étant notre capacité à maintenir notre présence et notre niveau de chiffre d'affaires, dans un paysage des collectivités locales transformé par la loi NOTRe.

2016 verra la poursuite du projet Ari@ne 2018 sur l'ensemble des thèmes visant à servir les axes stratégiques que sont la satisfaction des sociétaires, l'efficacité, la rentabilité et l'engagement des collaborateurs.

La montée en puissance des applications technologiques, qui permet d'optimiser la gestion des flux téléphoniques, constitue un atout essentiel dans notre objectif d'augmentation de la satisfaction de nos clients et sociétaires.

Cette phase d'investissement doit nous permettre de consolider le développement de notre chiffre d'affaires qui constitue une priorité.

5. DONNÉES GROUPE

Indicateurs au 31 décembre 2015

CHIFFRES CLES

POSITION SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS

- 1^{er} assureur en agriculture
- 1^{er} assureur santé individuelle
- 1^{er} assureur des collectivités locales
- 2^{ème} assureur habitation
- 3^{ème} assureur en prévoyance
- 4^{ème} assureur auto

POSITION SUR LE MARCHÉ HORS FRANCE

- 2^{ème} assureur étranger en dommages en Chine
- 2^{ème} assureur agricole en Turquie
- 3^{ème} assureur en Roumanie
- 4^{ème} assureur Non Vie en Hongrie

INDICATEURS D'ACTIVITE

13 millions de sociétaires et clients
33 500 collaborateurs

Groupama en France

7 millions de sociétaires et clients
25 500 salariés
3 200 caisses locales
43 000 élus
9 Caisses Régionales et Métropolitaines
2 Caisses spécialisées
2 Caisses en Outre-mer
3 marques complémentaires : Groupama, Gan, Amaguiz.

Groupama à l'international

6 millions de clients
8 000 collaborateurs
Présent dans **11 pays** : Italie, Portugal, Turquie, Grèce, Hongrie, Roumanie, Slovaquie, Bulgarie, Chine, Vietnam, Tunisie.

INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Résultat Net	368 millions d'euros
Marge de solvabilité	263 %
Plus-values latentes brutes	10,1 milliards d'euros
Fonds propres	8,2 milliards d'euros
Total Bilan	107,3 milliards d'euros
Ratio combiné non-vie	99,2 %

LEXIQUE

ACPR : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution

ACPS : marché des « Artisans, commerçants et prestataires de services »

GAV : garantie des accidents de la vie

GCM : Groupama Centre Manche

IFRS : Normes internationales d'information financière.

PDD : Provision pour Dépréciation à caractère Durable.

PSNEM : Provision pour Sinistres Non Encore Manifestés (en assurance construction)

RATIO COMBINE : Le ratio combiné s'obtient en divisant le coût des sinistres et des frais généraux par les cotisations.

ROE : résultat opérationnel économique. Il correspond au résultat courant retraité des plus et moins values réalisées pour la part revenant à l'actionnaire nettes d'IS. Le résultat courant est le résultat net hors impact des gains et pertes latentes sur les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur revenant à l'actionnaire nets d'IS, des opérations exceptionnelles nettes d'IS et des dépréciations d'écarts d'acquisition.[C'est aussi le Return On Equity, le taux de rémunération des fonds propres...]

TMA : tracteurs et matériels agricoles.

INR : indice net de recommandation obtenu par la différence entre le taux de promoteurs et le taux de détracteurs, issus des différentes enquêtes de satisfaction.

PARTIE III

RAPPORT SUR LA RESPONSABILITE SOCIETALE ET ENVIRONNEMENTALE

L'ensemble des informations de ce texte porte sur le périmètre de l'entreprise Groupama Centre Manche, sauf mention contraire.

1. Groupama, un groupe mutualiste, construit autour de valeurs et d'objectifs en phase avec la RSE

Au travers de ses marques complémentaires, ancré dans les territoires, le groupe Groupama forge son identité sur des valeurs – proximité, engagement, performance et solidarité – plaçant l'humain et ses attentes au cœur de ses actions et permettant de construire dans la durée la confiance. Intégrer les enjeux du développement durable à ses activités commerciales et à ses relations avec ses parties prenantes fait partie de son engagement quotidien d'entreprise responsable.

Cet engagement se retrouve pleinement dans son activité d'assurance et financière – protection des vies et des biens, prévention, investissement responsable, etc. – mais également au-delà de son cœur de métier, en soutenant des initiatives issues de la société civile, en participant à la réduction des vulnérabilités économiques et sociales et en contribuant à faire émerger des solutions liées à des problématiques telles que l'allongement de la durée de la vie humaine, l'étude du dérèglement climatique, les réseaux de soins... Le groupe et ses entreprises s'inscrivent dans une vision de long terme.

La RSE (Responsabilité sociale d'entreprise) participe pleinement à la performance de notre groupe au service de la satisfaction des clients, en confortant l'engagement de nos salariés, en stimulant l'innovation et les relais de croissance (produits et services responsables, nouveaux marchés...), en réduisant les coûts (optimisation logistique, recyclage, réduction des consommables...) et en renforçant l'image et la qualité de la relation avec les publics externes et internes, notamment dans les régions. La RSE contribue ainsi de manière transversale à la maîtrise des risques dans les grands domaines d'activité (commerciale, gestion RH, communication...).

2. Une stratégie RSE transversale et ambitieuse

Au cours de l'année 2012, le groupe s'est doté pour la période 2013-2015 d'une première stratégie RSE complète et ambitieuse, reposant sur des engagements – assureur proposant des offres responsables, action pour les territoires et la société civile (dont la lutte contre les maladies rares), employeur responsable et action en faveur de l'environnement – et prenant en considération les impacts sociaux, environnementaux et sociétaux de son activité, ce qui inclut ses relations avec les parties prenantes et la loyauté de ses pratiques. L'entreprise Groupama Centre Manche participe pleinement à cette stratégie, en s'intégrant dans la démarche globale groupe et en y apportant des spécificités liées à son activité ainsi qu'à son implication.

Le groupe se dotera pour les années 2016-2018 d'un nouveau plan, qui démarrera début 2016. L'objectif de cette nouvelle stratégie sera de mobiliser l'ensemble du groupe autour d'une RSE à forte valeur ajoutée, au service du programme stratégique du groupe. Le nouveau plan d'action a été construit grâce à une démarche collaborative, en associant les référents et directions des entreprises, avec l'objectif d'ancrer encore plus la RSE dans le quotidien du groupe Groupama.

2.1 Assureur responsable

Ancré dans la modernité et le mouvement, le groupe Groupama développe des produits répondant aux grands enjeux de société : mobilité, entrepreneuriat, retraite, santé, dépendance, assistance, adaptation aux changements climatiques. Intégrer une forte valeur ajoutée sociale et environnementale dans les produits et services est un enjeu d'avenir. Aujourd'hui, l'entreprise Groupama Centre Manche s'engage avec le groupe à aller plus loin dans la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et sociétaux pour la construction de ses offres d'assurances, bancaires et dans la gestion d'actifs, ainsi qu'en développant une relation responsable avec ses sociétaires et clients, fondée sur le conseil et la prévention.

- Offres assurances et banque

Offres répondant à des enjeux sociaux et sociétaux :

L'accessibilité. Dans le but de toujours mieux répondre aux besoins des clients et de permettre à chacun de s'assurer selon ses possibilités tout en continuant à bénéficier d'une couverture suffisante, le groupe a développé dans ses offres des formules pour les budgets modestes. Ainsi, en 2013, les « Indispensables », de nouvelles formules du produit d'assurance complémentaire santé individuelle Groupama Santé Active ont été créées. Elles prévoient des remboursements sur les seules dépenses de santé considérées comme essentielles par les assurés, notamment dans les situations de « coups durs ». En santé collective, dans le cadre de l'Accord National Interprofessionnel (ANI), le groupe a été l'un des premiers assureurs, dès 2013, à promouvoir via ses réseaux Gan et Groupama, l'accessibilité et la protection de l'ensemble des salariés via l'équipement des entreprises avec des contrats adaptés aux caractéristiques des branches professionnelles.

Depuis 2015, Groupama élargit sa gamme d'offres de base avec une déclinaison sur les contrats multirisques habitation.

Afin d'accompagner les évolutions socio-économiques, le groupe a adapté sa Garantie des Accidents de la Vie (GAV) : accessible aux familles recomposées, aux plus de 70 ans et aux étudiants à l'étranger. Depuis 2013, il existe une option spécifique au sein de la GAV Vie Privée pour protéger les Professionnels dans leurs activités.

La protection sociale durable. En assurance complémentaire santé, le groupe s'engage : d'une part, il a été le premier assureur à adhérer au dispositif Optique solidaire (pour les assurés de 60 ans aux revenus modestes) ; il est aujourd'hui l'un des assureurs sélectionnés pour proposer des contrats aux bénéficiaires de l'aide à l'achat d'une complémentaire santé (ACS) ; d'autre part, il s'engage pleinement dans le respect des conditions des nouveaux « contrats responsables » qui limitent la consommation de soins inutiles ou auprès de professionnels de santé à forts dépassements d'honoraires. En 2015, tous les contrats ont été transformés en « contrats responsables » et pour les assurés la taxe applicable à leur protection complémentaire n'a pas été doublée. Il en est de même pour les contrats en santé collective (dans le cadre de l'offre « ANI »).

Les contrats santé proposent le tiers-payant généralisé et l'accès à d'importants réseaux de soins (Sévéane), en optique notamment. A noter les services d'assistance très fournis procurés par le groupe : assistance à domicile dont soutien 'jeune maman', aide-ménagère, téléassistance à la sortie de l'hôpital, etc.

Une assurance dédiée aux séniors a été lancée en 2015 avec des garanties correspondant mieux à leurs besoins, comme le renforcement des remboursements des audioprothèses. Une offre de téléassistance pour les séniors est déjà disponible depuis plusieurs années – et continuera à être développée via la « maison connectée » – et constitue une réponse aux enjeux directement liés au vieillissement de la population, les risques de dépendance et le maintien à domicile.

Afin de répondre à cet enjeu du vieillissement et du déséquilibre croissant du système de retraite par répartition en France – d'où des exigences accrues en termes de performance et de sécurité de la part des épargnants – le groupe a entièrement rénové son offre retraite, Groupama en 2014-2015 (UC sécurisées, protégées, diversifiées, et la « gestion à horizon »). A noter que le groupe participe également au fonds Certivia destiné à promouvoir le viager en France.

Offres à dimension environnementale :

Via ses offres, le groupe encourage ses sociétaires et clients à adopter des comportements respectueux de l'environnement ou à se protéger des aléas climatiques. Quelques exemples dans nos principaux marchés.

Les particuliers. L'assurance automobile et l'assurance habitation notamment.

- Les offres de type « petit rouleur » sont liées à une utilisation plus restreinte de l'automobile et donc avec un effet positif sur la consommation et l'environnement.

L'engagement environnemental du groupe intègre l'analyse du cycle de vie des produits et se traduit par l'encouragement de tous les acteurs de la chaîne, jusqu'à la réparation et les réseaux de prestataires, à adopter une démarche vertueuse. Le groupe a poursuivi sa politique d'utilisation de pièces de réemploi et sa politique de réparation en lieu et place du remplacement des pièces automobiles endommagées, ce qui permet de réduire encore nos émissions de CO2 et notre production de déchets.

- En assurance habitation, de nouvelles offres répondent aux enjeux écologiques avec l'inclusion dans les contrats multirisques de la couverture des équipements d'habitation producteurs d'énergies renouvelables. Pour les appareils ménagers, Groupama a lancé dès 2009 la première formule de rééquipement à neuf écologique. Ces contrats encouragent ainsi nos sociétaires et clients à adapter leur logement aux défis environnementaux de notre société. L'arrivée de la « maison connectée » ouvre également des perspectives intéressantes dans le domaine de la gestion de la température ou de l'énergie.

Par ailleurs, Groupama Banque et le site PrimesEnergie.fr sont associés depuis 2014 pour rendre plus accessible le financement de rénovation énergétique des particuliers.

L'agricole. Assureur engagé, organisme professionnel agricole, le groupe Groupama est un acteur majeur de l'assurance agricole (65% du marché agricole français) et de la recherche de nouvelles solutions, notamment dans la gestion des risques liés à l'environnement. Citons d'une part l'offre multirisques qui propose un dispositif complet de gestion des risques pour les agriculteurs, qui comporte notamment des garanties de prise en charge de dommages environnementaux ainsi que d'assurances spécifiques dédiées aux énergies renouvelables (comme la méthanisation). D'autre part, Groupama a lancé dès 2005 l'offre « multirisques climatiques (MRC) sur récoltes » qui permet aux agriculteurs de protéger leurs cultures. Le groupe commercialise depuis 2015 une nouvelle formule de cette offre – dont Groupama a participé à la définition au niveau national – sous forme d'un contrat socle contre les « coups durs » et d'options, avec l'objectif d'offrir à un maximum d'exploitants, sur toutes les productions (y compris prairies), la possibilité de couvrir leurs charges opérationnelles à un coût financier limité. Dans ce cadre, une fonctionnalité de déclaration d'assolement des cultures par Internet a été mise en place, visant notamment à réduire le recours à des documents papier.

Les entreprises et collectivités. Le groupe développe de nombreuses solutions en multirisques et en responsabilité civile en matière d'environnement, qui font l'objet d'études préalables de risques. Sont prises en compte ainsi dans l'analyse du risque le développement des nouvelles technologies énergétiques. Par ailleurs, le groupe a lancé en 2015 en pilote pour les entreprises, un système de gestion des flottes à partir des modes de conduite, grâce à la télématique embarquée, qui permettra notamment de favoriser la conduite économe. Pour les collectivités, le groupe a proposé à l'ensemble de ses assurées le service « Predict » face aux aléas climatiques, aujourd'hui étendu aux particuliers et aux entreprises (voir ci-dessous Prévention).

Assureur responsable, au-delà des offres stricto sensu, le groupe est très attentif à la qualité du conseil et de la relation de proximité – du suivi des besoins jusqu'à la gestion des situations de sinistre –, source de confiance réciproque avec les sociétaires et clients (voir 2.5, Relations avec les parties prenantes).

- Prévention

La politique prévention du groupe Groupama se traduit depuis 60 ans par un engagement concret dans les domaines qui relèvent de sa responsabilité économique, sociale, environnementale : la protection des biens et des personnes mais aussi la pérennisation des entreprises et la préservation de l'environnement.

Portée par les convictions fortes des administrateurs mutualistes et des salariés, elle privilégie anticipation et actions de long terme, au service de nos sociétaires et clients.

Les actions de prévention menées par les équipes du groupe sont diverses, de la prévention technique (visites de risque en entreprise, conseils en installations électriques ou d'alarme...) à la prévention institutionnelle auprès du grand public, clients ou non-clients (sensibilisation à la sécurité routière pour les écoliers, prévention des accidents domestiques, conférences sur des thèmes de santé...).

La prévention a pris corps au fil du temps à travers de multiples actions individuelles ou collectives, innovantes ou originales, sur l'ensemble des risques privés et professionnels. Le déploiement des actions de prévention obéit à une stratégie propre au groupe, source d'expertise et de légitimité : intégration de moyens dédiés (équipes de préventeurs, centres Centaure...), partenariats d'excellence (Predict, Météo France, la Gendarmerie, les sociétés d'autoroute...) et actions de proximité grâce à un maillage exceptionnel du territoire.

Groupama développe et développera de plus en plus des services de prévention en lien avec l'essor des objets connectés (notamment via l'auto, l'habitat, la santé, chez les jeunes, seniors, professionnels dont les agriculteurs, entreprises...).

Nos actions de prévention se regroupent aujourd'hui dans 5 grands domaines : la santé, la sécurité de la route, les risques domestiques, la prévention agricole et les risques industriels et des collectivités.

Le site Internet vivons-prevention.com dédié à l'ensemble des actions de prévention, que le groupe réalise au service de ses parties prenantes dans ces cinq grands domaines d'intervention, est en ligne depuis 2011.

La Prévention Grand Public déployée par Groupama Centre Manche est un outil à la main des élus et Présidents de Caisse Locale. Elle fait partie de nos racines mutualistes. Cette politique se concrétise également par des partenariats avec les Pouvoirs Publics (Préfecture, Gendarmerie, Police, DIR, Conseils Départementaux...) et avec différents acteurs de la société civile (Collectivités locales, Chambres d'agriculture et des métiers, Etablissements scolaires et lycées, Associations...) au service notamment de la sécurité routière, des risques domestiques, de la prévention dans le domaine agricole, des entreprises et des collectivités.

Prévention Santé :

Dans le domaine de la santé, le groupe Groupama inscrit son action dans une culture de la prévention – en prenant en charge de nombreux actes de prévention, remboursés ou non par le régime obligatoire - et s'investit activement dans l'information et la mobilisation des assurés.

L'offre Groupama Santé Active prend en compte cette logique de prévention avec, notamment, le remboursement des vaccins non remboursés par la Sécurité sociale, un bilan gratuit annuel de prévention bucco-dentaire, la prise en charge de vernis fluoré pour les enfants, le sevrage tabagique, la prise en charge de médicaments antipaludéens en cas de voyage, etc. De nouvelles garanties de prévention pour les assurés âgés de 55 ans et plus ont été intégrées dans le produit Groupama Santé Active, notamment en dentaire et pédicurie, qui permettent la prise en charge de traitements non remboursés par les régimes obligatoires.

Les conseils de prévention de Groupama auprès des clients et non clients sont présentés à la fois lors des conférences santé (sur des thèmes tels que la nutrition, le sommeil, l'élimination des facteurs de risques comme le tabac ou l'alcool, etc.) et par le biais du site groupama.fr sous forme de guides et de dossier santé sur des thèmes variés.

Le site internet www.bienmangerpourmieuxvivre.fr apporte des conseils pour mieux se nourrir. Des rubriques spécifiques sont dédiées aux personnes âgées, aux enfants, aux femmes enceintes et aux sportifs. Groupama et Gan soutiennent ce site internet édité par « Saveurs et vie », spécialiste du portage de repas personnalisés à domicile et de la prise en charge nutritionnelle. Des rubriques pratiques (le panier de saison, par exemple) et ludiques sont exclusivement réservées aux assurés Groupama.

Sécurité de la route :

La politique de Groupama en matière de prévention routière, développée depuis plusieurs décennies, s'est étendue à tous les publics et âges de la vie. Des plus jeunes dès l'école aux seniors, les entreprises du groupe ont mis en place toute une panoplie d'actions.

Les onze centres Centaure sont un relais important des actions de prévention de Groupama à l'égard de ses sociétaires, mais également des entreprises et du grand public. Répartis sur l'ensemble du territoire français, ils proposent des stages de prévention à la sécurité routière grâce à la reconstitution des accidents «en situation réelle», et incluant en outre un module d'éco-conduite. En novembre 2013, la Direction de la Sécurité routière, Groupama et l'association Centaure ont renouvelé la charte de sécurité routière, qui propose aux conducteurs une formation post-permis de conduire de qualité, pour une conduite plus sûre et responsable.

Centaure Paris Normandie, basé à Bourg Achard le long de l'autoroute A13, marque cet investissement durable soutenu en faveur des formations et de la responsabilisation des acteurs au service de la prévention du risque routier par Groupama. Ce centre enseigne les bonnes pratiques de conduite professionnelle et fait prendre conscience des risques de la conduite automobile quotidienne par la mise en situation pratique.

Formation à la conduite dans les centres Centaure	2014	2015
Nombre de stagiaires formés à la prévention et à l'éco-conduite dans les centres Centaures	70	71

Groupama Centre Manche s'attache depuis de nombreuses années à déployer des modules spécifiques liés à la conduite, comme le « forum prévention routière » avec l'utilisation d'outil type clic-choc.

- L'outil clic-choc, construit autour d'un programme pédagogique associant les services de l'Etat et la région Basse-Normandie (deux classes de BTS en ont fait leur thème d'examen), reflète l'implication de la caisse régionale Centre Manche dans la valorisation de son territoire, en impliquant les compétences locales. Outre l'aspect pédagogique démontrant à chaque passager et notamment aux enfants, la nécessité de bien verrouiller sa ceinture de sécurité et d'utiliser le rehausseur adapté, cet outil est un support de communication incontournable, puisque marqué aux couleurs du Groupe

Groupama Centre Manche a ainsi sensibilisés 1 300 élèves à la conduite accompagnée, dans le cadre de la piste « dix de conduite jeune ». Ces élèves ont pris connaissance d'informations sur le code de la route et testé leur aptitude à la conduite en situation.

- Parallèlement, depuis plus de vingt ans, le département de la Manche est partenaire d'une opération de promotion de l'apprentissage de la conduite accompagnée avec le Conseil Départemental, la Préfecture et un autre partenaire privé.
- Chaque année, se sont 25 élèves qui se voient offrir une dotation d'un montant de 800 €, pour financer leur formation à la conduite accompagnée.

Risques domestiques :

Les risques domestiques causent chaque année en France plus de 19 000 morts. Les initiatives de Groupama visent à encourager les comportements préventifs et de secours. De nombreuses actions sont menées localement, comme des réunions d'information sur les « accidents de la vie », sur les risques incendie et sur l'utilisation des extincteurs et des défibrillateurs, ou des opérations du type « la maison de tous les dangers ». Groupama publie également des fiches thématiques sur les risques du quotidien, comme la sécurisation des piscines privées et des aires de jeu, ou le décryptage des pictogrammes de danger. Nos actions sont conduites via des partenariats locaux avec des acteurs aussi variés que l'INREPS, Générations mouvement, La Croix Rouge, Familles rurales, Foyers ruraux...

A Groupama Centre Manche, de nombreuses actions sont menées près des sociétaires pour vérifier les extincteurs voire en acquérir de nouveaux.

Des réunions d'informations sont proposées également pour prévenir les risques d'accidents domestiques, pour suivre des actions de sensibilisation aux gestes de premiers secours avec la Croix Rouge ou encore sur le vol et la malveillance avec la Gendarmerie Nationale.

Par ailleurs dans le département de la Manche, un partenariat a été conclu avec les pompiers humanitaires de Normandie pour la construction d'une remorque incendie destinée à sensibiliser au travers de réunions d'informations notamment, les sociétaires sur l'utilisation d'extincteurs, sur les feux de friteuses, l'utilisation des détecteurs de fumées, etc...

Prévention agricole :

La prévention agricole, avec des actions très complètes et de multiples innovations, bénéficie de l'engagement historique de Groupama qui célèbre en 2015 ses « 60 ans de prévention ».

1 140 jeunes ont été formés à la conduite d'un tracteur grâce au déploiement des pistes « 10 de conduite rurale » et « Tracto école » proposées aux élèves des Maisons Familiales Rurales ou des lycées agricoles.

Entreprises et collectivités locales :

Groupama soutient une démarche de prévention des risques professionnels, environnementaux, etc. auprès des industriels et des collectivités locales, afin d'appréhender leurs vulnérabilités et les diminuer, dans une approche « sur mesure ». Ainsi, en partenariat avec Predict Services, filiale de Météo France, l'offre Groupama Predict destinée aux collectivités locales inclut une aide à l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde et un dispositif de surveillance et d'information en temps réel sur les risques d'inondations.

Le dispositif équipe aujourd'hui plus de 18 000 communes – Groupama est le 1^{er} assureur des communes de France – et prévient en plus des inondations, les risques de tempêtes, de submersion marine, ou de fortes chutes de neige. L'information fournie par Groupama Predict est personnalisée et délivrée en temps réel par Internet ou SMS. De plus, une application *Groupama-Predict* vient d'être élaborée ; elle délivre des messages concernant des informations clés pour anticiper et gérer un phénomène à risque : rappels de vigilance météo, expertises hydrométéorologiques, consignes de sauvegarde...

Le système d'alerte Predict a été étendu en 2015 aux particuliers et aux entreprises.

Groupama Centre Manche multiplie ses actions en réalisant des études techniques - analyse de risques et apport d'expertise - pour les risques industriels tels que par exemple les coopératives agricoles, les élevages hors sols importants, les énergies renouvelables ou les projets de méthanisation.

En 2015, Groupama Centre Manche a conclu un partenariat avec 2 prestataires pour proposer à ses sociétaires des marchés professionnels de réaliser des diagnostics électriques de leurs bâtiments professionnels et ainsi détecter d'éventuelles anomalies.

Agricole Entreprises et Collectivités	2014	2015
Nombre de jours de missions effectuées par les préventeurs	1 309	1 132
Nombre de personnes en externe ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité	16 120	12 221

La baisse du nombre de jours de missions effectuées s'explique par un remplacement dans l'équipe des préventeurs.

Concernant le nombre de personnes en externe ayant bénéficié d'actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou à la sécurité, la baisse sensible s'explique par une activité moins soutenue au niveau des caisses locales et par un départ en retraite dans l'équipe.

Prévention auprès des collaborateurs des entreprises du groupe :

Des actions de sensibilisation, d'information ou de formation à la prévention ou la sécurité sont également proposées aux collaborateurs des entreprises du groupe. 516 personnes de Groupama Centre Manche ont ainsi été sensibilisées à différentes thématiques : Sauveteur Secouriste du Travail, chargé d'évacuation, Centaure, l'ergonomie au poste de travail, habilitation électrique.

- Une gestion responsable des actifs

Le groupe Groupama, acteur financier du développement à long terme de l'économie, est engagé depuis quinze ans dans la promotion de l'Investissement responsable – dont l'Investissement socialement responsable (l'ISR) –, notamment à travers sa filiale de gestion d'actifs pour compte de tiers, Groupama Asset Management. Ses expertises d'analyse et recherche, ses produits de gestion et sa mobilisation au sein de nombre d'enceintes françaises et internationales en font l'un des leaders reconnus du marché en la matière.

Plus généralement, Groupama Asset Management s'est fixé comme objectif global l'intégration généralisée des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) à l'ensemble de l'analyse de ses investissements. En effet, Groupama Asset Management est convaincu qu'en favorisant l'intégration des enjeux ESG à l'analyse macro et micro économique de ses investissements, il optimise non seulement la gestion des risques mais aussi les sources de valeur ajoutée et de création de valeur à long terme des portefeuilles d'investissement.

Le total des placements intégrant des critères ESG (y compris le segment spécifique des Investissements Socialement Responsables, l'ISR) du groupe atteint au **31/10/2015 20,7** milliards d'euros, soit 23% du total des encours gérés (16% hors clientèle externe). Les encours gérés, dont l'IR, sont stables en 2015/2014.

	2014	Dont clientèle externe	2015	Dont clientèle externe
Encours ISR et IR au 31/12/2015 * (en Millions d'euros)	21.694	6.995	20.725	6.577
Part de l'ISR et de l'IR sur le total des encours (%)	24%	7,7%	23%	7.2%

Le périmètre pris en compte pour les encours ISR et IR est le suivant :

- Univers d'actifs européens (actions et obligations crédit) ;
- Actifs moyen long terme et actifs monétaires ;
- Actifs des OPCVM ouverts ou dédiés.

Encours ISR et IR détenus directement ou indirectement via d'autres OPCVM.

Il s'applique à l'ensemble des actifs gérés pour le groupe, dont l'International, ainsi que les actifs de la clientèle externe (gestion confiée en direct par des investisseurs institutionnels, des entreprises et des distributeurs) et ceux détenus par les OPC (organisme de placement collectif) de Groupama Asset management. Ce changement de périmètre explique l'écart important vis-à-vis du montant communiqué pour le reporting RSE 2014.

Novethic a renouvelé en 2015 son label ISR pour Euro Capital Durable et Groupama Crédit Euro ISR, fonds de Groupama Asset Management.

Par ailleurs, le groupe a investi en novembre 2015 pour 50 millions d'euros dans le fonds Tera Neva (Green Bonds) et mène un important programme d'investissements en fonds de prêts en soutien de l'économie, visant notamment à financer des entreprises de taille intermédiaire (ETI) et des infrastructures en France.

2.2 Action en faveur du développement des territoires et de la société civile

40,5 millions d'euros ont été versés aux collectivités territoriales au titre de la contribution économique territoriale (CET) en 2014*. En 2015, 8 858** millions d'euros de prestations ont été payées (hors frais de gestion de sinistres) en France à nos assurés leur permettant de préserver leur activité économique et leur vie familiale.

La structure décentralisée du groupe favorise un fort ancrage territorial et contribue au développement des régions. Pour l'emploi, le groupe Groupama organise notamment depuis 5 ans des Jobmeetings dans toute la France (13 meetings en 2015).

- Développement économique et initiative dans les territoires

Bien au-delà d'une logique purement marchande ou assurantielle, les entités du groupe développent sur le terrain des partenariats qui facilitent, encouragent, entourent l'initiative et favorisent l'emploi et contribuent au développement économique local.

Ceci est possible et efficace grâce à l'ancrage local de Groupama, avec une interaction entre les acteurs de terrain, qui permet d'avoir une connaissance fine des besoins :

- Dans le domaine agricole – avec l'accompagnement complet sur le terrain, grâce aux nombreuses initiatives locales des élus mutualistes, de tout le cycle d'activité des agriculteurs : parrainage et soutien à l'installation, formation et information, gestion des coups durs, participation à des initiatives de progrès social -lié à la santé notamment-, promotion des métiers de l'agriculture -dont partenariats avec des lycées agricoles-... Ces actions sont menées notamment en partenariat avec les Chambres d'agriculture (où Groupama est représenté), les associations et fédérations professionnelles liées aux filières, les JA départementaux et FDSEA. Les fédérations départementales de Groupama sont représentées au sein des DDT et Safer.
- Dans le domaine des TPE-PME – avec l'accompagnement des entrepreneurs et le soutien à l'emploi régional, sous l'impulsion des entreprises du groupe et de leurs réseaux commerciaux : dans le cadre de partenariats déclinés en région avec les experts-comptables, les CCI, les CGPME territoriales, les chambres de métiers, les réseaux de la CAPEB ; de partenariats avec des structures ou réseaux qui aident ceux qui veulent entreprendre ou reprendre une affaire (Initiative France et les « plate-forme d'initiatives locales », Réseau Entreprendre...).
- Autour des projets solidaires et de l'initiative économique locale, comme
 - favoriser le commerce de proximité grâce au digital avec la création en 2013 d'un premier réseau de proximité qui met en relation les particuliers avec les sociétaires-entrepreneurs locaux (Granvillage) ;
 - soutenir des plateformes de crowdfunding qui permettent le financement de divers projets ;
 - créer des partenariats avec des écoles pour faire connaître le monde l'entreprise et/ou pour accompagner les jeunes vers l'emploi ; aider des associations au service de l'emploi ou de l'insertion... Groupama a signé en 2015 la charte Entreprises & Quartiers, en faveur des quartiers prioritaires ; Groupama Paris Val de Loire est la caisse pilote : elle déclinera des actions dans ses départements.
- Etre partenaire de l'ADIE – Depuis 2007, Groupama accompagne l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Économique) dans son action de diffusion du microcrédit. Groupama Banque met ainsi à disposition de l'ADIE une ligne de crédit, dont l'encours est au 31.12.2015 de 1 000 000 euros.

Depuis de nombreuses années, Groupama Centre Manche est partenaire des jeunes agriculteurs sur l'ensemble de son territoire, et accompagne notamment l'installation des jeunes. Le partenariat se traduit également par la présence active de commerciaux et d'administrateurs au cours des différentes

* Année N-1. Donnée 2015 disponible au printemps 2016

** 6 651 millions d'euros de prestations payées en France pour le périmètre consolidé. En intégrant les filiales internationales : 10 713 millions d'euros de prestations payées en 2015 pour le périmètre combiné ; 8 506 millions d'euros pour le périmètre consolidé.

manifestations qui peuvent être organisées, mais aussi par l'intervention de collaborateurs -techniciens d'assurance- au cours des journées de formation, pour sensibiliser les jeunes candidats à l'installation.

Le développement de partenariats avec la Chambre des métiers et la Chambre de Commerce, traduit la volonté de Groupama Centre Manche d'accompagner le développement des entreprises et ainsi de contribuer à l'essor économique local. L'entreprise est notamment partenaire dans les départements de La Manche et de la Mayenne du réseau Initiative France. Les commerciaux et les élus se relaient pour siéger dans les comités locaux et ainsi conseiller et accompagner les porteurs de projets.

- Les engagements autour du « Vivre ensemble »

Groupama apporte un soutien opérationnel et financier à de nombreuses associations de proximité (associations sportives, culturelles, d'intérêt général...) autour de 3 thèmes principaux :

Santé et handicap :

- La santé (hors maladies rares) : un engagement significatif des entités dans la lutte contre le cancer, via notamment des marches ou courses à pied (comme « La Parisienne ») et pour le handicap mental (comme les courses de relais avec l'association « Special Olympics ») et une participation à divers challenges sportifs, associant santé et sport ou nature. D'autres engagements ont été pris autour du thème de la santé : soutien aux malades du SIDA ou aux enfants hospitalisés, promotion du don du sang, soutien à la recherche sur la psychomotricité, etc.
- Le handicap : mises en place par les entreprises d'actions en faveur des personnes en situation de handicap, au-delà de l'emploi de personnels handicapés et du recours aux ESAT ; diverses formes de partenariats : soutien à des associations de formation de chiens pour aveugles, à Handisport, à Handicap International, achat de matériel pour personnes handicapées, soutien à l'insertion, places de spectacles...

Groupama Centre Manche soutient le pôle Régional du Handicap, dans la Sarthe, établissement prenant en charge les patients affectés d'un grand handicap physique.

Mécénat culturel :

Quelques thématiques prioritaires :

- Des engagements autour de la 'culture des terroirs' : partenariats pour des manifestations qui valorisent les produits et les traditions de la terre ou du monde rural ; d'autres engagements plus traditionnels : sur la musique, le patrimoine (soutien à des expositions ou musées, à des restaurations locales, etc.) ;
- Le cinéma, un engagement transversal au groupe : notamment via la Fondation Gan pour le cinéma qui soutient depuis plus de 25 ans le 7ème art. En 2015, la Fondation Gan a poursuivi son action sur le soutien à la jeune création et l'aide à la diffusion, avec un budget de 500.000 euros. Par ailleurs, la Fondation, via un engagement du groupe pris depuis 2010, est Grand Mécène de la Cinémathèque française, avec un soutien de 150.000 € alloués cette année. S'ajoutent des actions de proximité en France, et des engagements à l'international : Groupama Seguros au Portugal soutient la Fête du cinéma français à hauteur de 6.150 euros, et la filiale roumaine Groupama Asigurari apporte son soutien à différentes manifestations autour du cinéma comme l'International Animation Film Festival ou Les Films de Cannes à Bucarest (14.250 euros de dons au total) ;
- Groupama Immobilier soutient des artistes vivants en acquérant leurs œuvres ; cet engagement s'élevant à 50 000 euros sur 3 ans (2014-2016).

Solidarité :

- L'humanitaire et la solidarité : les actions de solidarité sont très diffuses et multiformes, avec le soutien à de nombreuses associations sur des projets d'intérêt général ou humanitaires (collecte pour Noël,

collecte de livres auprès des collaborateurs, soutien aux victimes civiles de catastrophes, à des associations familiales ou caritatives, ...) ; des actions liées au développement international, notamment pour l’Afrique : par exemple, dans le cadre du rallye Aïcha des Gazelles, Gan Assurances soutient des missions d'aide à l'enfance en versant 10.000 euros en 2015 à l'association Cœur de Gazelles. Une action historique du pôle mutualiste : Solidarité Madagascar, depuis 20 ans, en partenariat notamment avec Générations mouvement ; 37 projets sont en cours en 2015 (dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'agriculture). Groupama Phoenix (Grèce) a soutenu l'association SOS Children Village à hauteur de 25.000 euros en 2015

- Des opérations type « Coups de cœur » sont des initiatives qui associent élus, collaborateurs, sociétaires.

Groupama Centre Manche est un acteur majeur dans le pilotage de l'action Madagascar. Chaque département est engagé au travers de sa propre association ou conjointement avec un département voisin, et mène des opérations afin de récolter des fonds pour développer des projets dans ce pays d'Afrique. La principale ressource venant de la vente de boîtes de gâteaux, issu d'un partenariat avec la biscuiterie de l'Abbaye située à Lonlay l'Abbaye dans l'Orne. Sur chaque boîte vendue, la biscuiterie reverse environ 2 € à l'association. Des associations se sont créées sur l'ensemble du territoire national et sollicite une collaboratrice de la caisse régionale Centre Manche, en charge de collecter les commandes, de réaliser les facturations. Ainsi pour 2015, plus de 60 000 boîtes ont été vendues sur l'ensemble de la France.

Les associations de Centre Manche ont ainsi pu, depuis la création de cette action de solidarité en 1995, financer la scolarisation de milliers d'enfants malgaches, d'une ferme laitière, d'un laboratoire pour fabriquer du fromage ou bien encore d'un dispensaire pour les malades et enfants malnutris, pour ne citer que ces exemples.

	2014	2015
Montants alloués au titre du mécénat hors maladies rares (€)	0	93 000 €

En ce qui concerne les relations entretenues avec les établissements d'enseignement, de nombreux partenariats sont noués entre nos Caisses régionales ou filiales et les établissements de leur région ou bassin d'emploi : interventions pédagogiques ou conférences, sponsoring, accueil de stagiaires et d'alternants, simulation d'entretiens et participation à des jurys, présence sur les forums d'emploi, soutien de chaires d'enseignement.

Groupama est partenaire depuis 2015 avec l'Ecole Nationale de Voile et des Sports Nautiques pour former les skippers de demain.

- La lutte contre les maladies rares avec la Fondation Groupama pour la santé

L'engagement du Groupe dans les maladies rares au travers de la Fondation Groupama pour la santé, illustre parfaitement les valeurs mutualistes qui sont les siennes de solidarité, de proximité et de confiance. La Fondation agit pour favoriser le diagnostic médical, encourager la recherche sur les maladies rares et améliorer le quotidien des patients. Plus de 550 projets d'associations, 29 chercheurs et près de 160 associations partenaires ont été soutenus depuis 2000.

Avoir osé s'engager dans la lutte contre les maladies rares alors que personne n'en parlait et avoir maintenu cet engagement depuis maintenant plus de 15 ans est sans conteste une belle démonstration de notre capacité à inscrire nos partenariats dans la durée.

Un engagement fort depuis 2000 :

Trois millions de personnes en France, 25 millions en Europe sont touchées par les maladies rares : « rares » car chacune de ces 7 000 pathologies touche moins de 30 000 patients. Mais, au total, elles concernent 1 personne sur 20. Groupama s'est engagé dès 2000 dans cette cause d'intérêt général qui s'inscrit en parfaite cohérence avec sa mission d'assureur responsable et mutualiste.

La Fondation Groupama pour la santé accompagne la lutte contre les maladies rares, considérée comme l'une des trois priorités de santé publique avec le cancer et la maladie d'Alzheimer. Les trois actions prioritaires de la Fondation pour les années 2013-2015 ont été : de maintenir à un niveau important le soutien à la recherche, d'accroître la sensibilisation des collaborateurs à la cause des maladies rares et de développer des actions de proximité avec les élus vers les associations et les chercheurs sur les territoires.

Les trois missions de la Fondation :

- Encourager la recherche avec notamment l'attribution, chaque année, d'une « bourse de l'Espoir » d'un montant de 100 000 euros sur 3 ans à un jeune chercheur.
- Favoriser le diagnostic par la diffusion des connaissances sur les maladies. Pour ce faire, la Fondation aide notamment les associations à communiquer sur ces maladies au travers de supports d'information, la réalisation de leur site internet et l'organisation de forums "maladies rares". Ces deux dernières actions sont réalisées avec Orphanet, unité de l'INSERM et portail de référence sur les maladies rares et les médicaments orphelins, et l'Alliance Maladies rares, collectif de plus de 200 associations, tous deux partenaires historiques de la Fondation.
- Faciliter le quotidien des patients et de leurs familles en soutenant leurs associations et les projets portés par celles-ci (aide à la scolarisation en milieu hospitalier, actions pour favoriser l'autonomie des malades, des rencontres familles/médecins, ...) et par la remise tous les ans d'un prix de « L'innovation sociale » doté de 20 000 euros. Son objectif : soutenir des actions innovantes marquant une avancée significative ou une rupture et permettant de changer la donne pour les personnes atteintes de maladies rares et leurs familles. Ce faisant, contribuer à rompre l'isolement, favoriser le lien social ou aider au développement de l'éducation thérapeutique pour les enfants ou les adultes isolés par la maladie.

Mobilisation des salariés et des élus dans des actions de collecte sur le terrain :

Depuis 2013, des « balades solidaires » ont lieu chaque année dans toute la France, essentiellement au mois de juin. Toutes les caisses régionales Groupama, Groupama SA et les entités franciliennes du groupe participent à l'événement. En 2015, la troisième édition des « balades solidaires », organisée par les fédérations des élus et la Fondation Groupama pour la santé, a réuni plus de 15 000 marcheurs et permis de récolter plus de 190 000 euros.

Déploiement de la « Semaine de la Fondation » qui s'est tenue du 12 au 16 octobre 2015 : d'une part avec la « soirée de la Fondation », avec la remise de la Bourse Espoir (voir ci-dessus) et du Prix de l'innovation sociale (en 2015, un projet de développement d'une appli destinée à mesurer en temps réel l'activité de maladies auto-inflammatoires ou de fièvres) ; d'autre part, l'opération « Bougeons-nous contre les maladies rares », qui aura mobilisé les collaborateurs du groupe (6 millions de pas enregistrés) qui a permis de verser un chèque de 6 400 euros à l'Association Maladies Foie Enfants).

Groupama Centre Manche, après avoir initié en 2013, l'organisation d'une première « Balade solidaire » réunissant 260 collaborateurs, élus et amis, a poursuivi cette action. Cela s'est traduit l'an dernier par l'organisation de 8 « Balades solidaires » entre juin et octobre, réparties dans chacun des départements composant le territoire de la caisse régionale. Ces initiatives ont permis de rassembler plus de 1 400 personnes, grâce à l'implication des élus et des collaborateurs qui se sont unis pour valoriser l'action de la Fondation et montrer leur fierté d'appartenance à une entreprise défendant ces valeurs.

Certains managers ayant fait de ces balades une occasion pour rassembler leurs collaborateurs et ainsi passer un moment ensemble, sous un aspect plus festif. A noter dans un département la partie restauration gérée uniquement par les collaborateurs.

Ces balades ont permis de soutenir et de mettre en valeur 10 associations. Chacune était représentée le jour de la manifestation pour présenter sa structure et la ou les pathologies qu'elle défendait. Au total se sont près de 20 500 € qui ont été collectés et versés directement aux associations ou à la Fondation Groupama pour la Santé.

Par ailleurs, Groupama Centre Manche a signé une convention de mécénat en nature, avec l'Association Française du Syndrome d'Angelman (AFSA), association soutenant les malades relevant de la pathologie du chromosome 15. Cette convention vise à mettre à disposition gracieusement un espace de travail sur son site de Bois Guillaume, à la salariée de l'association.

Bilan des actions réalisées au niveau groupe	2014	2015
Nombre d'associations de patients soutenues	62	66
Nombre de projets encouragés	60	84
Nombre de chercheurs parrainés	3	3
Montant alloué au titre de la lutte contre les maladies rares par Groupama SA	386 225	386 225

Bilan des actions réalisées au niveau de la caisse régionale Centre Manche	2014	2015
Nombre d'associations de patients soutenues	6	10
Nombre de projets encouragés	3	8
Montant alloué au titre de la lutte contre les maladies rares par la caisse régionale	17017 €	20 500 €

2.3 Employeur responsable

Forts de leurs valeurs, le groupe Groupama et ses entreprises conduisent des politiques sociales et de nombreuses actions significatives sur les différents volets RH de la RSE. Depuis 2013, le groupe a assorti son engagement d'employeur responsable d'objectifs chiffrés sur 3 ans, dans les domaines de la parité femmes/hommes, de l'emploi des travailleurs handicapés, de l'alternance et de la qualité de vie au travail.

- Emploi

L'effectif de Groupama Centre Manche au 31 décembre 2015 s'établit à 1269 salariés (1 276 au 31 décembre 2014). Les données 2015 font apparaître 150 embauches (tous types de contrats confondus – hors CDD d'été) et 58 départs CDI (hors cessions) dont 4 licenciements.

Sur l'ensemble des 8 départements (Basse et Haute Normandie, Sarthe, Mayenne et Eure et Loir), la répartition des salariés par sexe, par âge est la suivante :

- 69,3% de femmes et 30,7% d'hommes,
- 18,3% des salariés ont moins de 30 ans, 59,2% ont entre 30 et 49 ans et 28,5% ont 50 ans et plus.

La masse salariale brute hors charges patronales s'élève à 50 658 551 € pour 2015 (51 314 225 € en 2014). Le salaire mensuel moyen brut des cadres est de 4 349 € et de 2 922 € pour les employés (il était respectivement de 4 446 € et 2 875 € en 2014).

- Organisation du travail

La durée théorique du travail dans l'entreprise Groupama Centre Manche se situe essentiellement entre 17h30 et 35h00 par semaine sans modification sensible par rapport à 2014. L'absentéisme s'établit à 23 631 jours (dont 52,36% des absences liées à la maladie et 30,77% à la maternité/paternité). En 2014 l'absentéisme s'établissait à 23 552 jours (dont 46,7% des absences liées à la maladie et 35,6% à la maternité/paternité).

- Relations sociales

Au-delà des instances représentatives du personnel au sein des entités composant le groupe, le dialogue social au sein du groupe Groupama est organisé au niveau sommital à travers des instances qui couvrent différents périmètres : européen, groupe en France, UDSG et UES.

Bilan des accords collectifs signés à Groupama Centre Manche :

Huit accords collectifs ont été conclus en 2015 à Groupama Centre Manche.

Thématiques des accords collectifs conclus au niveau de Groupama Centre Manche

Dialogue social / représentation du personnel	<p>Accord préélectoral 2015- Désignation des Administrateurs élus par les salariés au Conseil d'Administration de GROUPAMA CENTRE MANCHE pour la période du 1er juillet 2015 au 31 décembre 2015</p> <p>Accord préélectoral 2015- Désignation des Administrateurs élus par les salariés au Conseil d'Administration de GROUPAMA CENTRE MANCHE pour la période du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018</p> <p>Accord préélectoral 2015 - Comité d'Entreprise et Délégués du Personnel –</p> <p>Accord relatif à la prorogation des mandats des membres du Comités d'entreprise, des délégués du personnel, des administrateurs salariés et des membres du CHSCT</p> <p>Accord relatif à la modification temporaire des crédits d'heures des membres du Comité d'Entreprise, du CHSCT et des délégués du personnel (6 novembre 2015).</p>
Rémunération et avantages sociaux	<p>Accord d'intéressement 2015/2017</p> <p>Avenant du 21 juillet 2015 à l'article de l'accord relatif au statut collectif de GCM (modulation)</p> <p>Avenant à l'accord relatif au complémentaire de prévoyance de Groupama Centre Manche (contrat responsable et ANI)</p>

La fin d'année a été consacrée à la consultation des instances représentatives du personnel sur le projet d'optimisation du fonctionnement des sites de gestion. Parallèlement à cette phase de consultation, une négociation a débuté sur les mesures d'accompagnement pour les mobilités issues de ce projet.

Les relations sociales se déroulent globalement dans un esprit de dialogue constructif.

- Santé et sécurité

Un accord groupe relatif à la Qualité de Vie au Travail, applicable à l'ensemble des entreprises et des collaborateurs du groupe en France, a été signé le 28 février 2011 et a été complété par la signature d'un avenant en date du 10 octobre 2014. Il définit un socle commun aux entreprises du groupe pour améliorer la qualité de vie au travail et, dans ce cadre, prévenir, traiter, éliminer et, à défaut, réduire, au-delà des actions et mesures d'ores et déjà mises en œuvre au sein des entreprises du groupe, les éventuels problèmes liés aux risques psychosociaux. Ceux-ci incluent notamment le stress, le harcèlement et la violence au travail ainsi que les incivilités internes ou externes, et notamment celles émanant du public.

L'accord porte principalement sur les axes suivants :

1. Consolider au niveau du groupe, dans le cadre d'un bilan annuel, des indicateurs permettant de dépister les risques de mal-être au travail.
2. Mettre en place des actions de prévention pour former aux risques psychosociaux les dirigeants, managers et l'ensemble des collaborateurs ; sensibiliser à l'amélioration du bien-être au travail ; mener des actions de prévention et d'accompagnement des collaborateurs en cas d'incivilité ou d'agression venant du public.

3. Proposer des mécanismes de régulation interne parmi lesquels un centre d'écoute psychologique ouvert à l'ensemble des collaborateurs et un mécanisme de recherche de solution concertée pour tout événement susceptible d'affecter la santé physique et/ou mentale d'un collaborateur.
4. Création d'une Commission Qualité de vie au travail groupe : cette commission paritaire, lieu d'échanges et de préconisations, examine le volet « qualité de vie au travail » des projets structurants présentés au Comité de groupe. Elle est informée de la mise en place, du déploiement et du suivi de ces grands projets, de leurs éventuelles incidences sur les conditions de travail et de l'accompagnement RH mis en œuvre.

La Commission de suivi de l'accord groupe sur la qualité de vie au travail a pour objet de suivre l'application de l'accord groupe : présentation d'un bilan annuel avec les indicateurs de l'accord et les actions menées.

L'avenant signé en 2014 par la CFDT, la CGT, la CFE-CGC et l'UNSA 2A vient renforcer les axes suivants :

- Consolider et renforcer le rôle de la « Commission Qualité de Vie au Travail » au niveau du groupe.
- Mettre en place des mesures de prévention collective :
 - former les managers à la qualité de vie au travail et à la prévention des risques psychosociaux,
 - favoriser la conciliation vie privée/vie professionnelle,
 - encourager la mise en place d'espaces de dialogue entre les collaborateurs.
- Prendre en compte la prévention des risques psychosociaux au sein des entreprises du groupe :
 - désigner un référent RH « RPS et QVT » au sein des entreprises, que les salariés pourront solliciter s'ils estiment avoir identifié une situation génératrice de risques psychosociaux,
 - élaborer un diagnostic et un plan d'actions concernant les risques psychosociaux auxquels seraient exposés les salariés,
 - élaborer une procédure « gestion de crise »,
 - accompagner les salariés lors des changements importants.

En 2015 on recense au niveau de Groupama Centre Manche 20 accidents de travail et de trajet ayant entraîné un arrêt de travail. Le taux de fréquence de ces accidents est de 9.44 pour 1 million et le taux de gravité est de 0.12 pour mille. Sur ce même périmètre, 2 maladies professionnelles ont été déclarées à la sécurité sociale en 2015.

- Formation

La politique de formation est mise en œuvre au sein de chaque entreprise du groupe afin de tenir compte de ses spécificités (stratégie, activités, métiers, pyramide des âges, etc.). Partant de ce constat, l'Université Groupama met à disposition des entreprises le catalogue des formations communautaires, répondant aux besoins qu'elles expriment notamment via le réseau des responsables formation réunis deux à trois fois par an.

Dans l'entreprise Groupama Centre Manche :

- 72 934 heures de formation au total ont été dispensées (68 000 heures en 2014).
- 1 358 salariés ont bénéficié d'au moins une journée de formation (plus de 1 150 en 2014).

Depuis plusieurs années Groupama Centre Manche conduit une politique active de formation des collaborateurs au service de ses clients et sociétaires.

L'année 2015 s'inscrit dans la continuité de l'effort global de formation, avec une légère augmentation de l'activité. Près de 73 000 heures de formation, qui représentent plus de 53 heures de formation en moyenne par salarié formé.

Les actions de formation sont majoritairement liées à l'adaptation au poste de travail. Ceci s'explique par l'application de la réforme de la formation qui a vu disparaître le DIF, ainsi que les évolutions structurelles de l'Entreprise et les évolutions des métiers.

Deux directions se sont réorganisées dès le début de l'année 2015, le service Formation les a accompagnés en mettant en place des parcours métiers adaptés, et en fonction des dates de prises de postes.

Le réseau commercial a déployé différents produits au cours de l'année, notamment : 4AS, OPCI, SMART pour les Pro, GED souscription pour les ACPS.

Un axe particulier lié à l'Amélioration de la Satisfaction Client – ASC – a permis à tous les collaborateurs et les managers de l'Entreprise de bénéficier d'au moins une journée de formation en 2015.

Cette action réalisée grâce à la mobilisation de formateurs occasionnels, permet de partager un langage commun entre tous les collaborateurs et s'inscrit comme point de départ d'actions à venir.

Les actions liées à la prévention et sécurité ont également concernés de nombreux collaborateurs. Les principales actions collectives sur le sujet sont : Sauveteur Secouriste du Travail, chargé d'évacuation, Centaure, l'ergonomie au poste de travail, habilitation électrique.

Concernant spécifiquement les nouveaux collaborateurs en relation directe avec les sociétaires et clients, un effort de formation particulier est mis en place pour leur permettre d'appréhender la culture de l'Entreprise, la connaissance des offres et outils de commercialisation pour répondre au mieux au besoin de nos assurés et viser leur satisfaction. A cet effet des parcours de formation très complets ont été mis en place en veillant à une progression pédagogique et à l'adaptation optimale au marché de rattachement.

La mise en place et l'accueil de jeunes collaborateurs en alternance (Apprentissage et Professionnalisation) essentiellement sur les métiers de la gestion d'assurance et la commercialisation ont contribué à la constitution d'une force de transmission des savoirs et de renouvellement des générations, tout en renforçant l'image de l'entreprise citoyenne. Les tuteurs sont également accompagnés dans le cadre de ces dispositifs.

- Égalité de traitement

En tant qu'employeur socialement responsable, le groupe Groupama et les entreprises qui le composent inscrivent leurs actions de prévention contre les discriminations et de promotion de la diversité en cohérence avec les axes prioritaires RSE.

L'engagement du groupe Groupama contre les discriminations et en faveur de la diversité s'est notamment traduit par :

- L'adhésion au Pacte mondial des Nations unies. Effective depuis le 7 février 2007, elle engage l'ensemble du groupe à respecter les dix principes du Pacte. Le groupe Groupama publie chaque année sa « Communication sur le progrès » sur le site Internet du Pacte mondial des Nations unies et y présente les actions du groupe en France et le renouvellement de ses engagements.
- L'adhésion à la Charte de la diversité. Conclue en date du 26 juin 2007, elle engage l'ensemble du groupe en France à mettre en place une politique en faveur de la diversité.
- L'adhésion à la Charte de la parentalité en date du 14 décembre 2010. Elle confirme les engagements du groupe en France en matière d'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. En effet, elle permet de favoriser une meilleure qualité de vie au travail reposant sur un cadre social riche ainsi que sur l'évolution professionnelle des salariés-parents.

Le groupe Groupama poursuit également son partenariat avec l'Agefiph, signé le 18 novembre 2010, dont la finalité consiste à favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des entreprises du groupe en France. Ce partenariat permet notamment la diffusion des offres d'emploi des entreprises du groupe publiées sur le site : www.groupama-gan-recrute.com, sur le site Internet de l'Agefiph.

▪ **Accord groupe relatif à la Diversité et à l'Égalité des chances**

L'engagement du groupe Groupama est formalisé depuis le 24 octobre 2008 par l'accord groupe relatif à la Diversité et à l'Égalité des chances signé avec les organisations syndicales pour une durée indéterminée. Il vise à assurer une égalité de traitement entre les collaborateurs des entreprises du groupe en France, à prévenir toute forme de discriminations dans l'évolution et l'accès à l'emploi tout au long de la vie professionnelle et à promouvoir l'égalité des chances.

La politique diversité du groupe est relayée par un correspondant Diversité Groupe et dans chaque entreprise en France par un correspondant Diversité :

- garant de la mise en œuvre de la politique diversité du groupe au sein de son entreprise,
- interlocuteur des collaborateurs de son entreprise sur les sujets liés à la diversité,
- interlocuteur privilégié du correspondant Diversité groupe,
- relais auprès des instances représentatives du personnel, du comité élargi de la diversité et sur les plans actions élaborés à ce sujet.

Cet accord, a été complété en 2011 et en 2015 par des avenants qui traitent des axes suivants:

- l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes,
- le maintien dans l'emploi des seniors,
- l'égalité des droits familiaux,
- l'égalité des droits parentaux,
- la conciliation vie privée-familiale et professionnelle,
- l'information et la communication auprès des managers et des collaborateurs.

L'avenant du 24 juin 2015 vise particulièrement à :

- harmoniser les pratiques entre les entreprises du groupe en matière d'intégration et de maintien dans l'emploi des salariés en situation de handicap,
- mettre en place des mesures d'accompagnement en faveur des salariés aidants familiaux,
- favoriser la conciliation des temps de vie en prenant davantage en compte la situation familiale des salariés, notamment les familles monoparentales,

Depuis 2009, en application de l'accord relatif à la Diversité et à l'Égalité des chances, la DRH groupe a mis en place des actions de formation sur des thématiques liées à la diversité.

L'enjeu diversité a été intégré à toutes les formations management. Il existe également une formation « accompagner une personne en situation de handicap ».

Les entreprises ont également développé des actions de formation complémentaires ou adaptées à leurs spécificités.

▪ **Mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes**

Avec 69.3 % de femmes en CDI au sein de l'entreprise au 31 décembre 2015, Groupama Centre Manche considère la mixité comme un véritable atout. En application de l'Accord groupe du 24 octobre 2008 précité, le groupe réaffirme son ambition d'atteindre une représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein.

Afin de parvenir à cet objectif, l'entreprise Groupama Centre Manche a mis en place un certain nombre d'actions qui ont abouti aux évolutions positives suivantes :

Au 31 décembre 2015 les femmes représentaient :

- 79.1 % des non-cadres,
- 42.9 % des cadres,
- 12.5 % des cadres de direction.

Au sein de l'entreprise au 31 décembre 2015 : la famille de métiers « administrative » compte 69.7 % de femmes et 69.6 % dans la filière des métiers commerciaux.

Par ailleurs en 2015, 32,9 % des femmes ont obtenu une évolution individuelle salariale.

En lien avec les objectifs poursuivis en termes d'égalité à Groupama Centre Manche, et par référence au nombre de femmes parmi les cadres et cadres de direction qui était de 39,7 % en 2014, il est de 42,1 % en 2015. La progression de la part des femmes dans l'effectif des cadres est en constante augmentation depuis 2003.

▪ **Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées**

Afin de concrétiser ses engagements sur l'insertion et le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap, le groupe :

- communique régulièrement sur le handicap en interne auprès de l'ensemble des collaborateurs grâce aux éléments mis en ligne sur le Kiosque – Intranet du groupe – (articles, interviews, brochures, films...), et à l'externe (via des guides, annuaires, des articles de presse, la participation à des conférences, salons et forums, à destination des professionnels ou du grand public),
- renouvelle chaque année son partenariat avec l'ADAPT, association à l'initiative de la Semaine européenne pour l'emploi des personnes handicapées (SEPH), à laquelle le groupe participe depuis plusieurs années,
- poursuit son partenariat avec l'AGEFIPH, dont la finalité consiste à favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap au sein des entreprises.
- Pendant la SEPH 2015, Groupama Centre Manche a participé au Forum Emploi du Mans, a présenté Groupama Centre Manche au Pôle Emploi de Caen avec une intervention sur le thème "Comment aborder le handicap lors d'un entretien d'embauche" et a participé au Handicafé de Caen.

En 2015, l'entreprise a atteint un taux moyen d'emploi de 7,78% (En 2014, 7,57 %). Sur l'ensemble des effectifs de l'entreprise au 31 décembre 2015, 70 salariés étaient en situation de handicap. Au cours de cet exercice, 11 recrutements (en CDD) ont eu lieu. Groupama Centre Manche remplit pleinement son obligation avec un taux supérieur à la réglementation.

▪ **Maintien dans l'emploi des seniors**

Dans un contexte d'allongement de la vie professionnelle, le groupe Groupama encourage la dynamisation des secondes parties de carrière et favorise une politique de gestion des âges non discriminante.

Dans le cadre de la mise en place du contrat de génération, 14 accords d'entreprise et 3 plans d'actions ont été conclus en 2013 en prenant en compte les besoins, situations (pyramides des âges...) et perspectives stratégiques propres à chaque entreprise.

Ces accords et plans d'action ont été conclus pour une durée de 3 ans. Ils traitent principalement des sujets suivants:

- le recrutement et le maintien dans l'emploi des seniors,
- l'amélioration de leurs conditions de travail et la prévention des pénibilités,
- l'anticipation de leur évolution de carrière,
- le développement de leurs compétences,

- l'aménagement de leur fin de carrière,
- la transmission de leur savoir.

L'entreprise Groupama Centre Manche compte 10,6 % de seniors de 57 ans et plus au sein de ses effectifs au 31 décembre 2015 dont :

- 54,8 % de non-cadres,
- 42,2 % de cadres,
- 3 % de cadres de direction.
-

Parmi cette même population:

- 31,1 % exercent une activité dans une famille de métiers commerciaux,
- 68,9 % exercent une activité dans une famille de métiers « administrative ».

- Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Le groupe Groupama rappelle son engagement à respecter les stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail dans sa Charte éthique, déployée dans l'ensemble de ses entreprises et portée à la connaissance de tous ses salariés. La Charte éthique rappelle également que le groupe adhère pleinement aux recommandations ou engagements formulés par : la Déclaration universelle des droits de l'Homme et la Convention européenne des droits de l'Homme, les principes directeurs de l'OCDE et les dix principes du Pacte mondial.

- Charte éthique groupe

La Charte éthique du groupe Groupama a été présentée en 2008 devant le Comité de Direction Générale, le Comité Exécutif Groupe et le Conseil d'administration de Groupama SA, la holding de tête du groupe. Elle a été annexée au règlement intérieur des entreprises du groupe en respectant les procédures d'information et de consultation des instances représentatives du personnel (Comité de groupe et Comité d'entreprise européen, CHSCT, CE, Inspecteurs du travail, greffes du conseil des Prud'hommes et affichage). Enfin, elle a été diffusée à l'ensemble des collaborateurs (par voie électronique et mise en ligne sur l'Intranet du groupe), ainsi qu'aux agents généraux de Gan Assurances, aux mandataires de Gan Patrimoine et aux secrétaires-mandataires de caisses régionales.

La Charte éthique créée et déployée dans l'ensemble du groupe entre 2008 et 2010 a pour objet principal de fédérer et mobiliser les collaborateurs autour de ses valeurs de proximité, d'engagement, de performance et de solidarité. Elle définit les engagements du groupe en matière d'éthique, tel que :

- agir dans le respect de la confiance que nous portent nos sociétaires et clients,
- favoriser le développement des talents individuels et collectifs des collaborateurs,
- affirmer notre vocation d'acteur socialement responsable et solidaire.

Ces engagements sont déclinés en règles de conduite à adopter par les collaborateurs. En particulier, ceux-ci sont tenus de faire preuve d'intégrité et de loyauté dans l'exercice de leurs fonctions, à l'intérieur comme à l'extérieur de leur entreprise lorsqu'ils la représentent, et s'interdisent tout acte de corruption active ou passive. La Charte éthique définit également les missions du Comité d'éthique, composé des plus hauts dirigeants du groupe, qui se réunit deux fois par an.

La Charte éthique a été révisée et présentée en Comité d'éthique en 2014, afin de prendre en compte les évolutions du groupe et de son environnement depuis 2008. Dans ce texte, ont été renforcées notamment les parties sur :

- les valeurs,
- le devoir de conseil et la protection des données,
- la lutte contre la corruption et la fraude,
- la liberté d'expression des collaborateurs sous réserve de la préservation de la neutralité du groupe, y compris sur les réseaux sociaux,

- la transformation du rôle du comité qui peut se saisir, au-delà de l'éthique, de tout sujet RSE.

La nouvelle version de la charte sera diffusée à l'ensemble des collaborateurs du groupe à l'issue d'un processus interne de validations, informations et consultations qui s'est déroulé durant l'année 2015.

2.4 Action en faveur de l'environnement

Conscient de sa responsabilité en matière d'impacts indirects, le groupe Groupama a développé depuis plusieurs années des actions incitatives en faveur de l'environnement auprès de ses clients et fournisseurs, au travers de ses offres d'assurance, de ses actions de prévention et de sensibilisation, de ses produits ISR et de ses contrats d'achats. Par ailleurs, nous sommes convaincus que nous pouvons aussi améliorer nos impacts directs par la réduction de nos émissions de CO₂, de nos consommations de papier, etc. De ce fait, nous continuons nos efforts pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés dans ce domaine.

- Politique générale en matière d'environnement

De par nos activités de services (assurances et banque), les impacts directs du groupe Groupama sur l'environnement sont limités : nos activités ne constituent pas de menaces pour la biodiversité, l'eau ou l'utilisation des sols. De ce fait, les mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol n'est pas un enjeu clé de la stratégie RSE de Groupama Centre Manche. Cependant, nous avons développé une politique de réduction de nos consommations (papier, eau, énergie), de réduction de nos émissions de CO₂ et de nos déchets notamment DEEE, impulsée au niveau groupe par la Direction RSE, Marque employeur et Communication interne, en collaboration avec Groupama Supports et Services (G2S) et les entreprises du groupe. Au-delà de ces engagements en interne et de l'information des collaborateurs, Groupama est conscient du rôle à jouer dans la sensibilisation à la protection de l'environnement auprès de ses différentes parties prenantes, et notamment auprès de ses clients.

Groupama Centre-Manche a réalisé les audits énergétiques réglementaires de son parc immobilier & automobile. Nous inscrivant pleinement dans la réduction de nos consommations énergétiques & de nos émissions de gaz à effet de serre, des actions sont en cours pour respecter les préconisations proposées par les auditeurs.

En matière de protection de l'environnement, les salariés de l'entreprise Groupama Centre-Manche sont régulièrement informés des enjeux environnementaux, notamment grâce à la Semaine européenne du Développement Durable, l'existence d'un manuel des éco gestes au bureau, et la diffusion d'une charte Eco Pass Événements Responsables permettant aux communicants internes d'organiser leurs événements dans le respect des impacts environnementaux.

Groupama Centre-Manche a également recruté un ingénieur thermicien pour travailler sur l'optimisation de son patrimoine immobilier. L'objectif est de réduire nos consommations énergétiques & émissions de gaz à effet de serre à l'aide d'une expertise technique sur les rénovations & constructions neuves. Cela permet aussi de sensibiliser les services logistiques internes à l'efficacité énergétique, par présentation de l'analyse des consommations énergétiques du parc immobilier de Groupama Centre-Manche sur 2014.

Nous avons également sélectionnés pour notre flotte des véhicules avec de faibles émissions de GES (moyenne globale d'émission de CO₂ : 102 g/km).

Le groupe Groupama, du fait de son activité de services dont les impacts environnementaux sont limités et réduits à des consommations peu polluantes (papier, électricité,...), n'a pas de provision financière pour risque environnemental. De plus, l'activité ne génère pas de nuisances sonores et la consommation d'eau n'est pas réalisée dans des zones de stress hydriques.

- Utilisation durable des ressources

Les activités du groupe Groupama ne nécessitent pas d'eau en dehors de la consommation courante de ses bâtiments de bureau. En 2015, l'entreprise Groupama Centre-Manche a consommé 15 325 m³ d'eau, soit 12.01 m³ par ETP.

La consommation de papier de bureau atteint en 2015 44 tonnes, dont plus de 96 % est labellisé.

En 2015, la consommation d'énergie de l'entreprise Groupama Centre-Manche (électricité, gaz, fioul, chaleur et eau glacée) atteint 11 591 757 kWh (détail dans le tableau ci-dessous), soit 9 084.45 kWh par ETP. La consommation totale d'énergie est donc stable par rapport à 2014. La consommation totale d'énergie rapportée par ETP est stable par rapport à 2014.

Par ailleurs, de par nos activités de services (assurances et banque), le groupe et donc l'entreprise Groupama Centre-Manche ne sont pas concernés par la problématique de l'utilisation des sols.

Détail des différentes consommations :

	2014	2015
Consommation d'eau (m ³)	13 229	15 325
Consommation d'eau par personne (m ³ /ETP)	10.37	12.01

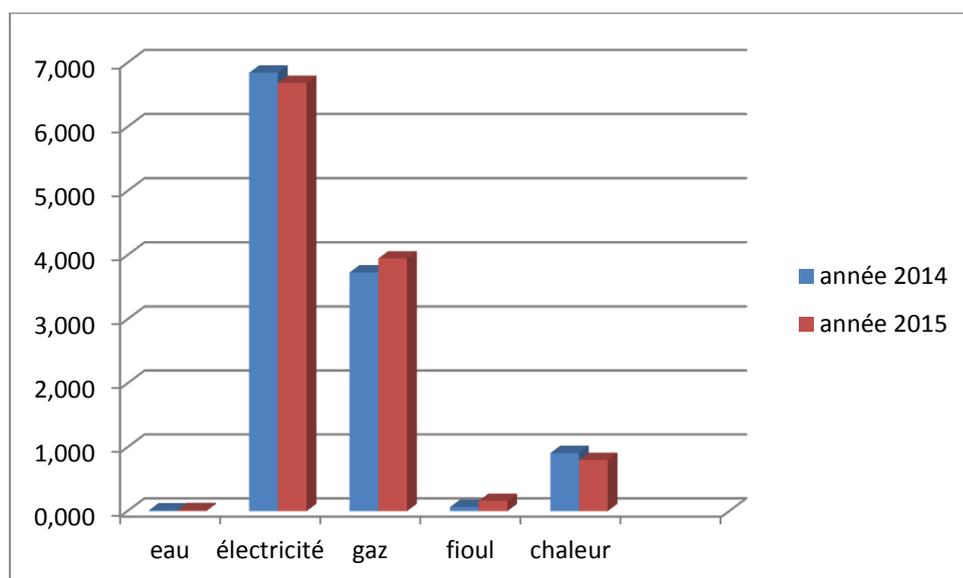
	2014	2015
Consommation totale d'énergie (kWh)	11 549 870	11 591 757
Consommation totale d'énergie par personne (kWh/ETP)	9 051.62	9 084.45
Consommation d'électricité (kWh)	6 845 000	6 683 666
Consommation d'électricité par personne (kWh/ETP)	5 344.62	5 237.98
Consommation de gaz (kWh)	3 731 080	3 949 402
Consommation de gaz par personne (kWh/ETP)	2 924.04	3 095.14
Consommation de fioul (kWh)	64 030	159 665
Consommation de fioul par personne (kWh/ETP)	50.18	125.13
Consommation de chaleur (kWh)	909 760	799 024
Consommation de chaleur par personne (kWh/ETP)	712.98	626.19
Consommation d'eau glacée (kWh)	0	0
Consommation d'eau glacée par personne (kWh/ETP)	0	0

Depuis 2014 des mesures ont été prises pour améliorer le suivi de la consommation, dans l'équipement en matériel favorisant les économies (ex chasse d'eau). Nous avons également poursuivi en 2015 les travaux d'aménagement sur site de gestion et dans les agences.

Nous poursuivons nos actions de rationalisation pour infléchir la consommation. La diminution des points de consigne de température dans les bureaux et l'extinction systématique des éclairages des bureaux en dehors des heures d'occupation y participent.

Nb : nous supposons une erreur de calcul en 2014, pour expliquer la différence importante sur la consommation de fioul entre les deux exercices. L'impact sur la consommation d'énergie totale est faible.

Evolution et composition de la consommation d'énergie (en millions de kwh) :



Détail des consommations de papier :

	2014	2015
Consommation de papier de bureau (tonnes)	45*	44
Consommation de papier de bureau par personne (kg/ETP)	0.035*	0.034
Consommation de papier documents marketing et techniques (tonnes)	38.64	37
Consommation de papier documents marketing et techniques par personnes (kg/ETP)	0.030	0.029
Consommation de papier en éditique de masse (tonnes)	45.36	46
Consommation de papier en éditique de masse par personnes (kg/ETP)	0.035	0.036

*la donnée 2014 a été actualisée par rapport aux données mentionnées dans le rapport 2014.

- Changement climatique

Dans le cadre de sa stratégie RSE, le groupe a la volonté de réduire ses émissions de CO₂. Les leviers envisagés pour y parvenir portent sur les consommations d'énergie, les déplacements professionnels ainsi que la consommation de papier. Un groupe de travail inter-entreprises du groupe, mis en place fin 2013, pilote cet objectif et est chargé d'indiquer et de mettre en place de façon collaborative des voies d'actions.

Détail des différents types de déplacements professionnels :

	2014	2015
Déplacements professionnels en avion (km)	12 939	6 728
Déplacements professionnels en avion par ETP (km/ETP)	10.14	5.27
Déplacements professionnels en train (km)	388 113	487 001
Déplacements professionnels en train par ETP (km/ETP)	304.16	381.66
Déplacements professionnels en voiture (km)	8 918 400	8 789 236
Déplacements professionnels en voiture par ETP (km/ETP)	6 989.34	6 888.12

En 2015, les émissions totales de CO₂ atteignent 3 047 tonnes équivalent CO₂, soit 2.39 tonnes équivalent CO₂ par ETP (le détail selon les 3 scopes du GHG Protocol se trouve dans les tableaux ci-dessous) :

Emissions de CO₂ pour la période de Reporting 2015 selon les 3 scopes définis par le GHG Protocol et selon la méthode de consolidation du contrôle opérationnel :

Emissions directes – Scope 1 (TeqCO₂)	2014	2015
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à gaz <i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à gaz par ETP</i>	690 0.54	730 0.58
Emissions directes de CO ₂ liées aux chaudières à fioul <i>Emissions directes de CO₂ liées aux chaudières à fioul par ETP</i>	16 0.01	39 0.03
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus <i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres détenus par ETP</i>	1 440 1.13	1 494 1.18
TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01 TOTAL DES EMISSIONS DIRECTES GHG_01 PAR ETP	2 145 1.68	2 264 1.78

Emissions indirectes – Scope 2 (TeqCO₂)	2014	2015
Emissions directes de CO ₂ liées à la consommation d'électricité <i>Emissions directes de CO₂ liées à la consommation d'électricité par ETP</i>	533.91 0.42	521.33 0.41
Emissions directes de CO ₂ liées à la consommation de chaleur <i>Emissions directes de CO₂ liées à la consommation de chaleur par ETP</i>	203.15 0.16	178.42 0.14
Emissions directes de CO ₂ liées à la consommation d'eau glacée <i>Emissions directes de CO₂ liées à la consommation d'eau glacée par ETP</i>	0 N/A	0 N/A
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02 TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_02 PAR ETP	737.06 0.58	699.75 0.55

Emissions autres – Scope 3 (TeqCO₂)	2014	2015
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus <i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en véhicules terrestres non détenus par ETP</i>	76.25 0.06	79.25 0.06
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en avion <i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en avion par ETP</i>	1.64 0	0.85 0
Emissions directes de CO ₂ liées aux déplacements professionnels en train <i>Emissions directes de CO₂ liées aux déplacements professionnels en train par ETP</i>	2.21 0	2.78 0
TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03 TOTAL DES EMISSIONS INDIRECTES GHG_03 PAR ETP	80.10 0.06	82.88 0.06

Le total des émissions de CO₂ par ETP a augmenté de 3% entre 2014 et 2015.

A Groupama Centre Manche, les postes « immobilisations des biens » « déplacements professionnels » et « déplacements domicile travail » sont les postes les plus importants en termes d'émissions de carbone.

L'entreprise a une activité commerciale qui nécessite une importante flotte automobile, de nombreuses agences dispersées sur l'ensemble du territoire et par conséquent, une nécessité d'immobilisation et d'utilisation des énergies.

- **Pollution et gestion des déchets**

Les activités de service de l'entreprise Groupama Centre-Manche ne génèrent pas directement de déchets ou de pollutions autres que les déchets de bureau. Nous souhaitons cependant progresser dans la valorisation de ceux-ci, au travers par exemple du tri collaboratif. Cette démarche, impliquant d'autres acteurs tels que les collectivités locales, est en structuration. De par son activité, Groupama Centre Manche n'est pas directement concerné par la lutte contre le gaspillage alimentaire et n'a donc pas pris d'engagement spécifique en la matière

A Groupama Centre Manche, différentes actions sont menées pour diminuer les rejets affectant l'environnement et notamment le tri sélectif (papier, déchets des équipements électriques ou électroniques).

	2014	2015
Déchets de papier/carton produits (tonnes)	0	5
<i>Déchets de papier/carton produits par personne (kg/ETP)</i>	0	0.003

- **Protection de la biodiversité**

Le groupe est un des principaux propriétaires privés de forêts et le premier assureur de forêts en France. Ce patrimoine forestier, constitué de plus de 20 000 hectares, représente l'un des plus importants « poumon vert » français.

Depuis 15 ans, ont été replantés 10 millions d'arbres, soit environ 700 000 plants par an, correspondant à un reboisement de près de 5000 hectares. Plus des trois quarts du reboisement effectué portent sur des surfaces sinistrées par les tempêtes Lothar et Martin de 1999 - qui ont été reboisées en totalité - et sur celles de la tempête Klaus de 2009 - qui l'ont été partiellement et dont la finalisation interviendra en 2016.

L'ensemble des forêts gérées par Groupama Immobilier (28 massifs forestiers) sont certifiées PEFC (label garantissant une gestion durable de la ressource bois dans les forêts). Ce label définit des règles strictes de réalisation des chantiers d'exploitation dans le cadre d'une gestion durable de la forêt. Ces règles visent notamment à exploiter la forêt dans le respect du sol, de l'eau, de la faune et de la flore.

Le Groupe Groupama est pionnier dans l'évaluation du stockage de carbone en forêt. En effet, en 2015, une étude* a permis de démontrer que les forêts de la Société Forestière Groupama ont joué en 2014 un rôle de puits de carbone. Elles ont contribué à la réduction des émissions nettes de CO₂ de la France à hauteur de 322 493 téqCO₂. Ces quantités de carbone ont été stockées dans les forêts de la Société Forestière Groupama ou ont été évitées grâce à l'usage des produits bois issus de ses forêts.

* Menée pour le compte de la Société Forestière Groupama, par EcoAct et IF Consultants et avec le concours du Cabinet Demetz Costaz.

2.5 Relations avec les parties prenantes

- **Sous-traitance et fournisseurs**

En référence aux 10 principes de la Charte du Pacte Mondial et à la Charte de la Diversité, la politique d'achats du groupe s'est dotée d'engagements RSE, parmi lesquels figure une Charte de déontologie Achats. Trois aspects y sont particulièrement développés : la prise en compte des modes de fabrication des matériels, du comportement des fournisseurs au sujet de ces modes de fabrication, et le respect du droit du travail et des règles de l'OIT par le fournisseur.

Groupama a également signé la Charte Inter-entreprises, qui incite notamment à privilégier les relations durables avec les PME, à incorporer des critères RSE dans le choix des fournisseurs et à prendre en compte la responsabilité territoriale d'un grand groupe.

Un guide des achats éco responsables, réalisé par la Direction Achats Groupe, a été diffusé dès 2007 à l'ensemble des acheteurs du groupe pour les aider à prendre en compte des critères sociaux et environnementaux dans leurs appels d'offres et achats : identification des enjeux et des pistes d'améliorations, information sur l'offre, bilan sur les achats présents.

Par ailleurs, dans nos appels d'offres, nous demandons à nos fournisseurs, dans le cadre d'une charte « RSE », de déclarer s'ils respectent les principes de l'OIT, de la déclaration universelle des Droits de l'homme et de la Charte du Pacte Mondial (conditions de travail, respect de l'environnement, éthique), et nous les incitons à adopter un comportement éco responsable (conception des produits, formation du personnel, acheminement, gestion des déchets). Une clause « RSE » est insérée dans les contrats.

➤ **Définition de la sous-traitance**

La sous-traitance constitue le fait de confier à un prestataire soit directement soit en recourant lui-même à la sous-traitance l'exécution d'une activité ou d'un service qui serait autrement exécutée par l'entreprise d'assurance elle-même.

La sous-traitance doit être distinguée de la simple fourniture de services ou de biens qui ne relèvent pas des fonctions cœur de métier ou des fonctions supports de l'assureur et qui ne pourraient pas être internalisées.

Groupama Centre Manche sous-traite son activité de numérisation et d'archivage et a débuté en 2015 une partie de l'activité éditique.

- **Autres parties prenantes**

D'une part, le sociétariat, base de fonctionnement décentralisé du pôle mutualiste de Groupama, permet à nos quatre millions de sociétaires français de s'investir à chaque niveau du système électif : Caisse locale, Caisse régionale, Fédération départementale ou nationale. Ainsi, 300 000 sociétaires participent chaque année aux Assemblées générales de nos quelques 3300 caisses locales, ce qui leur confère un pouvoir de décision au sein de la mutuelle. D'autre part, les quatre réseaux spécialisés Gan ont un fort ancrage territorial en France et le groupe dispose également de réseaux de proximité à l'international. Par ailleurs, nous sommes particulièrement à l'écoute de nos clients, grâce aux sondages de satisfaction menés en continu - sur la gestion des sinistres, les demandes, les réclamations, etc. - auprès de nos clients particuliers, ainsi qu'aux enquêtes de satisfaction approfondies conduites annuellement, sur un très grand nombre de sondés issus de tous nos types de clientèle. L'amélioration de la satisfaction client est un enjeu prioritaire pour les collaborateurs.

En 2015, Groupama Centre Manche a sensibilisé l'ensemble de ses collaborateurs à l'amélioration de la satisfaction client par le suivi de formations et l'accompagnement en réunions d'équipe avec des « ambassadeurs » (cadres de direction) chargés d'accompagner les managers dans le déploiement de ce sujet. Chaque collaborateur devait ainsi s'approprier les enjeux et réfléchir à ce qui constituait pour lui des moments clés de la relation client et rédiger en équipe des « récits de services » leur permettant de décrire des situations au cours desquelles ils pouvaient améliorer la satisfaction de leur client.

Par ailleurs il a été créé en 2015 une commission d'expertise par département constituée d'administrateurs et chargée de renforcer la présence sur le terrain des inspecteurs sinistres de l'entreprise ou des experts libéraux, en cas de survenance d'événements climatiques de moyenne ampleur. Ces commissions seront formées annuellement et seront très réactives en cas de survenance de tels événements ; contribuant ainsi à l'amélioration de la satisfaction des sociétaires.

Un circuit court de traitement des réclamations a également été testé dans un département et sera généralisé à l'ensemble de la région, pour les dossiers portés par les administrateurs de fédérations départementales. A l'aide d'une adresse e-mail, ils sensibilisent le service idoine dès qu'ils sont sollicités par un sociétaire, sans devoir attendre la prochaine réunion de conseil et la rencontre avec un directeur.

Un outil à disposition des managers, appelé IPO, Indicateur de Pilotage Opérationnel, leur permet de piloter la satisfaction client issues des enquêtes à chaud et de s'assurer de l'évolution positive de l'INR à chaud pour sécuriser l'atteinte de l'objectif stratégique ; de connaître les scores laissés par les sociétaires et de les rappeler si besoin pour comprendre leurs raisons ; de partager la satisfaction client dans les points d'équipe et d'instaurer une dynamique du changement ; d'utiliser les résultats et les verbatim client afin d'améliorer les expériences client ; enfin de piloter les réclamations.

L'Indice Net de Recommandation calculé au niveau de la caisse régionale en 2015, est de 11 (+ 5 points). Au niveau groupe : +6 pts en 2015, passant de -1 à +5 ; le taux de satisfaction globale de Centre Manche s'établit à 89 % (+1point).

En matière de dialogue avec les organisations professionnelles, le groupe participe aux groupes de travail RSE de nombreuses fédérations ou instituts : Association Française de l'Assurance, MEDEF, AFEP, Club Finance de l'Orse. Notre filiale Groupama Asset Management est membre de l'UNEP-Fi depuis 2002 (groupe de travail « Asset Management Working Group »), présidente de la Chaire Finance Durable et Investissement Responsable de l'AFG (Association Financière de Gestion), membre du bureau de la Commission ISR de l'AFG, secrétaire générale du FIR (Forum de l'Investissement Responsable), et membre exécutif de l'EUROSIF.

2.6 Loyauté des pratiques

- **Conformité**

Le groupe Groupama s'est doté d'une politique de Conformité Groupe, validée par le Conseil d'Administration de Groupama SA, afin de s'assurer que les pratiques sont conformes à l'ensemble des textes législatifs ou réglementaires ainsi qu'aux normes édictées par les autorités de tutelle et les usages professionnels.

Celle-ci présente l'organisation mise en œuvre pour atteindre cet objectif et le cadre structurant du dispositif gestion des risques de non-conformité, soit :

- Le dispositif mis en place en accord avec la stratégie du groupe et dans le respect de son appétence aux risques ;
- Les rôles et responsabilités des principaux acteurs aux niveaux groupe et des entreprises.

La politique de Conformité Groupe s'applique à l'ensemble des entreprises composant le Groupe Groupama tant en France qu'à l'International, dans le respect des règles de proportionnalité (nature des activités et politique de risques associée, taille, effectif, etc.) telles que prévues par la Directive 2009/138/CE, et ce qu'elles soient assujetties ou non à Solvabilité 2 ou à toute législation/réglementation équivalente.

La conformité couvre essentiellement les thèmes portant sur le cœur de métier du groupe, soit l'assurance non-vie, l'assurance vie, la banque, la gestion d'actifs, l'immobilier régis notamment par les Codes des assurances, monétaire et financier, de la consommation, du commerce, le Règlement général de l'AMF, ainsi que les réglementations émanant des autorités de contrôles auxquelles ces activités sont assujetties. Elle vise plus particulièrement :

- la protection de la clientèle,
- la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme,
- l'éthique et la déontologie ainsi que la Gestion des conflits d'intérêts,
- le secret professionnel,
- la protection des données à caractère personnel,
- le cas particulier des données à caractère médical,
- la fraude interne.

Les entreprises d'assurance du groupe en France sont directement concernées par la publication fin 2014 d'un nouveau référentiel sectoriel, un « pack de conformité » adopté par la profession de l'assurance et la CNIL. Ce pack, comprenant cinq textes (deux normes, trois autorisations uniques), aura un impact par exemple sur les mentions informatives des contrats, la sécurité des systèmes, la conservation des informations, etc. Un plan de mise en conformité progressif a déjà été initié par l'équipe CIL du groupe et se poursuit en 2015-2016.

- Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme et CIL (correspondant informatique et libertés)

Dans ce cadre, un réseau de responsables de la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme (LAB/FT) dans l'ensemble du groupe a notamment été mis en place. La Direction Juridique Groupe en assure la coordination : réunions périodiques et bulletin d'information, Reporting mensuel et points de situation semestriels pour la Direction Générale du groupe, rapport annuel au Conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du groupe. L'année 2015 a été consacrée à la poursuite des efforts engagés par tous les acteurs concernés du groupe.

Les points clés du dispositif comprennent une cartographie des risques, intégrant une évaluation des risques de blanchiment et de financement du terrorisme en fonction des produits, des opérations, des clients et des modes de distribution ; le recueil d'information sur les clients et l'origine des fonds selon l'importance des risques ; un outil de détection automatisée des personnes figurant sur les listes de terroristes et des personnes dites politiquement exposées ainsi qu'une base sécurisée des déclarations de soupçon ; un outil de profilage de relation client pour les activités bancaires et vie/épargne ; un dispositif de contrôle de la bonne application des procédures ainsi que des outils de formation par « e-learning » aux principes de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Au cours de l'année 2015, 745 collaborateurs de Groupama Centre Manche ont été formés aux principes de la lutte contre le blanchiment par les outils groupe de formation.

Cette organisation a été complétée par la mise en place, à l'échelon central, d'un comité d'orientation et de suivi de la lutte contre le blanchiment des capitaux et de financement du terrorisme dans le groupe chargé de suivre et de coordonner les actions menées par les différentes fonctions et entités qui interviennent dans ce domaine.

Par ailleurs Groupama Centre Manche a mené régulièrement des actions d'information et de sensibilisation sur le dispositif LAB/FT auprès des collaborateurs dont le métier implique une parfaite connaissance de celui-ci.

Au cours de l'année 2015 les actions suivantes ont été conduites :

- Formation et sensibilisation de 70 collaborateurs au travers de 8 réunions au process de vigilance LAB/FT,
- Elargissement de la synergie avec le service en charge de la surveillance du portefeuille, les unités de gestion Vie et le contrôle interne délégué Vie,
 - Création d'une revue de presse dédiée à l'actualité LAB/FT régionale et nationale, internationale dans l'intranet régional à la rubrique Direction Générale Adjointe.
- Information régulière du contrôle interne délégué Vie sur les mises en production des scénarios de l'outil VIGIPROFIL avec la nature des opérations concernées,
- Sensibilisation des managers des unités de gestion Vie sur l'approche P.R.C. Profil Risque Client,
- En IARD sensibilisation des équipes sur la nécessité de vérifier dans l'outil relation client la présence ou l'absence d'un traçage en « personne sensible » avant de valider les demandes d'un client ou prospect.

Enfin, Groupama a créé en 2007 la fonction CIL du groupe, dont les missions sont définies par la loi, et qui consistent notamment à établir et tenir à jour la liste des traitements informatiques en vigueur dans le groupe, afin de garantir la conformité aux réglementations en la matière. Elle assure de fait les relations avec la CNIL.

3. Table de concordance et note méthodologique

L'ensemble des informations porte sur le périmètre de l'entreprise Groupama Centre Manche.

La période de reporting pour les éléments environnementaux est comprise entre le 1er novembre 2014 et le 31 octobre 2015.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce la société Groupama présente dans son rapport de gestion les actions menées et les orientations prises par la Société pour prendre en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité et remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable. La correspondance avec les informations requises par la réglementation (mentionnées dans l'article R. 225-105-1 du Code de commerce) est présentée ci-dessous.

3.1. Informations sociales

Emploi :	
L'effectif total et la répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	<i>Partie 2.3</i>
Les embauches et les licenciements	<i>Partie 2.3</i>
Les rémunérations et leur évolution	<i>Partie 2.3</i>
Organisation du travail :	
L'organisation du temps de travail	<i>Partie 2.3</i>
Absentéisme	<i>Partie 2.3</i>
Relations sociales :	
L'organisation du dialogue social ; notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci	<i>Partie 2.3</i>
Le bilan des accords collectifs	<i>Partie 2.3</i>
Santé et sécurité :	
Les conditions de santé et de sécurité au travail	<i>Partie 2.3</i>
Le bilan des accords signés avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail	<i>Partie 2.3</i>
Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	<i>Partie 2.3</i>
Formation :	
Les politiques mises en œuvre en matière de formation	<i>Partie 2.3</i>
Le nombre total d'heures de formation	<i>Partie 2.3</i>
Diversité et égalité des chances / égalité de traitement	
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur l'égalité entre les femmes et les hommes	<i>Partie 2.3</i>
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	<i>Partie 2.3</i>
La politique mise en œuvre et les mesures prises en faveur de la lutte contre les discriminations	<i>Partie 2.3</i>
Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT relatives :	
Au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective	<i>Partie 2.3</i>
A l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession	<i>Partie 2.3</i>
A l'élimination du travail forcé ou obligatoire	<i>Partie 2.3</i>
A l'abolition effective du travail des enfants	<i>Partie 2.3</i>

3.2. Informations environnementales

Politique générale en matière d'environnement :	
L'organisation de la société pour prendre en compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement	<i>Partie 2.4</i>
Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	<i>Partie 2.4</i>
Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	<i>Partie 2.4</i>
Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours	<i>Partie 2.4</i>
Pollution et gestion des déchets :	
Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	<i>Partie 2.4</i>
Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	<i>Partie 2.4</i>
La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	<i>Partie 2.4</i>
Utilisation durable des ressources :	
La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales	<i>Partie 2.4</i>
La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	<i>Partie 2.4</i>
La consommation d'énergie, les mesures prise pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	<i>Partie 2.4</i>
L'utilisation des sols	<i>Partie 2.4</i>
Changement climatique :	
Les rejets de gaz à effet de serre	<i>Partie 2.4</i>
L'adaptation aux conséquences du changement climatique	<i>Partie 2.4</i>
Protection de la biodiversité :	
Les mesures prises pour développer la biodiversité	<i>Partie 2.4</i>

3.3. Informations sociétales

Impact territorial, économique et social de l'activité de la société :	
En matière d'emploi et de développement régional	<i>Partie 2.2</i>
Sur les populations riveraines ou locales	<i>Partie 2.2</i>
Relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de l'entreprise :	
Les conditions de dialogue avec ces personnes ou ces organisations	<i>Partie 2.1</i>
Les actions de partenariat ou de mécénat	<i>Partie 2.2</i>
Sous-traitance et fournisseurs :	
La prise en compte dans la politique d'achat de la société des enjeux sociaux et environnementaux	<i>Partie 2.5</i>
L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	<i>Partie 2.5</i>
Loyauté des pratiques :	
Les actions engagées en faveur des droits de l'homme	<i>Partie 2.6</i>
Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	<i>Partie 2.6</i>
Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme :	
Actions engagées en faveur des droits de l'homme	<i>Partie 2.6</i>

MAZARS SAS

**Caisse de réassurance mutuelle agricole
du Centre Manche**

Attestation de présence de l'organisme tiers
indépendant, sur les informations sociales,
environnementales et sociétales figurant dans le
rapport de gestion

Exercice clos le 31 décembre 2015

Attestation de présence de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales figurant dans le rapport de gestion

Aux sociétaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la Caisse de réassurance mutuelle agricole du Centre Manche, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1058¹, nous avons établi la présente attestation sur les informations sociales, environnementales et sociétales relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2015, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.322-26-2-2 du code des assurances qui renvoie lui-même aux alinéas 5 à 10 de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément aux référentiels utilisés par la société (ci-après les « Référentiels »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables.

¹ dont la portée est disponible sur le site www.cofrac.fr

Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce. Il ne nous appartient pas de vérifier la pertinence et la sincérité des Informations RSE.

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 3 personnes en mars 2016 pour une durée d'environ 1 semaine.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux suivants conformément aux normes professionnelles applicables en France et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission :

- nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent ;
- nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce ;
- en cas d'absence de certaines informations, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

**Caisse de
réassurance mutuelle
agricole du Centre
Manche**

*Exercice clos le 31
décembre 2015*

Sur la base de ces travaux, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

Fait à Paris La Défense, le 14 mars 2016

L'organisme tiers indépendant

MAZARS SAS



Jean-Claude Pauly

Associé



Emmanuelle RIGAUDIAS

Associée RSE & Développement Durable

PARTIE IV

LES ETATS FINANCIERS

ANNEXE 2015

SOMMAIRE

	Page
Bilan	64
Compte de résultat	66
Tableau des engagements reçus et donnés	68
Annexes	
1. Faits marquants de l'exercice	70
2. Événements postérieurs à la clôture de l'exercice	71
3. Règles d'évaluation et de présentation	72
- Opérations techniques	72
- Placements	75
- Autres opérations	81
4. Changements de méthode	83
5. Actifs incorporels	87
6. Placements	88
7. État récapitulatif des placements	92
8. Comptes de régularisation - Actif	93
9. Créances	94
10. Actifs corporels d'exploitation	95
11. Variation des capitaux propres	98
12. Sinistres et provisions techniques	99
13. Provisions pour risques et charges	100
14. Comptes de régularisation Passif	100
15. Dettes	101
16. Opérations avec des Entreprises du groupe	103
17. Produits techniques	110
18. Charges par nature	110
19. Charge fiscale	111
20. Produits et charges des placements	112
21. Proposition d'affectation du résultat	114
22. Résultats financiers des 5 derniers exercices	115
23. Montant des rémunérations versées aux dirigeants	115
24. Résultats techniques par contrats	115

BILAN ACTIF au 31/12/2015

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

	12 / 2015	12 / 2014
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le siège :		
2 Actifs incorporels :	4 706 601,72	4 508 120,31
3 Placements :	873 902 110,95	876 912 924,62
3a Terrains et constructions	115 400 439,43	120 515 784,83
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	287 555 729,69	287 555 729,69
3c Autres placements	470 945 941,83	488 841 410,10
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		
4 Placements des contrats en unités de compte		
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques :	302 720 098,40	274 708 373,91
5a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	4 984 905,11	4 787 997,90
5b Provisions d'assurance vie		
5c Provisions pour sinistres (vie)		
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	245 367 687,28	220 671 186,57
5e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)		
5f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
5g Provisions d'égalisation		
5h Autres provisions techniques (Vie)		
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)	52 367 506,01	49 249 189,44
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte		
6 Créances :	80 208 005,75	75 112 875,71
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	31 584 618,79	28 282 379,64
6aa Primes restant à émettre	4 238 576,91	2 589 585,34
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	27 348 041,88	25 692 794,30
6b Créances nées d'opérations de réassurance	3 763 913,22	4 339 039,94
6c Autres créances :	44 859 473,74	42 491 456,13
6ca Personnel	33 476,99	64 333,14
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	696 420,39	274 485,30
6cc Débiteurs divers	44 129 576,36	42 152 637,69
6d Capital appelé non versé		
7 Autres actifs :	109 398 376,32	53 561 449,33
7a Actifs corporels d'exploitation	6 891 040,69	8 412 783,48
7b Comptes courants et caisse	102 507 335,63	45 148 665,85
7c Actions propres		
8 Comptes de régularisation - Actif :	8 928 320,68	8 941 967,57
8a Intérêts et loyers acquis non échus	4 035 920,51	4 082 040,26
8b Frais d'acquisition reportés	2 097 563,00	2 081 419,00
8c Autres comptes de régularisation	2 794 837,17	2 778 508,31
Total de l'actif	1 379 863 513,82	1 293 745 711,45

BILAN PASSIF au 31/12/2015

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

	12 / 2015	12 / 2014
1 Capitaux propres :	638 933 044,91	620 340 877,21
1a Capital social ou fonds d'établissement et fonds social complémentaire ou compte de liaison avec le siège	1 562 245,09	1 562 245,09
1b Primes liées au capital social		
1c Ecart de réévaluation		
1d Autres réserves	349 218 318,89	345 166 749,44
1g Ecart résultant des changements de méthodes au 01.01.95	-52 279,34	-52 279,34
1h Subventions d'investissement	1 536,00	3 072,00
1e Report à nouveau	14 151 287,43	14 151 287,43
1f Résultat de l'exercice	18 598 956,67	4 053 922,42
1i Ecart de dévolution	255 455 880,17	255 455 880,17
2 Passifs subordonnés		
3 Provisions techniques brutes :	627 888 377,67	574 137 493,61
3a Provisions pour primes non acquises (non-vie)	15 375 251,43	14 917 339,19
3b Provisions d'assurance vie		
3c Provisions pour sinistres (Vie)		
3d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	512 233 080,49	467 959 334,33
3e Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Vie)		
3f Provisions pour participation aux bénéfices et ristournes (Non-Vie)		
3g Provisions pour égalisation	15 621 063,30	10 473 307,13
3h Autres provisions techniques (Vie)		
3i Autres provisions techniques (Non-Vie)	84 658 982,45	80 787 512,96
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte		
5 Provisions	4 952 473,70	5 109 259,41
6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
7 Autres dettes :	102 276 475,65	89 481 154,43
7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe	32 225 091,32	29 138 096,78
7b Dettes nées d'opérations de réassurance	13 331 046,24	2 905 667,54
7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)		
7d Dettes envers des établissements de crédit	17 783 766,42	17 363 903,01
7e Autres dettes :	38 936 571,67	40 073 487,10
7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise		
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus	256 663,28	252 001,35
7ec Personnel	15 174 702,62	13 886 473,81
7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques	10 553 708,92	11 570 666,56
7ee Créanciers divers	12 951 496,85	14 364 345,38
8 Comptes de régularisation - Passif :	5 812 241,89	4 676 926,79
Total du passif	1 379 863 513,82	1 293 745 711,45

COMPTE DE RESULTAT TECHNIQUE NON VIE au 31/12/2015

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

	Brut	Part. Org. Disp	Cessions	Opérations nettes 12/2015	Opérations nettes 12/2014
1 Primes acquises	479 098 641,48		185 356 487,07	293 742 154,41	294 320 211,04
1a Primes	479 556 553,72		185 553 394,28	294 003 159,44	294 702 664,85
1b Variations des primes non acquises	-457 912,24		-196 907,21	-261 005,03	-382 453,81
2 Produits des placements alloués	9 638 866,53			9 638 866,53	5 830 786,72
3 Autres produits techniques	14 337 053,90			14 337 053,90	13 744 923,65
4 Charges des sinistres :	-348 723 911,94		-120 964 781,06	-227 759 130,88	-229 293 635,11
4a Prestations et frais payés	-304 450 165,78		-96 268 280,35	-208 181 885,43	-216 278 598,37
4b Charges des provisions pour sinistres	-44 273 746,16		-24 696 500,71	-19 577 245,45	-13 017 036,74
5 Charges des autres provisions techniques	-3 871 469,49		-3 118 316,57	-753 152,92	225 352,35
6 Participations aux résultats					
7 Frais d'acquisition et d'administration :	-83 977 470,16		-26 300 248,16	-57 677 222,00	-58 603 875,94
7a Frais d'acquisition	-67 921 652,61			-67 921 652,61	-69 205 713,34
7b Frais d'administration	-16 055 817,55			-16 055 817,55	-16 107 890,58
7c Commissions reçues des réassureurs			-26 300 248,16	26 300 248,16	26 709 727,98
8 Autres charges techniques	-17 421 605,88			-17 421 605,88	-17 479 000,78
9 Variation de la provision pour égalisation	-5 147 756,17			-5 147 756,17	-3 318 639,48
Résultat Technique de l'assurance Non-Vie	43 932 348,27		34 973 141,28	8 959 206,99	5 428 122,45

COMPTE DE RESULTAT NON TECHNIQUE au 31/12/2015

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

	12 / 2015	12 / 2014
1 Résultat technique de l'assurance Non-Vie	8 959 206,99	5 426 122,45
2 Résultat technique de l'assurance Vie		
3 Produits des placements :	38 142 119,86	27 661 157,54
3a Revenus des placements	16 940 558,05	15 987 644,48
3b Autres produits des placements	1 122 290,12	856 991,84
3c Profits provenant de la réalisation des placements	20 079 271,69	10 816 521,22
4 Produits des placements alloués		
5 Charges des placements :	-10 756 362,89	-10 857 100,36
5a Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	-3 826 724,89	-3 529 482,32
5b Autres charges des placements	-5 146 226,53	-5 015 156,18
5c Pertes provenant de la réalisation des placements	-1 783 411,47	-2 312 461,86
6 Produits des placements transférés	-9 638 866,53	-5 830 786,72
7 Autres produits non techniques	1 958 744,30	1 821 754,95
8 Autres charges non techniques	-6 831 243,64	-6 711 342,57
9 Résultat exceptionnel :	-293 250,42	686 931,13
9a Produits exceptionnels	875 782,47	1 039 099,23
9b Charges exceptionnelles	-1 169 032,89	-352 168,10
10 Participation des salariés		
11 Impôt sur les bénéfices	-2 943 391,00	-8 142 814,00
RESULTAT DE L'EXERCICE	18 596 956,67	4 053 922,42

TABLEAU DES ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS au 31/12/2015

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

	12 / 2015	12 / 2014
1 Engagements Reçus		
2 Engagements donnés	-8 054 431,18	-4 061 087,44
2a Avals, cautions, garanties	-8 054 431,18	-4 061 087,44
2b Actifs avec engagement de revente		
2c Autres engagements sur actifs ou revenus		
2d Autres engagements donnés		
3 Nantissement des réassureurs		
4 Valeurs des organismes réassurés		
5 Valeurs appart. Institut Prévoyance		
6 Autres val détenues pour compte tiers		
7 En cours d'inst. financiers à terme		
VENTILATIONS DE L'ENCOURS D'IFT		
7a Par catégories de stratégie		
Investissement ou désinvestissement		
Rendement		
Autres opérations		
7b Par catégorie de marchés		
Gré à gré		
Règlementés ou assimilés		
7c Par risques de marchés et d'instrument		
Risque de taux d'intérêt		
Risque de change		
Risque actions		
7d Par nature d'instruments		
Contrats d'échange		
Garantie de taux d'intérêt		
Contrats à terme		
Options		
7e Par durée		
De 0 à 1 an		
De 1 à 5 ans		
Plus de 5 ans		

ANNEXES

N. B. : Toutes les sommes indiquées
dans les tableaux sont exprimées
en Milliers d'€uros.

L'annexe est établie conformément aux articles L123-12 et L132-22 du Code de Commerce, ainsi que des dispositions du décret du 8 juin 1994 et de l'arrêté du 20 juin 1996 modifiant le Code des Assurances. Elle est constituée de toutes les informations d'importance significative nécessaires à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise.

Les comptes 2015 de Groupama Centre Manche ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 9 mars 2016.

1. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

1.1 Évolution du résultat

Le résultat de l'exercice 2015 est un bénéfice de 18,6 M€, en nette augmentation après celui de 2014 (4,1 M€).

- Le résultat technique avant produits alloués est négatif de -0,7 M€ (négatif de -0,4 M€ en 2014). Le chiffre d'affaires est demeuré stable, la forte amélioration du développement et l'aliment tarifaire de 4,1% ayant compensé la baisse significative du portefeuille Climatiques Récoltes (-4,2 M€) et l'augmentation des résiliations, facilitées par l'entrée en vigueur de la loi Hamon. Après une sinistralité 2014 de 69,0%, la sinistralité 2015 affiche un rapport sinistres sur cotisations plus favorable de 65,2%, avec 5 sinistres excédentaires pour un montant global de 18,2 M€, et sans événement grêle (3 sinistres excédentaires en 2014 pour 15,2 M€, et 2 événements grêle). Le solde de réassurance GSA est une charge de 28,0 M€ (une charge de 32,6 M€ en 2014) qui n'intègre pas cette année de participation bénéficiaire (1,5 M€ en 2014). Selon le mécanisme de solidarité inter-Caisses, le produit de rétrocession est positif de 1,9 M€ (charge de 1,2 M€ en 2014).

Le résultat technique, après produits alloués, est positif de +9,0 M€ (+5,4 M€ en 2014).

- Le résultat de la gestion des placements avant allocation au résultat technique est positif de 27,4 M€ (+16,8 M€ en 2014). Cette augmentation provient de plus-values réalisées sur les placements financiers (11,4 M€ sur des OPCVM Actions et OPCVM obligataires, ainsi que 6,9 M€ sur des placements immobiliers, notamment avec la cession de la forêt du Chatelet). Les revenus des placements financiers restent stables à 16,9 M€ (16,0 M€ en 2013), sans aucun dividende de la part de Groupama Holding.

- Le ratio des frais généraux du périmètre (CR+CL) s'élève à 24,3% des cotisations acquises, en baisse de 0,7 point par rapport à 2014 (25,0%). Le montant des frais généraux nets (CR+CL) atteint 114,4 M€, en baisse de 2,8% par rapport au niveau de 2014 (117,7 M€). Le crédit d'impôt Compétitivité et Emploi (CICE) en 2015 est de 1,9 M€, calculé au taux de 6% des rémunérations brutes inférieures à 2,5 fois le SMIC.

1.2 Ari@ne 2018 : projet d'optimisation du fonctionnement des sites de gestion.

En septembre 2015, la Caisse a présenté aux instances représentatives du personnel (CHSCT et CE) les travaux d'optimisation des sites de gestion, dans le cadre du projet Ari@ne 2018, qui a pour objet :

- de poursuivre la spécialisation des sites par activité en regroupant le plus possible les fonctions support sur un ou deux sites,
- de viser une moindre dispersion des moyens par une meilleure efficacité opérationnelle,
- d'optimiser l'actif immobilier en rationalisant le taux d'occupation des locaux.

Ce projet, qui sera mis en place d'ici septembre 2017, aboutit à :

- un regroupement des six sites de gestion actuels sur une cible de quatre sites de gestion (Chartres, Le Mans, Caen, Bois-Guillaume).
- la fermeture des sites d'Evreux et de Saint Lô.
- la création de délégations départementales sur les huit départements permettant aux élus de maintenir et renforcer leur rayonnement départemental, pour conserver des lieux de pouvoir et d'identification de la marque Groupama.

Cette réorganisation touche 155 collaborateurs :

- 32 sont amenés à exercer leur activité dans une délégation départementale localisée dans leur département d'activité actuelle,
- 123 sont concernés par une mobilité géographique.

Les instances représentatives du personnel ont rendu un avis défavorable sur ce projet les 19 et 21 janvier 2016. Concomitamment, des négociations ont été menées avec les partenaires sociaux et ont abouti le 22 janvier 2016 à la signature d'un accord de mobilité proposant des mesures d'accompagnement aux collaborateurs concernés.

1.3 Ari@ne 2018 : impact sur les comptes 2015.

Dans les comptes 2015, seuls des honoraires de consultants sur ce projet ont été comptabilisés en charges exceptionnelles pour 0,395 M€.

La caisse ne dispose à ce jour d'aucune information sur d'éventuels refus de salariés qui conduiraient au versement d'indemnités de départ susceptibles de constituer un passif à provisionner. La caisse n'a, par conséquent, comptabilisé aucun coût de restructuration puisque celle-ci générera une contrepartie les années futures (réduction des coûts, maintien de l'emploi avec une compétence accrue des collaborateurs via des actions de formation).

Les immeubles d'Evreux et de Saint Lô figurent à l'actif de deux SCI détenues respectivement à 50% et 100% par Groupama Centre Manche. La SCI de Saint Lô est en plus-value latente de 0,898 M€, et celle d'Evreux en moins-value latente de 0,063 M€.

Des agencements relatifs aux deux sites figurent à l'actif de la Caisse, dont la valeur résiduelle serait de 0,440 M€ en décembre 2017. Un complément d'amortissement sera comptabilisé sur les exercices 2016 et 2017 pour aboutir à une valeur résiduelle nulle dans les comptes de la Caisse.

2. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun élément significatif pouvant affecter les comptes de 2015 n'est intervenu entre la date de clôture de cet exercice et celle de l'établissement des comptes.

Augmentation de capital de Groupama SA.

Le Groupe a procédé, fin février 2016, à une augmentation de capital de Groupama Holding 1 et de Groupama Holding 2, intégralement souscrite par les caisses régionales, dans le but de renforcer la solvabilité de Groupama SA.

Cette augmentation va s'effectuer selon les quotes-parts actuelles de détention indirecte de chaque Caisse régionale dans Groupama SA.

Le Conseil d'Administration du 23 octobre 2015 de Groupama Centre Manche a autorisé la souscription aux augmentations de capital de Groupama Holding 1 et de Groupama Holding 2 pour un montant de 70 millions d'euros.

La quote-part de Groupama Centre Manche dans le capital de Groupama SA demeure maintenue post-augmentation de capital à son niveau actuel de 9,99%

3. REGLES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION – PRINCIPES COMPTABLES RETENUS

Les comptes individuels de la Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole de Centre Manche sont établis et présentés conformément aux dispositions du Code des Assurances.

Les principes comptables retenus et les méthodes de calcul et d'évaluation appliquées sont ceux du Code des Assurances, ou à défaut ceux du Plan Comptable Général.

3.1 Opérations techniques

3.1.1 Cotisations

Les cotisations comprennent les cotisations émises de l'exercice, nettes d'annulations, de ristournes, de la variation des cotisations restant à émettre, et de la variation des cotisations à annuler.

3.1.2 Provision pour cotisations non acquises

La provision pour cotisations non acquises constate pour l'ensemble des contrats en cours à la date de clôture des comptes de l'exercice, la part des cotisations émises et des cotisations restant à émettre, relative à la couverture du risque du ou des exercices suivant l'exercice de l'arrêté.

3.1.3 Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition afférents aux cotisations non acquises sont reportés et inscrits à l'actif du bilan.

3.1.4 Sinistres (prestations payées et provisions de sinistres à payer)

Les prestations et frais payés correspondent aux sinistres réglés nets des recours encaissés de l'exercice, et aux versements périodiques de rentes. Ils incluent également les commissions et les autres frais de gestion des sinistres et de règlement des prestations.

Dans le cadre du dispositif « tiers payant de la carte SESAM-Vitale » et des flux électroniques mis en place, le règlement et la comptabilisation des droits relatifs à certaines prestations en nature liées à la maladie, interviennent, conformément aux textes légaux et réglementaires, en particulier les articles L.161-33 et R.161-43 du Code de la Sécurité Sociale, sur une base déclarative, sans reconnaissance expresse par l'adhérent de la réalité de la prestation reçue.

Les provisions pour sinistres à payer, représentent l'estimation nette des recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non avant le 31 décembre. Elles sont composées essentiellement de provisions calculées au coût réel dossier par dossier. Par ailleurs, certains risques à déroulement rapide et à coûts unitaires faibles sont estimés forfaitairement (coût moyen) : Dommages et RC matériels automobile, RC et autres dommages (Vol, Incendie, Récoltes, Tempête).

L'estimation des provisions pour sinistres est évaluée sur la base d'une approche actuarielle, définie selon une méthodologie groupe. Elle permet via des évaluations de charges à l'ultime basées sur des triangles de paiement ou de charges (selon les segments de risques), de déterminer le montant suffisant (conformément à l'article R331-5 du Code des Assurances) et adéquat des provisions pour sinistres à payer. Cette évaluation intègre dans son approche l'évaluation des sinistres tardifs.

La convergence des provisions techniques, atteinte dès 2011, s'est maintenue en 2015 (écriture de minoration des provisions pour tardifs de 10,8 M€ contre 15,2 M€ en 2014) sans remettre en cause leur caractère suffisant.

Les provisions pour sinistres à payer incluent un chargement pour frais de gestion déterminé en fonction des taux de frais réels observés. Le taux de chargement pour frais de gestion utilisé en 2015 est de 5,04% et est établi sur la base d'une moyenne sur trois exercices.

Les prévisions de recours font l'objet d'un calcul au dossier, complété par des estimations statistiques.

3.1.5 Provision pour risques en cours

Une provision pour risques en cours est constituée lorsque le montant estimé des sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice, et relatifs aux contrats conclus avant cette date, excède la provision pour cotisations non acquises.

3.1.6 Provision mathématiques de rentes

La provision mathématique des rentes représente la valeur actuelle des engagements de l'entreprise en ce qui concerne les rentes et accessoires mis à sa charge. Les tables utilisées sont, selon les cas, la table de mortalité TD ou TV 88/90 ou la table de maintien du BCAC pour les assurances individuelle et groupe. Les taux d'actualisation sont déterminés à partir du taux moyen des emprunts d'Etat (TME) observé en fin d'exercice. La provision mathématique des rentes est majorée de frais futurs de gestion.

S'agissant des provisions mathématiques des rentes viagères non-vie, la publication de nouveaux barèmes de capitalisation pour l'indemnisation des victimes (BCIV) utilisés pour calculer les capitaux à verser aux victimes de dommages corporels à compter du 1er janvier 2011 a conduit à retenir les tables de mortalité récentes (TH / TF 2000-002). Le taux moyen des 24 mois écoulés est de 1,25% pour l'évaluation des provisions mathématiques (2.07% au 31/12/2014).

3.1.7 Provision pour sinistres non encore manifestés (psnem)

En risque construction, hormis les provisions pour sinistres à payer (déclarés ou non), il est constitué, séparément pour les Garanties Décennales de Responsabilité Civile et pour les Garanties Décennales de Dommages aux Ouvrages, une provision pour sinistres non encore manifestés, calculée conformément à la méthode fixée par l'Article A.331-21 du Code des Assurances.

3.1.8 Provision pour risques croissants

La provision pour risques croissants correspond, pour les opérations d'assurances collectives contre les risques de maladie et d'invalidité, à la différence de valeurs actuelles des engagements respectivement pris par la Caisse Régionale et par les Sociétaires (risque croissant avec l'âge des assurés).

3.1.9 Provision pour égalisation

Conformément aux dispositions de l'article R331-6 -6 du Code des Assurances, une entreprise d'assurance peut constituer des provisions dites d'égalisation pour faire face aux charges

exceptionnelles afférentes aux opérations qui garantissent les risques dus à des éléments naturels, le risque atomique, les risques de responsabilité civile dus à la pollution, les risques spatiaux ainsi que les risques liés aux attentats, au terrorisme et au transport aérien. Ces provisions sont dotées de manière facultative. Le Code des Assurances définit les modalités de calcul mais ne stipule pas les modalités de reprise de ces provisions.

La Caisse a choisi de doter ce type de provision au 31/12/2015, pour un montant de 11,0 M€ ventilé selon les branches suivantes :

	2015		2014	
- catastrophes naturelles	2,5	M€	1,1	M€
- autres risques dus à des éléments naturels	3,9	M€	néant	
- attentats	1,1	M€	0,6	M€
- grêle	2,7	M€	0,5	M€
- pollution	0,8	M€	0,4	M€
- assurance groupe	néant		0,2	M€
Total	11,0	M€	2,8	M€

La provision supplémentaire existante fin 2014 de 6,7 M€ pour équilibre des risques (non déductible fiscalement) a fait l'objet d'une reprise de 3,4 M€ en 2015. Le solde restant de 3,3 M€ fin 2015 reste constitué pour les risques suivants :

	2015		2014	
- Catastrophes naturelles	2,4	M€	2,8	M€
- Responsabilité civile environnement	0,9	M€	1,0	M€
- Tous risques	néant		2,9	M€
Total	3,3	M€	6,7	M€

3.1.10 Provisions pour risques liés aux chèques fidélité

La Caisse a récompensé la fidélité de ses sociétaires ayant une ancienneté de plus de trois ans et plusieurs contrats dans les branches auto, santé, biens privés, au moyen de chèques cadeaux en proportion de leurs cotisations (de 20 € à 100 €). L'enveloppe brute globale est de 0,7 M€ et permet aux sociétaires d'utiliser les chèques cadeaux en déduction de franchise en cas de sinistre, ou en diminution du reste à charge pour les frais de soins, ou bien en réduction de cotisation sur affaire nouvelle, dans la limite de 15 mois après la date d'émission des chèques.

La Caisse a provisionné l'intégralité de la part nette de réassurance de l'enveloppe des chèques émis sous déduction de ceux déjà utilisés. Cette provision est réintégrée fiscalement.

3.1.11 Provisions pour annulations de cotisations

Une provision pour annulation de cotisations sociétaires est comptabilisée pour tenir compte des créances impayées.

3.1.12 Opérations de réassurance acceptées

Les opérations de réassurance acceptées concernent les rétrocessions provenant de GROUPAMA SA.

3.1.13 Réassurance des caisses locales

La Caisse Régionale réassure les Caisses Locales d'Assurances Mutuelles Agricoles, pour lesquelles elle se substitue dans la représentation de leurs engagements techniques. A ce titre, les cotisations

et les sinistres des Caisses Locales figurent pour leur montant brut d'origine dans les comptes de la Caisse Régionale ; mais la part conservée par les Caisses Locales dans ces postes techniques est inscrite dans la colonne « cessions et rétrocessions » du compte de résultat.

3.1.14 Opérations d'assurance cédées

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes du règlement général de réassurance, qui lie la Caisse Régionale à GROUPAMA SA.

3.2 Placements

3.2.1 Coûts d'entrée et évaluation à la clôture de l'exercice

3.2.1.1 Terrains et constructions, parts de sociétés civiles immobilières ou foncières

Les immeubles et les parts ou actions des Sociétés Immobilières ou Foncières non cotées sont retenus pour leur prix d'achat ou de revient.

Les frais d'acquisition (droit de mutation, honoraires ou commissions, et frais d'actes liés à l'acquisition) sont compris dans la définition du coût d'entrée de l'actif

La valeur de réalisation des immeubles de placement et des parts ou actions des Sociétés Immobilières ou Foncières non cotées, est déterminée conformément au Code des Assurances, sur la base d'expertises quinquennales révisées annuellement.

Tous les immeubles, d'exploitation ou de placement, sont décomposés en structure ou gros œuvre (composant principal) et composants qui sont identifiés distinctement en tant qu'immobilisations amortissables sur une durée d'utilisation propre à chacun d'eux. La grille utilisée par Groupama Centre Manche pour la décomposition des immeubles est la grille retenue par le Groupe (cf. ci-après).

GRILLE COMPOSANTS GROUPAMA

COMPOSANTS	Type 1		Type 2		Type 3		Type 4		Type 5	
	Habitation et bureaux < 1945		Habitation et bureaux > 1945		Entrepôts et activités		Commerces		Bureau ou habitation IGH	
	Durée		Durée		Durée		Durée		Durée	
COMPOSANT 1 : Gros-œuvre Charpente, poutres, poteaux, planchers, murs	120 ans	65%	80 ans	65%	30 ans	70%	50 ans	50%	70 ans	40%
COMPOSANT 2 : Clos et couvert Toiture-terrasse Façades, parkings sous-terrains, caves Couverture Menuiseries extérieures	35 ans	10%	30 ans	10%	30 ans	15%	30 ans	10%	30 ans	20%
COMPOSANT 3 : Installations techniques Ascenseurs Chauffage / Climatisation Réseaux (électricité, plomberie et autres)	25 ans	15%	25 ans	15%	20 ans	10%	20 ans	25%	25 ans	25%
COMPOSANT 4 : Agencements, équipements secondaires Aménagements intérieurs parkings extérieurs	15 ans	10%	15 ans	10%	10 ans	5%	15 ans	15%	15 ans	15%
TOTAUX		100%		100%		100%		100%		100%
Taux moyen d'amortissement	2,09%		2,41%		3,83%		3,58%		3,24%	

3.2.1.2 Valeurs mobilières à revenu fixe

Les obligations et autres valeurs à revenu fixe sont retenues pour leur prix d'achat net des coupons courus à l'achat. La différence entre le prix d'achat et la valeur de remboursement est rapportée au résultat, selon des méthodes actuarielles sur la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond au dernier cours coté, au jour de l'inventaire ou, pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

Les valeurs estimées selon l'article R332-19 du Code des Assurances recouvrent principalement tous les titres à revenu fixe amortissables, qu'il s'agisse de fonds d'état, de valeurs du secteur public ou privé, à taux fixe ou variable, ou des obligations indexées sur le niveau général des prix avec garantie de remboursement au pair.

Les valeurs mobilières à revenu fixe ne présentant pas de terme connu sont classées en R332-20 du Code des Assurances. La Caisse classe dans cette catégorie les titres à revenu fixe non amortissables telles que les obligations perpétuelles.

3.2.1.3 Actions et autres titres à revenus variables

Les actions et autres titres à revenus variables sont retenus pour leur prix d'achat, hors intérêts courus éventuels.

La valeur de réalisation retenue à la clôture des comptes correspond :

- pour les titres cotés, au dernier cours coté au jour de l'inventaire ;
- pour les titres non cotés, à la valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.
- pour les actions de Sociétés d'investissement à capital variable et les parts de fonds communs de placement (SICAV et FCP), au dernier prix de rachat publié au jour de l'inventaire.

La Caisse possède des FCPR à risque dont la valeur de réalisation présente des incertitudes ; la méthode de valorisation retenue est la dernière valeur attestée par les commissaires aux comptes des FCPR.

En K€	VALEUR BRUTE	DEPRECIATION	VALEUR NETTE	VALORISATION
FCP à risques	4 575,08	-279,96	4 295,12	7 555,44

3.2.1.4 Titres de dettes des pays périphériques

En K€

Libellé de l'obligation	échéance	émetteur	Valeur nominale	Prix de revient actualisé net	Juste valeur	Plus value latente
UNICREDIT 4,875%12-070317	07/03/2017	Banque	1 000	1 017,84	1 054,45	36,61
INTESA SANPAOLO 4,125%12-0916	12/09/2016	Banque	1 000	1 006,82	1 028,25	21,43
TERNA 4,90%04-24 SIE A	28/10/2024	Entreprise	1 000	1 251,45	1 285,65	34,21
SNAM 1,5%14-210423	21/04/2023	Entreprise	1 000	991,55	1 012,35	20,80
ITALIE 4,25%09-010919	01/09/2019	Etat	2 000	2 049,11	2 281,00	231,89
Total Italie				6 316,77	6 661,70	344,93
ABERTIS 3,75%13-200623	20/06/2023	Entreprise	1 000	1 138,37	1 142,50	4,13
TELEFON.EMIS.4,75%070217 EMTN	07/02/2017	Entreprise	900	926,22	945,05	18,83
GAS NAT.CAP.5,625%11-090217	09/02/2017	Entreprise	900	936,16	953,91	17,76
SANTANDER INT.4%12-270317 EMTN	27/03/2017	Banque	1 000	1 016,17	1 046,25	30,08
RED ELEC 2.375%13-0519 EMTN SR	31/05/2019	Banque	1 000	998,11	1 066,35	68,24
ENAGAS 2,5%14-110422 EMTN	11/04/2022	Entreprise	1 000	1 058,41	1 082,80	24,39
TELEFONICA EMIS 1,477%15-0921	14/09/2021	Entreprise	1 500	1 500,00	1 500,68	0,67
Total Espagne				7 573,43	7 737,53	164,10
Total titres pays périphériques				13 890,20	14 399,23	509,03

L'exposition aux pays périphériques est passée de 8 M€ en 2014, à 14 M€ en 2015, mais demeure limitée. L'Irlande ne fait plus partie des pays périphériques.

3.2.1.5 Incertitudes éventuelles

Dans le contexte des marchés financiers, des incertitudes éventuelles peuvent résulter du fait que les valeurs de réalisation retenues sur la base des dernières cotations ou des derniers prix de rachat publiés, peuvent différer sensiblement des prix auxquels seraient effectivement réalisées les transactions si les actifs devaient être cédés.

3.2.1.6 Prêts

Les prêts sont évalués d'après les actes qui en font foi.

3.2.2 Provisions

3.2.2.1 Valeurs mobilières à revenu fixe

Les moins-values latentes éventuelles résultant de la comparaison de la valeur comptable et de la valeur de réalisation ne font normalement pas l'objet de provisions pour dépréciation. Néanmoins, lorsqu'il y a lieu de considérer que le débiteur ne sera pas en mesure de respecter ses engagements, soit pour le paiement des intérêts, soit pour le remboursement du principal, une provision pour dépréciation est constituée.

3.2.2.2 Placements immobiliers, valeurs mobilières à revenu variable, prêts

La provision pour dépréciation à caractère durable est établie selon les règles fixées par le comité d'urgence CRC du 18/12/2002.

Une dépréciation durable est présumée pour les titres à revenu variable cotés notamment :

- s'il existait une provision à caractère durable pour une ligne de placement à l'arrêté précédent,
- lorsque le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur une période de six mois consécutifs précédant l'arrêté,
- s'il existe des indices objectifs de dépréciation durable.

Pour l'exercice 2015, une moins-value latente significative est présumée lorsque, sur une période de 6 mois, le titre a décoté de manière permanente de 20% par rapport à son prix de revient. La volatilité des marchés financiers du second semestre 2015 permet en effet de retenir ce seuil de présomption de décote permanente de 20%.

Le stock de PDD sur actions et FCP à risques est de 0,563 M€ au 31/12/2015 (0,781 M€ au 31/12/2014).

Pour les immeubles d'exploitation, la Caisse retient une valeur d'utilité pour déterminer la dépréciation des immeubles destinés à être conservés dans une perspective de long terme.

Le stock de PDD sur immeubles d'exploitation, de placement, et parts de SCI est de 1,722 M€ au 31/12/2015 (1,853 M€ au 31/12/2014).

3.2.2.3 Titres de participation

Les actions stratégiques Groupama Holding 1 et 2 figurent dans les comptes pour les valeurs suivantes (Note 6) :

	Nombre de titres	31 décembre 2015 (K€)				31 décembre 2014 (K€)		
		Valeur brute comptable	provision	Valeur nette comptable	Valorisation	Valeur brute comptable	provision	Valeur nette comptable
Groupama Holding	3 207 256	403 479	-124 800	278 679	290 866	403 479	-124 800	278 679
Groupama Holding 2	952115	15 234	-7 303	7 931	8 274	15 234	-7 303	7 931
Total		418 713	-132 103	286 610	299 140	418 713	-132 103	286 610

L'évaluation des titres de participation repose sur des méthodes multicritères choisies en fonction de chaque situation particulière.

Lorsque la valeur d'utilité à l'inventaire est inférieure au coût d'entrée de ces titres, une provision pour dépréciation est constituée après prise en compte d'un seuil de significativité.

Dans le cas inverse, les reprises de provision sont constatées en prenant en compte les mêmes critères que ceux initialement retenus pour constater la dotation. L'amplitude et la durée de la remontée des valeurs sont notamment prises en compte.

A fin 2015, la valeur d'utilité de ces titres a très légèrement progressé pour atteindre 299,1 M€. Cette amplitude trop faible dans l'évolution justifie l'absence de reprise de provision, comme en 2014 (295,9 M€). Pour ces motifs, aucune reprise de provision n'a été constatée durant l'exercice sur les actions stratégiques Groupama Holding 1 et 2.

La valorisation de ces titres de participation non cotés, dont l'essentiel de l'actif est une participation de 99.95% de Groupama SA, repose sur une valorisation de Groupama SA en tant que société Holding actionnaire des différentes filiales du groupe (filiales françaises vie et non vie, filiales internationales, activités financières).

La valeur de Groupama SA s'appuie sur une valorisation intrinsèque des actifs détenus par GSA (titres de participation intra-groupe et actifs de placement).

Pour les titres de participation intra-groupe, cette valorisation intrinsèque se fonde sur l'actualisation des flux de trésorerie futurs disponibles estimés à partir des comptes projetés des entités (méthode dite « DCF » habituellement retenue pour ce type d'investissements).

- pour les activités non-vie : cette méthode consiste à additionner à l'actif net comptable et aux plus-values et moins-values latentes sur valeurs mobilières et sur l'immobilier, la valeur actuelle des affaires en cours au 31 décembre ainsi que celle des affaires nouvelles, obtenue en actualisant le flux de résultat futur généré net du montant de marge de solvabilité réglementaire à immobiliser.
- pour les activités vie : la méthode consiste à additionner à l'actif net comptable, la valeur actuelle des affaires en portefeuille au 31 décembre ainsi que la valeur actuelle des affaires futures. Sur ces deux composantes, le calcul inclut la projection de produits financiers récurrents et de réalisation de plus et moins-values latentes qui font l'objet d'un partage avec les assurés. La valeur du portefeuille et des affaires nouvelles est nette du coût de portage de l'investissement en marge de solvabilité réglementaire requis par ces affaires.
- pour les activités financières et holdings : la méthode intègre le cumul de l'actif net comptable, de plus et moins-values latentes sur actifs et de la valeur actuelle des flux de trésorerie de l'activité de ces entités, après immobilisation du capital réglementaire nécessaire pour les activités bancaires.
- sur le plan fiscal, la méthode intègre une valorisation des déficits fiscaux reportables et tient compte de la fiscalité latente sur les plus et moins-values.

3.2.2.4 Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Lorsque la valeur de réalisation globale des placements, à l'exclusion des valeurs mobilières à revenu fixe, est inférieure à la valeur nette comptable de l'ensemble, l'écart constaté entre ces deux valeurs est enregistré au passif du bilan dans un sous-poste des provisions techniques, la "Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques". Cette provision a pour objet de faire face à une insuffisante liquidité des placements, notamment en cas de modification du rythme de règlement des sinistres.

Pour l'exercice 2015, il n'a pas été nécessaire de doter cette provision.

3.2.3 Produits et charges des placements

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières sont déterminées en appliquant la méthode du premier entré premier sorti (FIFO) et constatées dans le résultat de l'exercice. Toutefois, pour les obligations et autres titres à revenu fixe, le profit correspondant à la différence entre le prix de cession et la valeur actuelle du titre, est différé et inscrit directement dans les capitaux propres, au poste "Réserve de capitalisation". En cas de perte, une reprise est effectuée sur cette réserve de capitalisation à due concurrence et dans la limite des réserves précédemment constituées.

Durant l'exercice 2015, la Caisse n'a perçu aucun dividende en provenance de Groupama Holding, comme en 2014.

3.3 Autres opérations

3.3.1 Frais généraux et commissions

Les frais généraux sont classés, pour la présentation des comptes, selon leur destination, par application de clés de répartition. Celles-ci sont déterminées analytiquement au regard de la structure et de l'organisation interne de la Caisse Régionale.

3.3.2 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel global est négatif de 0,3 M€. Il intègre notamment les charges exceptionnelles de l'exercice du projet Ariane 2018.

3.3.3 Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale de remboursement (coût historique). Lorsque, à la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable, la Caisse comptabilise depuis le 01/01/2012 une provision pour annulation de créances figurant à l'actif du bilan en atténuation de la rubrique « 6aa- Primes restant à émettre », comme il est mentionné au point 11°) de la partie « Opérations Techniques ».

3.3.4 Impôts

La convention d'intégration fiscale signée le 23/04/2008 entre Groupama SA, entité combinante, et les Caisses Régionales, conformément aux dispositions de l'article L 345-2 du Code des Assurances, a pris effet à compter du 1er janvier 2008.

Cependant, les économies d'impôts - résultat du retraitement dans le résultat d'ensemble des produits de participation reçus par la Caisse Régionale de Groupama Holding, Groupama Holding 2, ou de toute autre entité intégrée - sont alloués à la Caisse Régionale, selon les modalités prévues à l'article 1 de cette Convention d'intégration fiscale.

3.3.5 Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE)

La Caisse Régionale bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6%, et a comptabilisé un montant de 1,910 M€ à ce titre dans les comptes arrêtés au 31/12/2015.

L'usage de ce crédit d'impôt a notamment permis le financement :

- d'actions d'amélioration de la compétitivité de l'entreprise au travers d'investissements portant sur des actions de prospection commerciale, d'amélioration de la satisfaction client, ainsi que du renforcement de l'analyse technique et des procédures de gestion.
- des développements informatiques et de process liés à l'utilisation des nouvelles technologies.
- de formation des collaborateurs.
- d'actions liées au développement durable.

3.3.6 Engagements divers

Droits individuels à la formation :

La loi sur la formation professionnelle du 5 mars 2014 a créé le Compte Personnel de Formation (CPF) à partir du 1er janvier 2015, en remplacement du régime du Droit Individuel à la Formation (DIF).

Indemnités de départ à la retraite :

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite (IDR) sont couverts par un contrat d'assurance souscrit auprès de GROUPAMA VIE.

Compte tenu de la situation du fonds et de la très légère remontée du taux d'actualisation (de 1,80% à 2,10%), un versement complémentaire de 0,212 M€ a été effectué au 31/12/2015, correspondant à 95% du montant demandé par le fonds. L'écart restant, soit 5%, a été comptabilisé au compte de provisions pour pensions et obligations similaires, dont le cumul existant atteint 0,497 M€.

Pour l'ensemble du fonds de Groupama Centre Manche, il est calculé un salaire moyen, un âge moyen et une ancienneté moyenne pour les non-cadres, les cadres et la direction.

La durée actuarielle moyenne de présence est de 13,25 ans et la valeur actualisée des prestations au titre des obligations au 31 décembre 2015 est de 10,309 M€. Cet engagement est intégralement couvert par notre contrat d'assurance et la provision pour pensions et obligations similaires de 0,497 M€.

Les hypothèses retenues pour l'évaluation des engagements de Groupama Centre Manche au 31 décembre 2015 sont les suivantes :

Taux d'inflation annuel	2%		
Table de mortalité	INSEE 08 10	Durant l'activité	
	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015
Taux d'actualisation IDR	3,00%	1,80%	2,10%
Taux d'actualisation Jours anniversaires	2,25%	1,20%	1,50%
Taux d'actualisation Primes médailles	2,25%	1,20%	1,50%
	DIRECTION	CADRE	NON CADRE
Augmentation de salaire	1,80%	1,80%	1,80%
Augmentation du Salaire de Fonction de Base	2,00%	2,00%	2,00%
Charges sociales			
IDR	59,00%	59,00%	59,00%
Jours anniversaires	59,00%	59,00%	59,00%
Médailles du travail	0,00%	0,00%	0,00%
Turn - Over			
18-34	0,00%	1,50%	1,70%
35-44	0,00%	0,80%	1,50%
45-54	0,00%	0,40%	0,40%
+55	0,00%	0,00%	0,00%
Age au départ en retraite			
2010	65,00 ans	64,00 ans	62,00 ans
2011	65,00 ans	64,00 ans	62,00 ans
2012 et au-delà	65,00 ans	64,00 ans	62,00 ans

MONTANT DES PRESTATIONS

Montant de l'IDR

Départ volontaire (pour les salariés nés après le 1/1/1949):

$\max(3/13; \text{ancienneté} \times 0,1 \times 1/12) \times \text{salaire annuel au terme}$

3.3.7 Provisions pour risques

Le montant des provisions pour risques s'élève à 4,9 M€. Il est constitué par :

- congés anniversaires : 2,6 M€
- médailles du travail : 1,4 M€
- contentieux sociaux : 0,4 M€
- pensions et obligations : 0,5 M€

Le montant de 0,5 M€ représente la partie due et non versée au 31/12/2015 au Fonds d'Indemnités de Fin de Carrière de Groupama-Gan-Vie.

3.3.8 Emprunts

Les coûts des emprunts sont comptabilisés en charges et ne sont donc pas incorporés aux coûts des actifs. Aucun emprunt ne figure au passif du bilan 2015, et aucune charge d'emprunt ne se trouve au compte de résultat.

3.3.9 Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont constitués par logiciels acquis par l'entreprise, ou créés par le GIE informatique (Groupama Supports et Services), droits au bail, fonds de commerce

Les logiciels font l'objet d'un amortissement sur une période de 3 ans.

Les droits au bail et fonds de commerce font l'objet, quand cela s'avère nécessaire, d'une provision pour dépréciation.

3.3.10 Amortissements des actifs corporels d'exploitation

Les acquisitions neuves sont amorties selon les durées suivantes :

- Matériel de bureau : 4 ans, linéaire.
- Mobilier : 10 ans, linéaire.
- Matériel de transport : 4 ans, linéaire.
- Matériel informatique : 4 ans, dégressif.
- Agencements, installations: 10 ans, linéaire.

4. CHANGEMENTS DE METHODE ET DE MODALITES D'ESTIMATION

Il n'y a pas eu de changement de méthode.

--- ⊗ ⊗ ⊗ ---

Notes sur l'ACTIF

N. B. : Toutes les sommes indiquées
dans les tableaux sont exprimées
en Milliers d'€uros.

BILAN

ACTIF	NOTES
1 Capital souscrit non appelé ou compte de liaison avec le Siège :	
2 Actifs incorporels	5
3 Placements :	6
3a Terrains et constructions	6 - A
3b Placements dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	6 - B
3c Autres placements	6 - C
3d Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	6 - D
4 Provisions techniques des contrats en unités de compte	
5 Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	
5a Provisions pour cotisations non acquises	
5b Provisions d'assurance vie	
5d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	
5f Provisions participat ^o aux bénéfiques et ristournes (Non-Vie)	
5g Provisions d'égalisation	
5i Autres provisions techniques (Non-Vie)	
5j Provisions techniques des contrats en unités de compte	
5bis Part des organismes dispensés d'agrément dans les provisions techniques :	
5bis a Provisions pour cotisations non acquises	
5bis d Provisions pour sinistres (Non-Vie)	
5bis f Provisions pour participation aux bénéfiques et ristournes (Non-Vie)	
5bis g Provisions pour égalisation	
5bis i Autres provisions techniques (Non-Vie)	
6 Créances :	9
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe :	
6aa Cotisations acquises non émises	
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	
6b Créances nées d'opérations de réassurance	
6c Autres créances :	
6ca Personnel	
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	
6cc Débiteurs divers	
6d Capital appelé non versé	
7 Autres actifs :	
7a Actifs corporels d'exploitation	10
7b Comptes courants et caisse	
7c Actions propres	
8 Comptes de régularisation actif :	8
8a Intérêts et loyers acquis non échus	
8b Frais d'acquisition reportés	
8c Autres comptes de régularisation	
9 Différence de conversion	
Total de l'actif	

5. ACTIFS INCORPORELS

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Transferts dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0				0
Autres immobilisations incorporelles	47 261	2 612	-1		49 872
2 - Total brut	47 261	2 612	-1		49 872

Amortissements et provisions

Libellé	Montant des amortissts et des provisions à l'ouverture de l'exercice	Augmentation dotations aux amortissts et aux provisions de l'exercice	Diminution : amortissts et provisions afférents aux éléments sortis	Transferts dans l'exercice	Montant des amortissts et des provisions à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0				0
Autres immobilisations incorporelles	42 753	2 413	-1		45 165
2 -Total amortissements	42 753	2 413	-1		45 165

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	0	0
Autres immobilisations incorporelles	4 508	4 707
2 - Total net	4 508	4 707

6. PLACEMENTS

6.1 Terrains et constructions

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties dans l'exercice	Virements de poste à poste	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immeubles de placement	28 595	49	-1 845		26 799
Immeubles d'exploitation	78 931	4 591	-1 503	586	82 605
Parts de société	25 127		-4 422		20 705
Comptes-courants	16 897	212	-1 068		16 041
	149 550	4 852	-8 838	586	146 150

Amortissements et provisions

Libellé	Amortissts et prov. à l'ouverture de l'exercice	Augmentat° : dotations de l'exercice	Diminution : amortissts et provisions sur éléments sortis	Virements de poste à poste	Amorts et provisions à la clôture de l'exercice
Amnts/immobilisations Placnt	6 424	593	-227		6 791
Amnts/immobilisations Expl	20 757	2 481	-1 031	29	22 237
Provisions / immobilisations Pl	45	65			110
Provisions / immobilisations Ex	1 336		-188		1 148
Provisions / parts de société	472	7	-15		464
3a- Total amortissements	29 034	3 446	-1 460	29	30 749

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Immeubles de placement	22 126	19 898
Immeubles d'exploitation	56 838	59 221
Parts de société	24 655	20 241
Comptes-courants	16 897	16 041
3a – Total net	120 516	115 401

6.2 Placements dans les entreprises liées et avec lien de participation

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	418 713			418 713
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	973			973
3b – Total brut	419 686			419 686

Amortissements et dépréciation

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentat° : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	132 103			132 103
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	27			27
3b–Total amortissements	132 130			132 130

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Entreprises liées	286 610	286 610
Entreprises avec lesquelles existe un lien de participation	946	946
3b – Total net	287 556	287 556

6.3 Bons, obligations, etc. sur entreprises liées ou avec lien de participation

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Placements financiers				
Plac. représ. les prov. techn. afférentes aux contrats en UC				
Total brut	0			0

Amortissements et dépréciation

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentat° : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers				
Plac. représ. prov. techn. / contrats en UC				
Total amortissements	0			0

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Placements financiers		
Plac. représ. les prov. techn. afférentes aux contrats en UC		
Total net		0

6.4 Autres placements

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Placements financiers	469 622	40 092	-38 205	471 509
Plac. représ. les prov. techn. Afférentes aux contrats en UC				
3c – Total brut	469 622	40 092	-38 205	471 509

Amortissements et dépréciation

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Placements financiers	781	2	-220	563
Plac. représ. prov. techn. / contrats en Unités de Compte				
3c–Total amortissements	781	2	-220	563

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Placements financiers	468 841	470 946
Plac. représ. les prov. techn. afférentes aux contrats en UC		
3c – Total net	468 841	470 946

7. ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

		BILAN (N)			BILAN (N-1)		
		VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°
A- RECAP. PAR NATURE							
1) PLACEMENTS IMMOBILIERS	01						
- DANS L'O.C.D.E.	02	146 150	115 400	140 269	149 550	120 516	149 909
- HORS O.C.D.E.	03						
2) ACTIONS ET TIT. REV. VAR.	04						
- DANS L'O.C.D.E.	05	420 934	288 520	302 012	420 933	288 520	298 824
- HORS O.C.D.E.	06						
3) PARTS D'OPCVM AUT. QUE 4	07						
- DANS L'O.C.D.E.	08	93 405	93 125	118 147	71 324	70 827	97 738
- HORS O.C.D.E.	09						
4) PARTS D'OPCVM TIT. REV. FIX	10						
- DANS L'O.C.D.E.	11	115 968	115 969	122 825	146 510	146 510	155 160
- HORS O.C.D.E.	12						
5) OBLIG ET TITRES REV. FIXE	13						
- DANS L'O.C.D.E.	14	257 386	254 483	266 943	246 730	244 726	263 673
- HORS O.C.D.E.	15						
6) PRETS HYPOTHECAIRES	16						
- DANS L'O.C.D.E.	17						
- HORS O.C.D.E.	18						
7) AUT. PRETS ET EFFETS ASS.	19						
- DANS L'O.C.D.E.	20	10 256	8 896	8 896	3 714	2 444	2 444
- HORS O.C.D.E.	21						
8) DEPOTS CHEZ ENT. CEDANTES	22						
- DANS L'O.C.D.E.	23						
- HORS O.C.D.E.	24						
9) AUTRES DEPOTS CAUTIONNTS EN ESPECES AUTRES PLACEMENTS	25						
- DANS L'O.C.D.E.	26						
- HORS O.C.D.E.	27						
10) ACT REPR CONTRAT EN U.C.	28						
- PLACEMENTS IMMOBILIERS	29						
- TIT REV VAR AUT QU'OPCVM	30						
- OPCVM DE TIT. REVENU FIXE	31						
- AUTRES O.P.C.V.M.	32						
- OBLIG ET TIT. REVENU FIXE	33						
11) TOTAL (1 A 10)	40	1 044 099	876 393	959 092	1 038 761	873 543	967 748

Rapprochement Etat des placements et Bilan Actif :

Valeur nette 2015 État des placements :	876 393
Intérêts compte régularisation actif	-2 137
Intérêts compte régularisation passif	+ 5 812
Autres Actifs affectables (comptes 46)	- 6 167
TOTAL - Placements Actif rubrique 3	873 902

		BILAN (N)			BILAN (N-1)		
		VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR DE REALIS°
B- RECAP. PAR MODE D'ESTIM°		1 044 099	876 393	959 092	1 038 761	873 543	946 649
VALEURS ESTIMEES R. 332-19	02	225 173	222 270	236 979	220 510	218 506	237 173
DONT SOLDE NON ENCORE AMORTI	03						
DONT SOLDE NON ENCORE REPRIS	04						
VALEURS ESTIMEES R. 332-20	05	819 926	654 123	722 113	818 251	655 037	730 575
VALEURS ESTIMEES R. 332-5	06						
C- RECAP. PAR AFFECTATION		1 044 099	876 393	959 092	1 038 761	873 543	967 748
AFFECT. REPR. PROV. TECHN.	11	1 044 099	876 393	959 092	1 038 761	873 543	967 748
GARANT. ENGAG./ INST. PREVOY.	12						
VAL. DEPOSEES CHEZ CEDANTS	13						
. DONT CAUTION SOLIDAIRE	14						
AFFECT. REPR. PROV. TECHN. SPEC.	15						
AUTRES AFFECT. OU SANS AFFECT.	16						
AUTRES ACTIFS AFFECT.REPR.	18						
VAL. APPART. INSTIT. PREVOY.	20						

DETAIL DES TERRAINS ET CONSTRUCTIONS							
IMMEUBLES D'EXPLOITATION	31	106 270	82 886	76 772	103 570	81 478	79 009
DROITS REELS	32	82 605	59 221	49 389	78 931	56 839	49 927
PARTS DE S.I OU SOC. FONC.	33	23 665	23 665	27 383	24 639	24 639	29 082
AUTRES IMMOBILISATIONS	34	39 880	32 514	63 497	45 980	39 038	70 900
DROITS REELS	35	26 798	19 897	45 893	28 594	22 125	49 812
PARTS DE S.I OU SOC. FONC.	36	13 082	12 617	17 604	17 386	16 913	21 088
TOTAL	37	146 150	115 400	140 269	149 550	120 516	149 909
DONT ACOMPTEES	38						

La position latente sur les valeurs mobilières est positive de 57,8 M€ au 31/12/2015, à comparer à la position latente positive de 64,8 M€ fin 2014, et reste toujours éloignée de la position positive de 204 M€ atteinte fin 2010 avant la dépréciation des titres stratégiques.

La position latente sur l'immobilier reste positive de 24,8 M€ fin 2015 (29,4 M€ fin 2014).

8. COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

Libellé	Montant N	Montant N-1
Intérêts acquis non échus	4 036	4 082
Frais d'acquisition reportés Non-Vie	2 098	2 082
Différences sur prix de remboursement à percevoir	2 137	1 861
Autres comptes de régularisation Actif	657	917
Évaluations techniques de réassurance		
8 - TOTAL REGULARISATION ACTIF	8 928	8 942

9. CREANCES

Libellé	BILAN N				BILAN N-1			
	A échéance de :				A échéance de :			
	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
6 Créances								
6aa Primes acquises non émises	4 237			4 237	2 589			2 589
Assurés	27 343			27 343	17 930	7 520		25 450
Intermédiaires d'assurances								
Coassureurs	5			5	243			243
Autres tiers								
6ab Autres créances nées d'opérations d'assurance directe	27 348			27 348	18 173	7 520		25 693
6a Créances nées d'opérations d'assurance directe	31 585			31 585	20 762	7 520		28 282
Réassureurs	3 764			3 764	4 339			4 339
Cédantes								
Autres intermédiaires								
6b Créances nées d'opérations de réassurance	3 764			3 764	4 339			4 339
6ca Personnel	28	5		33	56	8		64
6cb Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publ	696			696	274			274
6cc Débiteurs divers	35 924	8 206		44 130	34 652	7 502		42 154
6c Autres créances	36 648	8 211		44 859	34 982	7 510		42 492
6d Capital appelé non versé								
TOTAL	71 997	8 211		80 208	60 083	15 030		75 113

10. ACTIFS CORPORELS D'EXPLOITATION

Brut

Libellé	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Entrées dans l'exercice	Sorties Dans l'exercice	Transferts dans l'exercice	Montant brut à la clôture de l'exercice
Actifs corporels	24 234	781	-457	-586	23 972
7a – Total brut	24 234	781	-457	-586	23 972

Amortissements

Libellé	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminution : reprises de l'exercice	Transferts dans l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
Actifs corporels	15 822	1 707	-419	-30	17 080
7a–Total amortissements	15 822	1 707	-419	-30	17 080

Net

Libellé	Montant net à l'ouverture de l'exercice	Montant net à la clôture de l'exercice
Actifs corporels	8 412	6 892
7a – Total net	8 412	6 892

Notes sur le PASSIF

N. B. : Toutes les sommes indiquées
dans les tableaux sont exprimées
en Milliers d'€uros.

BILAN

PASSIF	NOTES
<p>1 Capitaux propres :</p> <p>1a Fonds d'établissement et fonds social complémentaire</p> <p>1b Primes liées au capital social</p> <p>1c Réserves de réévaluation</p> <p>1d Autres réserves</p> <p>1g Ecart résultant des changements de méthodes au 01.01.95</p> <p>1h Subventions d'investissement</p> <p>1e Report à nouveau</p> <p>1f Résultat de l'exercice</p> <p>2 Passifs subordonnés</p> <p>3 Provisions techniques brutes :</p> <p>3a Provisions pour cotisations non acquises</p> <p>3b Provisions d'assurance vie</p> <p>3d Provisions pour sinistre (Non-Vie)</p> <p>3f Provisions pour participation aux bénéficiaires et ristournes (Non-Vie)</p> <p>3g Provisions pour égalisation</p> <p>3i Autres provisions techniques (Non-Vie)</p> <p>4 Provisions techniques des contrats en unités de compte</p> <p>5 Provisions pour risques et charges</p> <p>6 Dettes pour dépôts espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques</p> <p>7 Autres dettes :</p> <p>7a Dettes nées d'opérations d'assurance directe</p> <p>7b Dettes nées d'opérations de réassurance</p> <p>7c Emprunts obligataires (dont obligations convertibles)</p> <p>7d Dettes envers des établissements de crédit</p> <p>7e Autres dettes :</p> <p style="padding-left: 20px;">7ea Titres de créance négociables émis par l'entreprise</p> <p style="padding-left: 20px;">7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnements reçus</p> <p style="padding-left: 20px;">7ec Personnel</p> <p style="padding-left: 20px;">7ed Etat, organismes de sécurité sociale et autres collectivités publiques</p> <p style="padding-left: 20px;">7ee Créanciers divers</p> <p>8 Comptes de régularisation passif</p> <p>9 Différence de conversion</p> <p>Total du passif</p>	<p>11</p> <p>12</p> <p>13</p> <p>15</p> <p>14</p>

11. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Libellé	N-1	Affectation du résultat N-1	Mouvements sur réserve de capitalisation	Mouvements de l'exercice	N
Fonds d'établissement	1 562				1 562
Ecart de dévolution	255 456				255 456
Réserves statutaires					
Réserves complémentaires	53 546	811			54 357
Réserves éventualités diverses	105 170	405			105 575
Fonds de secours aux Caisses Locales	408				408
Fonds de secours statutaire	8 471	478			8 949
Réserve de capitalisation	30 416		(2)		30 414
Autres réserves					
Réserve générale	116 020	2 360			118 380
Réserves diverses	29 622				29 622
Réserves de prévoyance	1 514				1 514
Écart dû au changement de méthode	-52				-52
Subventions d'investissement	3			(1)	2
Report à nouveau	14 151				14 151
Résultat de l'exercice	4 054	(4 054)		18 597	18 597
Capitaux propres	620 341	0	(2)	18 596	638 935

12. SINISTRES ET PROVISIONS TECHNIQUES

12.1 Détail des provisions techniques

Cptes	Libellé	N	N-1
3120	Provision pour primes non acquises	15 375	14 917
3155	Rétrocession du réassureur		
	Provisions pour primes non acquises et risques en cours	15 375	14 917
3320	Provisions pour sinistres à payer	430 831	390 622
3321	Provisions pour sinistres tardifs	30 151	26 046
3322	Provision pour frais de gestion des sinistres	24 090	22 000
3323	Provision pour sinistres non encore manifestés (Construct°)	26 900	27 587
3330	Prévisions de recours	(20 738)	(20 693)
3350	Rétrocession du réassureur	20 999	22 397
	Provisions pour sinistres	512 233	467 959
3620	Provision pour égalisation	11 956	3 507
3621	Provision pour équilibre des risques	3 328	6 657
3650	Rétrocession du réassureur	337	309
	Provision pour égalisation	15 621	10 473
3720	Provisions pour risques croissants	15 660	15 451
3721	Provisions mathématiques des rentes	67 677	63 775
3722	Provisions pour risques en cours	623	271
3723	Provisions pour chèques fidélité	699	1 291
3720	Provision pour risque d'exigibilité des engagts techniques		
	Autres provisions techniques	84 659	80 788
	3 - TOTAL	627 888	574 137

12.2 Liquidations des provisions de sinistres antérieurs

Poste	Libellé	N GCM	N-1 GCM
01	Provisions pour risques en cours	623	271
06	Prévisions de recours à encaisser	20 738	20 693
11	Provisions pour sinistres à l'ouverture	467 959	458 291
12	Prestations payées dans l'exercice sur les ex. antérieurs	133 670	146 915
13	Provisions de sinistres à clôture sur exercices antérieurs	348 558	302 038
	BONIS / MALIS (=11-12-13)	-14 269	9 338

12.3 Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Ce tableau ne concerne que les opérations visées au 3° de l'article L310-1 du Code des Assurances, c'est à dire les opérations d'assurances directe, hors catégories 20 et 21 relatives aux dommages corporels individuels et collectifs.

Evolution, au cours des trois derniers exercices, des règlements de sinistres effectués depuis l'exercice de survenance et de la provision pour sinistres à régler.

ANNEE D'INVENTAIRE		EXERCICE				
		N-4	N-3	N-2	N-1	N
Périmètre		GCM	GCM	GCM	GCM	GCM
N-2	REGLEMENTS	179 773	150 641	128 490		
	PROVISIONS	24 058	47 059	132 448		
	TOTAL SINISTRES (S)	203 831	197 700	260 938		
	PRIMES ACQUISES (P)	287 822	304 738	316 713		
	POURCENTAGE (S/P)	70,82%	64,88%	82,39%		
N-1	REGLEMENTS	183 547	159 237	204 175	106 128	
	PROVISIONS	21 592	34 366	54 284	112 425	
	TOTAL SINISTRES (S)	205 139	193 603	258 459	218 553	
	PRIMES ACQUISES (P)	287 804	304 710	316 834	323 751	
	POURCENTAGE (S/P)	71,28%	63,54%	81,58%	67,51%	
N	REGLEMENTS	186 314	164 014	216 559	166 011	88 840
	PROVISIONS	19 173	28 720	42 041	73 961	113 612
	TOTAL SINISTRES (S)	205 487	192 734	258 600	239 972	202 452
	PRIMES ACQUISES (P)	287 818	304 622	316 646	323 436	323 824
	POURCENTAGE (S/P)	71,39%	63,27%	81,67%	74,19%	62,52%

13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Libellé	Montant N-1	dotations	Reprises	Montant N
Provision pour impôt				
Autres provisions pour risques et charges	5 109	4 587	4 744	4 952
5 - TOTAL	5 109	4 587	4 744	4 952

14. COMPTES DE REGULARISATION PASSIF

Libellé	Montant N	Montant N-1
Produits à répartir sur plusieurs exercices		
Amortissement différences sur prix de remboursement	5 812	4 636
Report commissions reçues des réassureurs		
Autres comptes de régularisation Passif		40
Evaluations techniques de réassurance		
8 - TOTAL REGULARISATION PASSIF	5 812	4 676

15. DETTES

Libellé	BILAN N				BILAN N-1			
	A échéance de :				A échéance de :			
	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total	moins d'un an	de 1 an à 5 ans	plus de 5 ans	Total
7 Autres dettes								
Assurés	32 225			32 225	29 138			29 138
Intermédiaires d'assurances								
Coassureurs								
Autres tiers								
7a Dettes sur opérations d'assurance directe	32 225			32 225	29 138			29 138
Réassureurs	11 128			11 128	740			740
Cédantes	57	2 146		2 203	20	2 146		2 166
Autres intermédiaires								
7b Réassurance	11 185	2 146		13 331	760	2 146		2 906
7c Emprunts obligataires								
7d Dettes envers établissts de crédit	17 784			17 784	17 364			17 364
7ea Titres de créance négociables								
7eb Autres emprunts, dépôts et cautionnement		256		256		252		252
7ec Personnel	15 175			15 175	13 886			13 886
7ed Etat, sécurité sociale	10 554			10 554	11 571			11 571
7ee Créiteurs divers	12 951			12 951	14 180	184		14 364
7e Autres dettes	36 680	256		38 936	39 637	436		40 073
TOTAL	99 874	2 402		102 276	86 899	2 582		89 481

Nature, Montant des passifs subordonnés: aucune dette subordonnée ne figure au bilan au 31 décembre 2015.

Notes sur les OPERATIONS "GROUPE"

16. OPERATIONS AVEC DES ENTREPRISES DU GROUPE

16.1 Liste des filiales et participations au 31 décembre 2015

IDENTIFICATION	CAPITAUX PROPRES 2015	part de capital détenue	Valeur nette comptable des parts au bilan	Part Résultat comptable de l'exercice 2015	Dividendes perçus en 2015
Détenues à plus de 50%					
SCI RURALE DU MAINE Siège social : 30 rue Paul Ligneul - 72000 Le Mans	698	100%	675	22	41
SAS SECURITE OUEST SERVICES (*=2014) Siège: 70 rue du Neufbourg – 50004 Saint Lô	1 275*	99%	747	8*	134
SCI CAEN – 8 RUE GUILBERT Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	642	99.99%	762	(120)	(149)
SCI CAEN – 10 RUE GUILBERT Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	3 009	99.99%	2 897	112	(145)
SCI CAEN – 35 QUAI DE JUILLET Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	1 250	99.99%	1 143	107	104
SCI CAEN – 15 QUAI DE LA LONDE Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	285	99.99%	274	11	9
SCI TROUVILLE – FOCH Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	380	99.99%	381	(1)	110
SCI HONFLEUR - REPUBLIQUE Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	199	99.99%	183	16	16
SCI LISIEUX – VICTOR HUGO Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	263	99.99%	267	(4)	(18)
SCI CAEN GROUPAMA FONCIER Siège : 10 rue Guilbert – 14000 Caen	1 461	99.99%	1.485	(24)	(138)
SCI MUTALITE AGRICOLE – HEROUVILLE Siège : 3 rue du Dr Laennec – 14200 Hérouvill	6	100%	336	(-2)	678
SCI AMA - SAINT LO Siège: 70 rue du Neufbourg – 50004 Saint Lô	1 690	100%	1.555	135	140

IDENTIFICATION	CAPITAUX PROPRES 2015	part de capital détenue	Valeur nette comptable des parts	Part Résultat de l'exercice 2015	Dividendes perçus en 2015
Détenues entre 1 et 50%					
GROUPAMA HOLDING Siège : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris	2 604 092	10,69%	278 678	(85)	0
GROUPAMA HOLDING 2 Siège : 8-10 rue d'Astorg – 75008 Paris	264 474	3%	7 931	0	0
CENTAURE BRETAGNE (*=2014) Siège : Le Bois Doré – RN24 – 35650 Le Rheu	974*	5%	27	3*	1
CENTAURE NORMANDIE (*= 2014) Siège : Le Bosgouët – 27310 Bourg Achard	1 856*	25%	172	46*	34
SCIMA – EVREUX (*= 2014) Siège : 32 rue Politzer – 27000 Evreux	(958)*	50%	739	108*	0
SCI GROUPAMA PIPACT Siège : 24 rue Charles Durand – 18000 Bourges	11 301	7.09%	200	83	0
SCI SWEET HOME (*=2014) Siège : : 32 rue Politzer – 27000 Evreux	7 664*	0.08%	0	0	0
SCI CITE BOIS GUILLAUME (* =2014) Siège : Chemin de Brêtèque 76230 Bois Guillaume	170*	15%	370	-	-
SCA DOMAINE D'AGASSAC Siège : 2 rue de Limoges – 79044 Niort	5 087	25%	2 064	(57)	0
SCI CHATEAU D'AGASSAC Siège : 2 rue de Limoges – 79044 Niort	3 018	3%	46	(4)	0
SCI PORT AUX ROCS (*2014) Siège : 30 rue Paul Ligneul – 72032 Le Mans	8 039*	1.65%	107	0*	0
SOCIETE FORESTIERE GROUPAMA Siège : 21 Bd Malesherbes – 75008 Paris	80 167	1.16%	979	24	11
SCI 79 CHAMPS ELYSEES Siège : : 21 Bd Malesherbes – 75008 Paris	74 066	0,5%	343	24	32
NORMANDIE CAPITAL INVESTISSEMENT (2014*) Siège : 57 Avenue de Bretagne – 76100 Rouen	15 500*	6.30%	762	1	0

La Caisse est indéfiniment responsable des entreprises constituées sous forme de SCI et de GIE.

16.2 Créances sur des Entreprises du Groupe

Libellé	BILAN (N)				BILAN (N-1)			
	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total assuretat	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total assuretat
3- PLACEMENTS	286 610	946	586 346	873 902	286 610	946	589 357	876 913
. IMMOBILIER			115 400	115 400			120 516	120 516
. ACTIONS AUT TITRES REV. VAR.	286 610	946	109 163	396 719	286 610	946	82 938	370 494
. OBLIG.TCN AUT TIT. REV. FIXE			359 054	359 054			382 865	382 865
. PRETS			2 729	2 729			3 038	3 038
. DEPOTS AUTRES D'ETABL.CREDIT								
. AUTRES PLACEMENTS								
4-P LACEMENTS CONTRATS UN. COMPTE								
5-PART REASSUREURS PROV. TECHN.	302 720			302 720	274 708			274 708
. PRIMES NON ACQUISES (NON VIE)	4 984			4 984	4 788			4 788
. PROVISIONS ASSURANCE VIE								
. PROV. SINISTRES (NON VIE)	245 368			245 368	220 671			220 671
. PROVISIONS D'EGALISATION								
. AUTRES PROV. TECHN. (NON-VIE)	52 368			52 368	49 249			49 249
6a-CREANCES NEES D'OPER.D'ASS.DIR	919		30 666	31 585	1 948		26 334	28 282
. DONT SUR PRENEURS D'ASS.	914		3 323	4 237	1 939		650	2 589
. DONT SUR INTERMED. D'ASS.								
. DONT AUTRES TIERS	5		27 343	27 348	9		25 684	25 693
6b-CREANCES NEES D'OPER. DE REASS	3 764			3 764	4 339			4 339
6cc-DEBITEURS DIVERS	6 456		37 674	44 130	1 522		40 631	42 153
7b-COMPTES COURANTS			102 507	102 507			45 149	45 149
8a-INTER. ET LOYERS ACQ. NON ECHUS			4 036	4 036			4 082	4 082
8c-AUTRES REGULARISATIONS ACTIF			2 795	2 795			2 779	2 779
TOTAL	600 469	946	764 024	1 365 439	569 127	946	708 332	1 278 405

16.3 Dettes envers des Entreprises du Groupe

Libellé	BILAN (N)				BILAN (N-1)			
	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total assuretats	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total assuretats
2-PASSIFS SUBORDONNES								
3-PROVISIONS TECHNIQUES BRUTES	21 336		606 552	627 888	22 706		551 431	574 137
. PRIMES NON ACQUISES (NON VIE)			15 375	15 375			14 917	14 917
. PROVISIONS ASSURANCE VIE								
. PROV. SINISTRES (VIE)								
. PROV. SINISTRES (NON VIE)	20 999		491 234	512 233	22 397		445 562	467 959
. PART.BENEF.ET RIST. (VIE)								
. PART.BENEF.ET RIST. (NON-VIE)								
. PROVISIONS D'EGALISATION	337		15 284	15 621	309		10 164	10 473
. AUTRES PROV. TECHN. (VIE)								
. AUTRES PROV. TECHN. (NON-VIE)			84 659	84 659			80 788	80 788
6-DETTES POUR ESPECES CESSIONN.								
7a-DETTES NEES D'OPER. D'ASS.DIR.			32 225	32 225			29 138	29 138
. DONT ENVERS PRENEURS D'ASS.								
. DONT ENVERS INTERMED. D'ASS.								
. DONT ENVERS AUTRES TIERS								
7b-DETTES NEES D'OPER. DE REASS.	13 331			13 331	2 906			2 906
7c-EMPRUNTS OBLIGATAIRES								
7d-DETTES ENVERS ETABL. DE CREDIT			17 784	17 784			17 364	17 364
7ee-AUTRES DETTES	291		12 660	12 951	2 153		12 211	14 364
8-COMPTES REGULARISATION PASSIF			5 812	5 812			4 677	4 677
TOTAL	34 958		675 033	709 991	27 765		614 821	642 586

16.4 Engagements envers des Entreprises du Groupe

Libellé	BILAN (N)				BILAN (N-1)			
	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total	Entreprises liées	Entreprises lien partic.	Autres origines	Total
1 ENGAGEMENTS RECUS								
2 ENGAGEMENTS DONNES	135		7 919	8 054	139		3 922	4 061
2A AVALS CAUTIONS GAR. DONNES	135		7 919	8 054	139		3 922	4 061
2B TIT ET ACT AVEC ENG REVENTE								
2C AUT ENG DONNES TIT ACT REV.								
2D AUTRES ENGAGEMENTS DONNES								
3 VALEURS NANTIES REASSUREURS								
4 VAL.REM.PAR ORGAN.REASSURES								
5 VAL.APPART INSTIT PREVOYANCE								
6 AUT.VAL. POUR COMPTE TIERS								

L'entreprise n'a pris ni reçu d'engagement à l'égard des dirigeants.

16.5 Consolidation

Les comptes sociaux de la Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du Centre Manche sont consolidés par :

**GROUPAMA SA
8 - 10, Rue d'Astorg
75008 PARIS CEDEX 08**

Notes sur le COMPTE DE RESULTAT

Ventilation géographique des primes brutes émises.

L'intégralité des primes brutes est émise en France.

17. PRODUITS TECHNIQUES

Libellé	N	N-1
Commissions reçues de GROUPAMA-VIE	8 927	8 299

18. CHARGES PAR NATURE

18.1 Ventilation des charges par nature

Libellé	N	N-1
Comptes 90 – Charges et produits sur exercices antérieurs	-593	59
Comptes 91 – Services extérieurs	20 579	22 113
1. Comptes 92 –		
Comptes 93 – Impôts, taxes et versements assimilés	11 565	11 393
Comptes 94 – Charges de personnel	73 228	72 736
Comptes 95 – Autres charges de gestion courante	285	283
Comptes 96 – Commissions	107	322
Comptes 97 – Charges prestations financières	805	853
Comptes 98 – Dotations amortissements et provisions	8 217	8 680
Comptes 99 – Reprises sur amortissements et provisions	(4 403)	(3 463)
TOTAL	119 214	122 526

18.2 Ventilation des charges de personnel (sociales et fiscales)

Libellé	N	N-1
Salaires nets de remboursements	47 433	47 494
Pensions de retraite		
Charges sociales et fiscales	25 795	25 242
Autres		
TOTAL	73 228	72 736

18.3 Effectif du personnel au 31 décembre en équivalent temps-plein (ETP)

Libellé	N	N-1
Direction	8,00	8,00
Cadres	323,00	313,50
Non cadres	915,57	974,42
TOTAL	1 246,57	1 295,92

19. CHARGE FISCALE

Libellé	N	N-1
Résultat fiscal de l'ensemble Caisse et Caisses Locales	+11 333	+27 159
Impôt exigible		
I.S. à 33,33 %	3 778	9 053
Contributions additionnelle, complémentaire, autres taux	528	1 242
Charge nette d'impôt	-2 943	-8 143
- Part à la charge des Caisses Locales	-1 306	-2 328
- Part en faveur des Caisses Locales		
- Part à la charge de la Caisse Régionale	+4 305	+10 295
- Part à la charge de la Caisse Régionale (réallocation à la charge de GSA & régularisation intégration fiscale)	-56	+176

Les principaux éléments de décalage temporaire (réintégrations fiscales) sont les suivants (en milliers d'euros) :

	31/12/2014	Déductions	Réintégrations	31/12/2015
Plus-values latentes sur OPCVM (article 209 OA)	31 953	-7 300		24 653
Provisions techniques non déductibles	10 794	-3 443		7 351
Total	42 747	-10 743		32 004
Taux d'imposition moyen	34,43%	34,43%		34,43%
Impôts différés actifs non comptabilisés	+14 718	-3 699		+11 019

L'évolution des impôts différés non comptabilisés s'explique principalement par la diminution du stock de réintégration article 209-OA.

Résultat et dérogation aux principes généraux

Le résultat de l'exercice n'a été altéré par aucune dérogation aux principes généraux d'évaluation en application de la réglementation fiscale.

Ventilation de l'impôt entre courant et exceptionnel.

	2015		2014	
Charge nette d'IS	2 943		8 143	
Résultat avant IS	+21 540		+12 197	
Résultat exceptionnel	-293		+687	
Résultat courant	+21 833		+11 510	
Part de l'impôt....				
..dans le résultat exceptionnel	-40	-1,4%	459	5,6%
..dans le résultat courant	2 983	101,4%	7 684	94,4%

20. PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS

20.1 Ventilation des produits de placement (2015)

Nature des produits	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des participations				
Revenus des placements immobiliers		1 144	4 745	5 889
Revenus des autres placements	0		11 052	11 052
Autres revenus financiers				
Revenus des placements	0	1 144	15 797	16 941
Autres produits des placements			1 122	1 122
Profits provenant de la réalisation des placements	6 807		13 272	20 079
TOTAL	6 807	1 144	30 191	38 142

20.2 Ventilation des produits de placement (2014)

Nature des produits	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Revenus des participations				
Revenus des placements immobiliers		579	4 732	5 311
Revenus des autres placements	0		10 677	10 677
Autres revenus financiers				
Revenus des placements	0	579	15 409	15 988
Autres produits des placements			857	857
Profits provenant de la réalisation des placements			10 816	10 816
TOTAL	0	579	27 082	27 661

20.3 Ventilation des charges de placement (2015)

Nature des charges	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion des placements et frais financiers			3 827	3 827
Autres charges de placement			5 146	5 146
Pertes provenant de la réalisation de placements			1 783	1 783
TOTAL			10 756	10 756

20.4 Ventilation des charges de placement (2014)

Nature des charges	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation	Autres origines	Total
Frais de gestion des placements et frais financiers			3 530	3 530
Autres charges de placement			5 015	5 015
Pertes provenant de la réalisation de placements			2 312	2 312
TOTAL			10 857	10 857

21. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

21.1 Proposition d'affectation du résultat (partie débit)

Libellé	Débit N	Débit N-1
Report à nouveau précédent débiteur		
Déficit de l'exercice		
Affectation aux autres réserves	18 597	4 054
Ristournes à distribuer		
Autres répartitions		
Report à nouveau (bénéfice)		
TOTAL	18 597	4 054

21.2 Proposition d'affectation du résultat (partie crédit)

Libellé	Crédit N	Crédit N-1
Report à nouveau précédent créditeur		
Bénéfice de l'exercice (perte)	18 597	4 054
Prélèvement sur réserves		
Report à nouveau (perte)		
TOTAL	18 597	4 054

22. RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2011	2012	2013	2014	2015
I. SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
a) réserves (avant affectation du résultat)	689 753	724 342	595 044	616 287	620 337
II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
a) Cotisations de l'exercice					
b) Résultat Technique (ou d'exploitation)	425 928	447 737	467 523	478 255	479 099
c) Impôts sur les sociétés	36 587	(43 593)	8 382	5 426	8 959
d) Résultat Net Comptable	127	(3 837)	-7 330	-8 143	-2 943
	36 780	(130 356)	21 241	4 054	18 597
III. PERSONNEL					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale brute	1 425	1 410	1 395	1 399	1 341
c) Montant des charges sur salaires	51 569	51 086	55 576	52 674	53 186
	30 595	30 614	32 924	32 409	33 157

23. MONTANTS DES REMUNERATIONS DES DIRIGEANTS ET ORGANES DE DIRECTION

Montant des rémunérations des dirigeants.

La rémunération des dirigeants n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner des rémunérations individuelles.

Montants des avances et crédits accordés aux membres des organes de direction.

Avances et crédits accordés aux dirigeants au cours de l'exercice : Néant.

Engagements vis à vis des dirigeants pris ou contractés au cours de l'exercice : Néant.

24. RESULTATS TECHNIQUES PAR CONTRATS 2015 et 2014

(Voir tableaux ci-après . . .)

ANNEXE 2-2 NON-VIE -- RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

Période 12/2015

Libellé ligne	Rub min	DOM CORPORELS COM- INDIV. (cat.20)	DOM CORPORELS COM- COLL. (cat.21)	AUTOMOBILE R.C (Cat.22)	AUTOMOBILE DOMMAGES (Cat.23)	AUTOMOBILE TOTAL (Cat.22.23)	DOM. AUX BIENS PARTICULIERS (Cat.24)	DOM. AUX BIENS PROFESSIONNELS (Cat.25)
1 Primes acquises	01	121 800	25 028	63 731	80 928	144 659	47 197	31 842
1a Primes	02	121 647	25 030	63 811	81 033	144 844	47 146	32 228
1b Variation des primes non acquises	03	-153	2	80	105	185	-51	386
2 Charges des prestations	04	84 152	22 281	84 752	63 757	148 509	31 363	11 534
2a Prestations et frais payés	05	84 514	20 942	39 200	67 796	106 996	25 530	16 218
2b Charges des provisions pour prestations et diverses	06	-362	1 339	45 552	-4 039	41 513	5 833	-4 684
A. SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	37 648	2 747	-21 021	17 171	-3 850	15 834	20 308
5 Frais d'acquisition	08	17 513	3 394	9 172	11 647	20 819	6 796	4 988
6 Autres charges de gestion nettes	10	4 828	943	2 532	3 216	5 748	1 870	1 279
B CHARGES D'ACQUISITION	11	22 341	4 337	11 704	14 863	26 567	8 666	5 867
7 Produits des placements	13	1 944	298	2 805	688	3 493	843	917
8 Participation aux résultats	14							
C SOLDE FINANCIER	15	1 944	298	2 805	688	3 493	843	917
9 Part des reassureurs dans les primes acquises	17	32 912	5 866	24 810	31 827	56 637	19 074	12 730
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10a Part des reassureurs dans les prestations payées	19	21 058	4 685	13 941	20 820	34 761	8 609	5 970
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0
11a Part des reassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	471	457	26 774	-556	26 218	2 461	-4 240
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0
12a Part des reassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0	0	0	0	0
12b Part des reassureurs dans les participations aux résultats	24	3 563	662	3 705	4 710	8 415	3 023	1 970
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-7 820	-42	19 611	-5 853	12 758	-4 981	-9 030
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C-D)	27	9 431	-1 334	-10 309	-3 857	-14 166	3 030	6 328
HORS-COMPTÉ								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	2 727	19	2 856	3 152	6 008	3 225	2 146
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	2 881	18	2 776	3 047	5 823	3 276	1 760
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	48 067	9 299	233 910	17 865	251 775	44 387	36 585
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	48 133	8 617	190 696	21 189	211 896	39 144	41 676
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	44 427	4 004	33 363	175	33 527	2 035	1 046
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	44 723	3 347	31 013	890	31 903	1 455	639

Devise : K.EUR

ANNEXE 2-2 NON-VIE -- RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE		Période : 12/2015						
Libellé ligne	Rub min	DOM. AUX BIENS AGRICOLES (Cat. 26)	DOM. AUX BIENS RECAPITULAT. (Cat. 24,26)	CATASTROPHES NATURELLES (Cat. 27)	RC GENERALE (Cat. 28)	PROTECTION JURIDIQUE (Cat. 29)	ASSISTANCE (Cat. 30)	PERTES PECUN. DIVERSES (Cat. 31)
1 Primes acquises	01	66 863	145 992	11 972	1 506	5 948	6 339	152
1a Primes	02	66 860	146 324	12 000	1 512	5 960	6 374	155
1b Variation des primes non acquises	03	-3	332	28	6	12	35	3
2 Charges des prestations	04	40 452	83 349	1 007	456	2 824	3 902	31
2a Prestations et frais payés	05	29 425	71 173	317	180	3 451	4 386	41
2b Charges des provisions pour prestations et divers	06	11 027	12 176	690	276	-627	-484	-10
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	26 501	62 643	10 965	1 050	3 124	2 437	121
5 Frais d'acquisition	08	9 817	21 000	1 723	206	856	913	22
6 Autres charges de gestion nettes	10	2 654	5 804	476	60	236	253	6
B CHARGES D'ACQUISITION	11	12 271	26 804	2 199	266	1 092	1 166	28
7 Produits des placements	13	749	2 510	158	57	111	3	1
8 Participation aux résultats	14							
C SOLDE FINANCIER	15	749	2 510	158	57	111	3	1
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	37 812	69 616	8 721	583	2 347	6 256	60
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	13 780	28 359	212	53	1 091	4 160	13
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	3 785	2 006	-170	-10	-164	-437	-3
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	6 722	11 714	457	93	345	634	8
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-13 525	-27 537	-8 222	-447	-1 075	-1 859	-32
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	1 454	10 812	702	394	1 068	-625	62
HORS-COMPTÉ								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	27	5 399	523	121	213	321	8
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	30	5 066	485	114	201	286	5
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	43 335	124 317	721	222	4 320	1 507	12
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	37 183	118 003	975	257	4 909	1 965	23
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	8 267	11 348	4 944	1 677	7	0	1
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	3 393	5 487	4 001	1 367	45	26	0

Devise : K.EUR

ANNEXE 2-2 NON-VIE -- RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE		Période : 12/2015						
Libellé ligne	Rub.min	TRANSPORTS (Cat.34)	CONSTRUCTION DOMMAGES (Cat.35)	CONSTRUCTION RESP CIVILE (Cat.36)	CREDIT (Cat.37)	CAUTION (Cat.38)	ACCEPTIONS (NON VIE) (Cat.39)	TOTAL
1 Primes acquises	01	1 217	411	4 995			9 079	479 098
1a Primes	02	1 225	411	4 995			9 079	479 556
1b Variation des primes non acquises	03	0	0	0			0	468
2 Charges des prestations	04	274	-104	4 959			6 103	367 743
2a Prestations et frais payés	05	201	114	4 663			7 473	304 450
2b Charges des provisions pour prestations et diverses	06	73	-218	296			-1 370	63 293
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	943	515	36			2 976	121 365
5 Frais d'acquisition	09	175	59	717			523	67 922
6 Autres charges de gestion nettes	10	49	17	198			524	19 140
B CHARGES D'ACQUISITION	11	224	76	915			1 047	87 062
7 Produits des placements	13	3	64	998			0	9 639
8 Participation aux résultats	14							
C SOLDE FINANCIER	15	3	64	998			0	9 639
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	484	136	1 745			0	185 356
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	63	11	1 801			0	96 268
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0			0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	21	-77	-497			0	27 815
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0			0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0			0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	72	25	290			0	26 300
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-328	-179	-151			0	-34 973
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	394	324	-32			1 929	8 959
HORS-COMPTÉ								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	36	0	0			0	15 375
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	29	0	0			0	14 917
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	136	2 542	48 314			20 909	512 233
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	61	2 757	47 976			22 397	467 969
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	6	0	0			337	100 280
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	8	3	42			309	91 261

Devise : K EUR

ANNEXE 2-2 NON-VIE -- RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

Période 12/2014

Libellé ligne	Rub min	DOM CORPORELS CONT. INDIV. (cat.20)	DOM CORPORELS CONT. COLL. (cat.21)	AUTOMOBILE R C (Cat.22)	AUTOMOBILE DOMMAGES (Cat.23)	AUTOMOBILE TOTAL (Cat.22-23)	DOM AUX BIENS PARTICULIERS (Cat.24)	DOM AUX BIENS PROFESSIONNELS (Cat.25)
1 Primes acquises	01	124 121	22 533	63 225	79 395	142 620	46 934	31 209
1a Primes	02	124 209	22 544	63 307	79 275	142 582	46 943	31 322
1b Variation des primes non acquises	03	86	11	82	-120	-38	9	113
2 Charges des prestations	04	90 388	19 671	59 353	69 198	128 551	26 135	13 091
2a Prestations et frais payés	05	85 062	19 852	42 297	68 505	110 803	27 933	21 543
2b Charges des provisions pour prestations et diverses	06	5 326	-181	17 056	692	17 481	-1 798	-8 452
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	33 733	2 862	3 872	10 197	14 069	20 799	18 118
5 Frais d'acquisition	09	18 197	3 254	9 277	11 647	20 924	5 853	4 581
6 Autres charges de gestion nettes	10	5 157	927	2 628	3 281	5 918	1 940	1 300
B CHARGES D'ACQUISITION	11	23 354	4 181	11 905	14 938	26 842	8 842	5 881
7 Produits des placements	13	1 121	171	1 631	427	2 058	547	628
8 Participation aux résultats	14							
C SOLDE FINANCIER	15	1 121	171	1 631	427	2 058	547	628
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	33 315	5 280	23 564	29 432	52 996	19 005	12 706
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	22 255	4 711	14 690	21 391	36 081	11 146	10 327
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	181	-391	12 360	-585	11 765	-1 487	-8 685
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	4 034	606	3 602	4 528	8 129	3 300	2 400
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-6 845	-354	7 078	-4 088	2 979	-6 047	-8 664
RESULTAT TECHNIQUE (A+B+C+D)	27	4 655	-1 502	676	-8 412	-7 736	6 457	4 201
HORS-COMPTES								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	2 881	18	2 776	3 047	5 823	3 275	1 760
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	2 793	7	2 694	3 168	5 862	3 268	1 647
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	48 133	8 617	190 098	21 199	211 866	39 144	41 676
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	43 110	9 094	174 225	20 476	194 702	41 008	50 456
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	44 723	3 347	31 013	890	31 903	1 455	639
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	44 420	3 050	30 428	911	31 340	1 388	311

Devise : K EUR

ANNEXE 2-2 NON-VIE -- RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 12/2014

Libellé ligne	Rub min	DOM AUX BIENS AGRICOLES (Cat.26)	DOM AUX BIENS RECAPITULAT (Cat.24-25)	CATASTROPHES NATURELLES (Cat.27)	RC GENERALE (Cat.28)	PROTECTION JURIDIQUE (Cat.29)	ASSISTANCE (Cat.30)	PERTES PECUN. DIVERSES (Cat.31)
1 Primes acquises	01	70 976	149 119	11 887	1 531	5 764	5 782	141
1a Primes	02	70 976	149 241	11 904	1 492	5 776	5 813	141
1b Variation des primes non acquises	03	0	122	17	-39	12	31	0
2 Charges des prestations	04	51 393	90 619	1 875	514	2 354	3 943	47
2a Prestations et frais payés	05	50 530	100 006	781	436	3 378	3 635	52
2b Charges des provisions pour prestations et divers	06	863	-9 387	1 094	78	-1 024	308	-5
A. SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	19 583	58 500	10 012	1 017	3 410	1 839	94
5 Frais d'acquisition	09	10 395	21 869	1 744	182	845	848	20
6 Autres charges de gestion nettes	10	2 945	6 194	494	51	240	241	6
B CHARGES D'ACQUISITION	11	13 340	28 063	2 238	233	1 085	1 089	26
7 Produits des placements	13	385	1 560	86	32	97	-3	0
8 Participation aux résultats	14							
C SOLDE FINANCIER	15	385	1 560	86	32	97	-3	0
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	40 762	72 474	8 610	599	2 142	6 071	46
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10b Part des réassureurs dans les prestations payées	19	29 670	51 143	522	128	1 073	3 457	17
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0	0	0	0	0
11b Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	-3 042	-13 213	-30	-79	-281	296	-2
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0	0	0	0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats	23	0	0	0	0	0	0	0
13 Commissions reçues des réassureurs	24	6 397	12 066	450	94	328	578	10
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-7 737	-22 448	-7 668	-456	-1 032	-1 740	-21
RESULTAT TECHNIQUE (A-B+C+D)	27	-1 109	9 549	192	360	1 390	-993	47
HORS-COMPTES								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	30	5 066	495	114	201	286	5
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	29	4 944	478	153	189	254	5
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	37 183	118 003	975	257	4 909	1 965	23
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	37 060	128 523	1 022	533	5 934	1 657	28
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	3 393	5 487	4 001	1 367	45	26	0
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	2 653	4 353	2 860	1 013	45	26	0

Devise : K-EUR

ANNEXE 2-2 NON-VIE -- RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIES

GCM CRMA DU CENTRE MANCHE

Période : 12/2014

Libellé ligne	Rub min	TRANSPORTS (Cat 34)	CONSTRUCTION DOMMAGES (Cat 35)	CONSTRUCTION CIVILE (Cat 36)	CREDIT (Cat 37)	CAUTION (Cat 38)	ACCEPTATIONS (NON VIE) (Cat 39)	TOTAL
1 Primes acquises	01	1 162	272	5 304			8 017	478 255
1a Primes	02	1 162	272	5 304			8 017	478 458
1b Variation des primes non acquises	03	0	0	0			0	203
2 Charges des prestations	04	36	-394	4 561			8 494	350 659
2a Prestations et frais payés	05	92	403	4 119			8 567	337 187
2b Charges des provisions pour prestations et diverses	06	-56	-797	442			-73	13 472
A SOLDE DE SOUSCRIPTION	07	1 126	666	743			-477	127 596
5 Frais d'acquisition	09	171	40	777			334	69 206
6 Autres charges de gestion nettes	10	48	11	220			335	19 842
B CHARGES D'ACQUISITION	11	219	51	997			669	89 048
7 Produits des placements	13	2	49	659			0	5 831
8 Participation aux résultats	14							
C SOLDE FINANCIER	15	2	49	659			0	5 831
9 Part des réassureurs dans les primes acquises	17	433	93	1 875			0	183 935
10 Part des organismes dispensés d'agrément dans les primes acquises	18							
10a Part des réassureurs dans les prestations payées	19	28	93	1 401			0	120 910
11 Part des organismes dispensés d'agrément dans les prestations payées	20	0	0	0			0	0
11a Part des réassureurs dans les charges des provisions pour prestations à payer	21	-16	-433	-426			0	-2 638
12 Part des organismes dispensés d'agrément dans les charges des provisions pour prestations à payer	22	0	0	0			0	0
12a Part des réassureurs dans les participations aux résultats des provisions pour prestations à payer	23	0	0	0			0	0
12b Part des réassureurs dans les participations aux résultats des commissions reçues des réassureurs	24	67	17	301			0	26 710
D SOLDE DE REASSURANCE	25	-354	-416	-599			0	-38 953
RESULTAT TECHNIQUE (A+B+C+D)	27	555	248	-194			-1 146	5 426
HORS-COMPTES								
14 Provisions pour PNA et REC (clôture)	30	29	0	0			0	14 917
15 Provisions pour PNA et REC (ouverture)	31	29	0	0			0	14 714
16 Provisions pour sinistres à payer (clôture)	32	61	2 757	47 975			22 397	467 959
17 Provisions pour sinistres à payer (ouverture)	33	117	3 553	47 533			22 483	458 291
18 Autres provisions techniques (clôture)	34	8	3	42			309	91 261
19 Autres provisions techniques (ouverture)	35	8	3	42			297	87 457

Devise : KEUR

PARTIE V

**RAPPORT DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE

Parc Tertiaire du Jardin d'Entreprises
10, rue Blaise Pascal
BP 20 037
28 006 CHARTRES CEDEX

Rapport des Commissaires aux Comptes
sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

SEC BURETTE

MAZARS

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la CAISSE DE RÉASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la CAISSE DE RÉASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE à la fin de cet exercice.

II JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Certains postes techniques propres à l'assurance, à l'actif et au passif des comptes sociaux de votre Caisse, sont estimés selon des modalités réglementaires et en utilisant des données statistiques et des techniques actuarielles. Il en est ainsi notamment des provisions techniques, dont les modalités de détermination sont indiquées dans la note 3.I « *Opérations techniques* » de l'annexe aux comptes.

Nous avons en particulier examiné les modalités de calcul et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues, au regard notamment de l'environnement réglementaire et économique de la CAISSE DE RÉASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE et de son expérience.

- Les actifs financiers et immobiliers sont évalués et dépréciés selon les principes applicables à chaque catégorie, décrits dans la note 3.II « *Placements* » de l'annexe.

Nous avons vérifié que l'évaluation des provisions portant sur les actifs relevant de l'article R. 332-20 du code des assurances était cohérente avec l'intention de détention de ces titres par la Caisse et nous avons examiné, en tant que de besoin, les données, les hypothèses retenues et la documentation préparée dans le cadre de celle-ci.

Nous avons examiné les analyses effectuées par la Caisse sur les risques éventuels attachés aux actifs relevant de l'article R. 332-19 du code des assurances (valeurs mobilières à revenu fixe) et notamment aux dettes souveraines, et nous avons apprécié les hypothèses retenues pour leur valorisation et leur traitement comptable.

Concernant les titres de participation, nous avons examiné les informations données par la direction sur l'activité et les perspectives d'avenir envisageables, ainsi que les critères et hypothèses retenues pour déterminer leurs valeurs d'utilité et les provisions qui en résultent.

Nous avons par ailleurs vérifié le caractère approprié de l'information fournie dans les notes annexes y afférentes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

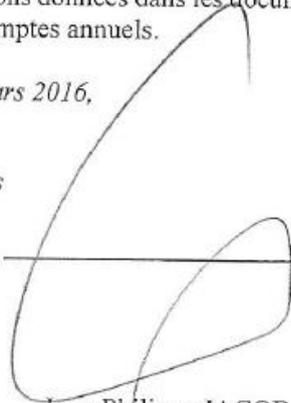
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

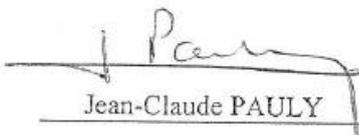
Fait à Rouen et Paris, le 14 mars 2016,

Les commissaires aux comptes

SEC BURETTE


Jean-Philippe JACOB

MAZARS


Jean-Claude PAULY

PARTIE VI

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES**

CAISSE DE REASSURANCE MUTUELLE AGRICOLE DU CENTRE MANCHE

Parc Tertiaire du Jardin d'Entreprises
10, rue Blaise Pascal
BP 20 037
28 006 Chartres Cedex

Rapport spécial des commissaires aux comptes
prévu par l'article R.322-57-IV-2° du Code des
assurances sur les contrats d'assurance souscrits
auprès de la Caisse

Exercice clos le 31 décembre 2015

SEC BURETTE

MAZARS

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes prévu par l'article R.322-57-IV-2° du Code des assurances sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la Caisse.

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter, en application de l'article R. 322-57-IV-2° du Code des assurances, un rapport sur les contrats d'assurance souscrits auprès de la société par ses administrateurs, ses dirigeants salariés et leurs conjoints, ascendants et descendants.

Le président de votre conseil d'administration nous a communiqué ces contrats d'assurance, en indiquant ceux qui ont été souscrits à des conditions préférentielles par rapport à celles pratiquées pour les autres sociétaires.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres contrats, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles dont nous avons été informés.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission applicable en France ; ces normes requièrent la prise de connaissance de la liste des contrats souscrits qui nous a été communiquée et la mise en oeuvre de diligences destinées à analyser les caractéristiques des contrats souscrits à des conditions préférentielles en rapprochant les informations fournies des documents de base dont elles sont issues.

CAISSE DE
REASSURANCE
MUTUELLE
AGRICOLE DU
CENTRE MANCHE

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice
clos le 31/12/2015*

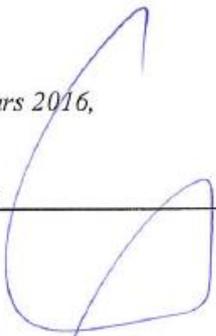
Caractéristiques des contrats souscrits :

Les administrateurs salariés et les dirigeants salariés, au même titre que les salariés en activité, bénéficient d'une tarification préférentielle pour les risques non professionnels de la cellule familiale à l'exclusion de la garantie CMC couverte par ailleurs dans le cadre d'un contrat groupe de l'entreprise.

Fait à Rouen et Paris, le 14 mars 2016,

Les commissaires aux comptes

SEC BURETTE


Jean-Philippe JACOB

MAZARS


Jean-Claude PAULY

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Aux sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 322-57 du code des assurances, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 322-57 du code des assurances, nous avons été avisés des conventions suivantes qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration :

CAISSE DE
REASSURANCE
MUTUELLE
AGRICOLE DU
CENTRE MANCHE

Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31/12/2015

*Avenant à la convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité
entre Groupama SA et la Caisse de Réassurance Mutuelle Agricole du
Centre Manche*

Entité concernée : Groupama SA

Administrateur concerné : Madame Marie-Ange Dubost – présidente du conseil d'administration

Nature et objet : Durant l'exercice 2015, des aménagements ont été apportés à la convention existante liant Groupama SA et chacune des Caisses Régionales, portant dispositifs de sécurité et de solidarité en date du 17 décembre 2003, modifiée par avenant le 27 avril 2011, en substituant notamment à l'article 3 de la convention actuelle un nouveau dispositif de solidarité répondant mieux aux exigences posées par la réglementation Solvabilité 2 qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Modalités : Les conditions et les modalités de mise en œuvre décrites à l'article 3 prévoient que les Caisses Régionales et GSA s'engagent réciproquement à apporter un soutien financier si une ou plusieurs d'entre elles se trouve en insuffisance de capital de solvabilité requis. Ce soutien financier peut prendre la forme d'un prêt, d'une souscription à des obligations, à des titres participatifs ou à des titres subordonnés, à des certificats mutualistes (pour une Caisse Régionale), à une augmentation de capital (pour GSA).

Des précisions ont été apportées aux instructions de l'organe central en matière de comptes prudentiels et de risques.

La durée de cette convention est de dix ans, renouvelable tacitement par période de cinq ans.

Fait à Rouen et à Courbevoie, le 14 mars 2016

Les Commissaires aux Comptes

SEC BURETTE

Jean-Philippe JACOB

MAZARS

Jean-Claude PAULY

PARTIE VII

**RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE
DE GROUPAMA CENTRE MANCHE
AU TITRE DE L'EXERCICE 2015**

**RAPPORT ART. R 336-1
DU CODE DES ASSURANCES**

Le conseil d'administration de Groupama Centre Manche a examiné lors de sa séance du 9 mars 2016 le rapport requis par l'article R 336-1 du code des assurances. Ce rapport décrit le dispositif de contrôle interne en vigueur au moment de son examen au sein de la société.

Remarque préalable : le contrôle interne comme tout dispositif ne peut être une garantie absolue de la réalisation des objectifs de la société.

1. LA PRESENTATION DE GROUPAMA CENTRE MANCHE

1.1. Activités

Groupama Centre Manche pratique des opérations d'assurances IARD et VIE sur sa circonscription délimitée par les départements du Calvados, de l'Eure, de l'Eure-et-Loir, de la Manche, de la Mayenne, de l'Orne, de la Sarthe et de la Seine-Maritime.

Groupama Centre Manche assure la commercialisation de produits Vie et une partie de leur gestion pour le compte de Groupama Vie. L'exercice de cette activité est régi par une convention de gestion.

Groupama Centre Manche assure la commercialisation de produits bancaires pour le compte de Groupama Banque. L'exercice de cette activité est régi par un mandat de gestion (IOB).

1.2. Travaux du conseil d'administration

1.2.1. Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

Le conseil d'administration de Groupama Centre Manche s'est réuni 9 fois durant l'exercice 2015, à savoir :

- 21 janvier 2015
- 24 mars 2015
- 27 avril 2015
- 02 juin 2015
- 19 juin 2015
- 02 septembre 2015
- 29 septembre 2015
- 23 octobre 2015
- 10 décembre 2015

Le secrétariat du Conseil est assuré par le directeur général assisté du directeur de l'institutionnel de Groupama Centre Manche. Conformément aux usages, les administrateurs sont convoqués une quinzaine de jours avant la réunion. Sur l'ensemble de l'exercice, l'assiduité des membres du conseil d'administration a été de 94%.

En parallèle des réunions du bureau du conseil, des réunions du comité des présidents sont organisées trimestriellement pour préparer notamment les travaux du conseil d'administration.

Au cours de chacune des séances dudit conseil, il a été porté à la connaissance de ses membres le rapport de la direction générale sur l'état le plus récent de la marche des affaires. Ces rapports font état notamment :

- Du développement commercial et de la progression du portefeuille,
- Des informations sur les résultats techniques dans chaque branche,
- Du développement régional des filiales Groupe.

Outre les rapports susvisés, les principales décisions du conseil ont porté sur :

- Les propositions des commissions et comités,
- Les évolutions tarifaires,
- Les principales opérations immobilières,
- Le fonctionnement des instances statutaires.

Les comptes de l'exercice 2015 seront présentés au conseil d'administration de Groupama Centre Manche par son directeur général le 9 mars 2016, ainsi que les rapports des commissaires aux comptes, les projets de rapport et de résolutions.

Les comptes 2015 seront proposés à l'adoption de l'assemblée générale qui se tiendra le 07 avril 2016.

1.2.2. Les commissions et comités du conseil d'administration

Le conseil d'administration s'est doté des commissions et comités suivants :

Commissions technique, développement, institutionnelle et formation, prévention, de gestion des actifs, prospective, agriculture, comité des rémunérations, comité d'audit et des comptes,

Délégation Régionale Institutionnelle.

Les commissions et comités	Missions	Dates réunions en 2015
Commission technique	Etudier les offres de produits et de services, réfléchir aux orientations tarifaires	10 mars 17 septembre
Commission développement	Connaître de la stratégie commerciale et des tableaux de bord de développement	17 juin 03 décembre
Commission institutionnelle et formation	Proposer toute mesure de nature à assurer le bon fonctionnement des instances, conforter le rôle et la formation des élus à tous les niveaux de l'institution	20 mars 22 octobre
Commission prévention	Innover et proposer la coordination des actions dans le domaine de la prévention	01 avril 24 novembre
Commission de gestion des actifs	Valider les orientations générales des placements de la caisse régionale, et accessoirement prendre connaissance de la gestion du FCP des caisses locales	11 mars 12 novembre
Commission prospective	Examiner les prévisions de résultat à court et moyen terme	13 mars 20 novembre
Commission agriculture (commission créée en 2015)	Contribuer à la réflexion de la Fédération Nationale Groupama sur la stratégie agricole et de faire des propositions sur les offres en termes de modalités de souscription et de garanties, à l'exclusion de l'aspect tarifaire qui relève de la commission technique	6 juillet 25 novembre
Comité des rémunérations	Proposer la rémunération des mandataires sociaux et les indemnités de frais et de temps passé des administrateurs	6 mars
Comité d'audit et des comptes	Assurer le suivi et le contrôle des comptes et émettre une recommandation sur la désignation des commissaires aux comptes	24 mars 01 octobre
Délégation régionale institutionnelle	Représenter tous les territoires de chaque département - Animer les Assemblées Générales des caisses locales – Représenter GROUPAMA CENTRE MANCHE dans les différentes instances et OPA de chaque département - Contribuer aux travaux des commissions du conseil de GROUPAMA CENTRE MANCHE	4 mars 29 septembre

1.3. La direction générale

1.3.1. Pouvoirs du directeur général

Groupama Centre Manche est dirigée par un directeur général nommé par le conseil d'administration et un directeur général adjoint nommé par le directeur général.

« En application des dispositions de l'article R 322-53-2 du code des assurances, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Caisse dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément attribués par la loi à l'assemblée générale et au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du Directeur Général étant précisé que ces limitations de pouvoirs ne sont pas opposables aux tiers.

Sont soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'administration les opérations dont le montant unitaire dépasse les seuils ci-après :

- Au-delà de 500 000 euros : prendre ou céder toutes participations dans toutes sociétés créées ou à créer, souscrire à toute émission d'actions, de parts sociales ou d'obligations, hors activité de placement d'assurance et opérations de trésorerie.
- Au-delà de 10 millions d'euros : réaliser tout investissement financier en actions ou en obligations, ou en produit structuré, hors opérations de trésorerie.
- Au-delà de 1 million d'euros :
 - Acquérir, faire construire ou céder tous immeubles,
 - consentir tous échanges, avec ou sans soulte, portant sur des biens, titres ou valeurs, hors activité de placement d'assurance et opérations de trésorerie,
 - consentir des sûretés sur les biens sociaux, donner tous avals, cautions ou garanties.
 - contracter tous emprunts ou consentir tous prêts, hors opérations de trésorerie réalisées avec des sociétés ayant avec la Caisse Régionale, directement ou indirectement, des liens de capital.
 - (Les montants mentionnés s'entendent toutes taxes comprises, selon les taux en vigueur à ce jour).

En outre, le Directeur Général doit informer le Conseil ou le bureau du Conseil, lors de sa plus proche réunion, des opérations significatives réalisées en deçà de ces seuils.

Les limitations ci-dessus ne font pas obstacle à ce que des limites plus élevées soient autorisées par le Conseil pour des opérations déterminées. »

1.3.2. Les délégations de pouvoirs

Le directeur général peut subdéléguer certains de ses propres pouvoirs au directeur général adjoint ou aux membres du comité de direction générale.

Les délégations de pouvoirs des directeurs ont été rédigées.

D'autres délégations et subdélégations ont également été formalisées.

Un correspondant délégation est chargé d'en assurer la centralisation, le suivi et la conformité.

2. LES FONDAMENTAUX ET L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE A GROUPAMA CENTRE MANCHE

2.1. Les fondamentaux du dispositif

La mise en place d'un dispositif complet et efficace de contrôle interne constitue pour l'ensemble du Groupe, auquel appartient Groupama Centre Manche, un objectif prioritaire pour :

- Satisfaire les obligations réglementaires,
- Pour renforcer la sécurité des opérations et la maîtrise du résultat.

Le contrôle interne de Groupama Centre Manche s'inscrit ainsi dans le cadre du contrôle interne du Groupe, dont l'organisation et les principes sont définis dans la politique de contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne se décompose en :

- Un environnement constituant le cadre général permettant à la société de gérer ses risques et définir ses mesures de contrôle, cet environnement intègre notamment les facteurs suivants :
 - la stratégie de l'entreprise,
 - la gouvernance de l'entreprise,
 - l'intégrité et l'éthique,
 - la politique de gestion des risques,
 - la structure organisationnelle,
 - la compétence du personnel,
 - la politique de délégation des responsabilités,
 - les ressources humaines.
- Un ensemble d'outils et procédures relatifs à l'identification, à l'évaluation et au contrôle des risques, et un ensemble organisé de procédures de reporting visant à permettre à la direction de Groupama Centre Manche de connaître en permanence l'évolution de l'exposition aux risques et l'efficacité des mesures de contrôle en place.
- Un dispositif de contrôle permanent (contrôle permanent de 1^{er} et 2^{ème} niveau).
- Un dispositif de contrôle périodique de 3^{ème} niveau exercé par la fonction d'audit.

2.2. Le dispositif de contrôle interne à Groupama Centre Manche

En 2015, le Groupe et Groupama Centre Manche ont poursuivi leurs travaux de mise en conformité avec les exigences de la directive Solvabilité II en matière de contrôle des risques.

Ces travaux se sont réalisés autour des thèmes suivants :

- La politique de risques et la cartographie documentaire,
- L'organisation et la gouvernance,
- La cartographie des processus et des risques, le plan de contrôle permanent et les incidents identifiés,
- La formation et la communication,
- Les outils.

Parmi les principaux projets d'entreprise pour la période 2015-2016, Groupama Centre Manche a identifié la finalisation et l'amélioration de son dispositif de suivi et de maîtrise des risques. Ce projet classé en priorité élevée a été conduit conformément au calendrier des exigences réglementaires.

2.2.1. La politique de risques et la cartographie documentaire

Groupama Centre Manche a procédé en 2015 à la revue de sa cartographie des risques et à son évaluation. Cette revue intégrée au rapport ORSA a été validée par la direction générale et par le conseil d'administration du 2 septembre 2015.

Le document décrit le cadre général des politiques de gestion de risques de Groupama Centre Manche conformément aux critères requis d'organisation et gouvernement de risques de Solvabilité II (article 41 de la directive de Solvabilité II).

Ce document contient :

- La présentation de l'entité, sa structure et les relations avec le Groupe,
- Description de la stratégie et processus de planification,
- Description du système de contrôle interne,
- Fonction gestion des risques,
- Description des risques principaux de l'activité et des politiques de gestion de risques y compris les limites ou contrôles établis pour maintenir les risques dans les limites des contrôles admis.

Une revue annuelle de ce document est prévue.

La cartographie documentaire est partiellement réalisée. Pour les fonctions métiers, celle-ci s'appuie sur une documentation groupe qu'il convient d'enrichir des spécificités régionales.

Pour les fonctions supports, le travail de recensement et de formalisation est en cours d'enrichissement. Groupama Centre Manche dispose d'un site intranet de documentation – DOCAPI - sur lequel sont stockés et en accès libre, différentes documentations relatives aux activités suivantes :

- *Distribution*
- *Produits - Production – OAV*
- *Vie – Banque*
- *Services*
- *Cotisations*
- *Sinistres*
- *Prévention technique*
- *Surveillance du portefeuille*
- *Comptabilité générale*
- *Lutte antiblanchiment LAB/FT*
- *Traitement des réclamations*

Bilan de l'activité 2015

- Actualisation et enrichissement de la cartographie documentaire.

Objectifs 2016

- Faire la revue de la politique de risques et procéder aux mises à jour nécessaires en tenant compte notamment des évolutions intervenues au sein du Groupe,
- Poursuivre l'enrichissement de la cartographie documentaire.

2.2.2. L'organisation et la gouvernance

L'organisation et la gouvernance reposent sur la mise en place des fonctions clés et des instances en charge de l'organisation du contrôle interne, de sa surveillance et de son pilotage.

2.2.2.1. Les comités de risque

Groupama Centre Manche a mis en place les comités suivants :

- Comité des risques,
- Comité des risques opérationnels,
- Comité des risques financiers,
- Comité des risques assurance.

Les règles de fonctionnement de ces comités sont décrites dans la politique de gestion des risques. Le contenu des réunions est fixé par un ordre du jour.

Un compte rendu de réunion des comités est rédigé et déposé sur une base partagée, accessible aux membres des comités.

Les comités	Dates réunions en 2015
Comité des risques	11 mai 21 septembre 23 décembre
Comité des risques opérationnels	02 février 8 juillet 19 octobre
Comité des risques financiers	02 mars 28 mai 2 novembre
Comité des risques assurance	28 avril 08 juin 16 novembre

2.2.2.2. Les fonctions clés

En conformité avec la préconisation du dispositif Solvabilité II les fonctions clés suivantes sont déployées à Groupama Centre Manche :

- Audit interne,
- Actuariat,
- Vérification de la conformité,
- Gestion des risques.

2.2.3. La cartographie des processus et des risques et le plan de contrôle permanent

2.2.3.1. La cartographie des processus et des risques

Le plan de contrôle permanent s'appuie sur la cartographie des processus et des risques réalisée à partir du référentiel du Groupe.

La cartographie intègre l'ensemble des processus de Groupama Centre Manche et les risques principaux qui y sont liés.

2.2.3.2. Le plan de contrôle permanent

Le plan de contrôle permanent est matérialisé par des fiches de contrôles.

Celles-ci reprennent notamment les éléments suivants :

- L'intitulé du processus concerné,
- L'identité du propriétaire du risque,
- L'intitulé du contrôle, son objectif et son périmètre,
- Les catégories de risque et d'incident couvertes,
- L'identité de l'acteur du contrôle,
- Les volumétries (à contrôler et contrôlées),
- Les modalités du contrôle,
- Les modalités de traçage du contrôle et de son résultat.

Bilan de l'activité 2015

- Entretien et suivi du plan de contrôle permanent,
- Reporting trimestriel du plan de contrôle permanent de 1^{er} niveau,
- Réalisation du plan de contrôle au 31 décembre 2015 : 496 fiches de contrôles mises en œuvre avec un taux de réalisation de 87 % (vs 53 % en 2014) et un taux de conformité de 85 % (vs 81 % en 2014).

Objectifs 2016

- Formaliser et mettre en œuvre le plan de contrôle permanent de niveau 2,
- Entretien et suivre le plan de contrôle permanent.

2.2.4. Les outils

Le Groupe s'est doté à fin 2012 d'un Outil de gestion des Risques OPérationnels (OROP) sous licence de la société Efront.

OROP est un outil communautaire intégré qui permet de structurer la gestion des risques opérationnels, cet outil est un élément du dispositif de gestion des risques qui une fois complet et efficace vise à :

- Sécuriser l'activité et améliorer l'efficacité opérationnelle,
- Améliorer la satisfaction de la clientèle via la qualité de traitement des opérations,
- Répondre aux exigences réglementaires de Solvabilité II et aux principes de l'Enterprise Risk Management (ERM).

OROP, en tant qu'outil communautaire intégré, vient en support de cette méthodologie et s'inscrit dans une approche proactive de gestion des risques opérationnels en capitalisant sur la diffusion des meilleures pratiques au sein des Entreprises du Groupe.

Cette solution aide à l'identification et à l'évaluation des risques opérationnels conformément à la méthodologie Groupe, mais aussi à leur maîtrise par le biais du suivi de plans d'actions et de la réalisation des contrôles permanents.

Cet outil est composé de plusieurs modules dont les principaux sont :

- La cartographie des Processus et des Risques : modélisation de l'organisation et de l'activité en processus, identification et évaluation des risques opérationnels associés, éléments de maîtrise (contrôle permanent) et plans d'actions,
- Le portail de déclaration des incidents : collecte et qualification des incidents, évaluation des impacts et historiques d'évaluations, associativité avec la cartographie des processus et des risques,
- Le portail de renseignement des résultats de contrôle permanent,
- Les plans d'actions : suivi des plans d'actions d'atténuation du risque (formation, évaluation des compétences, assurances, expertises...),
- Les reportings : automatisation de la production et de la diffusion des rapports et tableaux d'indicateurs associés à la gestion des risques opérationnels, que ce soit pour le suivi interne ou à destination du régulateur.

Bilan de l'activité 2015

- Enregistrement de l'ensemble des fiches de contrôle de niveau 1 dans l'outil,
- Alimentation de l'outil avec les résultats issus du traçage des contrôles dans un outil régional,
- Enregistrement des principaux incidents survenus sur l'exercice.

Objectifs 2016

- Poursuivre l'alimentation des contrôles et des incidents dans l'outil,
- Produire les reporting de suivi des risques opérationnels à partir de l'outil,
- Enregistrer les contrôles de niveau 2 dans l'outil.

2.2.5 La formation et la communication

La mise en place d'un dispositif de contrôle interne répondant aux exigences de Solvabilité II, son animation et son pilotage doivent nécessairement s'accompagner d'un volet communication et formation auprès de tous les collaborateurs et des élus.

Consciente de l'importance des enjeux, Groupama Centre Manche a mis en place un plan de communication et de formation adapté sur les changements induits par l'entrée en vigueur de la directive Solvabilité II et le déploiement du dispositif du contrôle interne adapté à chaque profil des collaborateurs de l'entité.

Bilan de l'activité 2015

- Intégration du e-learning de formation et de vulgarisation sur la thématique du contrôle interne et de Solvabilité 2, dans le parcours de formation des nouveaux collaborateurs entrant,
- Formation et accompagnement des nouveaux managers en charge de la réalisation du plan de contrôle permanent,
- Présentation du dispositif de contrôle interne Solvabilité II au conseil d'administration élargi à la Direction Régionale Institutionnelle, le 29 septembre 2015.

Objectifs 2016

- Suivi du e-learning de formation pour les nouveaux collaborateurs entrant,
- Formation et accompagnement des nouveaux managers.

2.3. Organisation du contrôle interne

L'efficacité de la démarche de contrôle interne repose sur son application aussi exhaustive que possible à l'ensemble des fonctions de l'entreprise, sur la base d'une méthodologie structurée, et sur la mise en œuvre de plans d'actions visant à traiter les insuffisances éventuellement décelées.

La mise en œuvre du dispositif de contrôle interne et de son suivi relèvent de la responsabilité des fonctions gestion des risques et conformité – contrôle permanent rattachées au directeur général adjoint, garant de leur indépendance à l'égard de l'ensemble des directions métiers.

La direction risques et contrôle interne du Groupe apporte également son expérience et son concours aux entités du Groupe en animant notamment des groupes de travail auxquels participent Groupama Centre Manche.

A cet égard peuvent-être signalés les groupes de travail et ateliers suivants qui se sont tenus courant 2015 :

- Groupe de travail audit,
- Groupe de travail Risques et Contrôle Interne,
- Atelier sur les risques opérationnels,
- Atelier sur les risques liés à la non-conformité,
- Atelier sur les risques liés à la fraude interne.

La mise en place et le suivi du contrôle interne sont assurés par les directions elles-mêmes en étroite collaboration avec les fonctions gestion des risques et conformité – contrôle permanent de Groupama Centre Manche qui ont un rôle d'animation, d'assistance, de conseil et de pilotage; elles vérifient l'application par les directions concernées de leurs recommandations relatives au déploiement du contrôle interne.

Chaque direction a désigné un correspondant de contrôle interne, celui-ci est l'interlocuteur de la fonction gestion des risques.

2.4. Organisation et exercice de la fonction audit interne

La fonction audit interne est rattachée au directeur général adjoint, garant de son indépendance à l'égard de l'ensemble des directions métiers.

Les travaux de l'audit interne

Le responsable audit interne réalise les missions décidées par la direction générale, et définies par celle-ci dans le plan d'audit annuel. Chaque mission d'audit amène à examiner la situation du contrôle interne dans le domaine audité ; elle fait l'objet d'un rapport présentant les constats, conclusions et recommandations à la direction générale. Les audits sont toujours réalisés à la demande de la direction générale, toutefois la direction audit elle-même ou d'autres acteurs de l'entreprise peuvent suggérer des audits afin d'alimenter le plan d'action qui doit être validé par la direction générale.

Les instances nationales d'animation et de pilotage

La démarche d'audit interne s'inspire des bonnes pratiques préconisées par le groupe et des retours d'expérience partagés.

A cet effet des instances spécifiques ont pour mission de contribuer à l'animation et au pilotage de la fonction audit.

	Dates réunions en 2015
Convention nationale des auditeurs	19 et 20 janvier
GT national Audit interne	26 mars et 22 octobre

Bilan de l'activité 2015

- Réalisation de trois missions d'audits transverses Groupe :
 - Gestion des sinistres : applications des conventions auto IRCA / IRSA,
 - Gestion des sinistres : gestion des sinistres matériels non-auto moyens et graves,
 - Fraude externe.
- Réalisation d'une mission d'audit interne :
 - Analyse sur le temps de travail.

Objectifs 2016

Les audits suivants ont été inscrits au plan d'action 2016 :

- Deux audits transverses Groupe :
 - Protection de la clientèle,
 - Sinistres Construction.
- Audits internes :
 - Filiales : Centaure Paris Normandie et Sécurité Ouest Service,
 - Outils de travail mis à disposition des collaborateurs,
 - Dérogations commerciales et techniques.

2.5. La déontologie

Groupama Centre Manche a désigné un correspondant déontologie, en la personne du secrétaire général.

Un espace sous l'intranet de l'entreprise est dédié aux droits et devoirs des collaborateurs, les informations traitées concernent notamment les points suivants :

- les accords collectifs nationaux et régionaux,
- le règlement intérieur,
- les chartes d'audit et d'éthique du Groupe,
- la charte d'utilisation des moyens informatiques et de communication électronique,
- les engagements à caractère déontologique,
- la lutte antiblanchiment,
- la sécurité au travail,
- la convention d'utilisation des véhicules de l'entreprise,
- la gestion des dossiers d'assurance des collaborateurs ou de leurs proches.

3. LA CONFORMITE

3.1. Conformité des activités à la stratégie

La stratégie de Groupama Centre Manche se définit dans le cadre du processus Groupe de Planification Stratégique Opérationnelle (« P.S.O. »).

Ce processus s'articule autour de différentes phases :

- Un cadrage préalable par les instances dirigeantes du Groupe des axes stratégiques à partir des diagnostics stratégiques établis par les directions métiers de Groupama S.A.
- L'élaboration des P.S.O. Métiers :
 - la formalisation qualitative des ambitions stratégiques, le chiffrage en plans d'affaires qui incluent les grands indicateurs de performance pour le segment métier considéré et les résultats et les objectifs recherchés,
 - la définition des plans opérationnels nationaux (schéma cible, acteurs opérationnels concernés, points clefs du programme, plan de réalisation par les entités concernées, investissements nécessaires et ROI, calendrier de réalisation).
- L'élaboration des P.S.O. des Entreprises, selon un processus similaire, prenant appui sur les travaux réalisés pour chacun des métiers pour lesquels l'entreprise exerce son activité, avec une attention particulière sur les segments métiers pour lesquels, au niveau du Groupe et/ou de l'entreprise, des enjeux spécifiques de développement et de rentabilité ont été identifiés.

3.1.1. Procédures de reporting

Les procédures internes de reporting des services concernés auprès des directions et de la direction générale de Groupama Centre Manche sont assurées par l'organisation de réunions de validation PSO.

Ces réunions rassemblant la direction générale et certains directeurs ont pour objectif d'une part, de décider des orientations et des actions à mettre en œuvre et d'autre part d'en assurer le suivi et de décider d'éventuelles actions correctrices.

En 2015, 4 réunions ont eu lieu en mars et octobre.

3.1.2. Information complémentaire

Le processus PSO n'a pas changé par rapport à l'année passée. Les supports suivants ont été transmis :

- En début d'année, un document de cadrage unique des ambitions,
- Un support de dialogues unique également, enrichi des contributions de GSA et de GCM,
- Une monographie de chaque Caisse Régionale, donnant une vision globale de ses activités et métiers, et mettant en regard résultats passés et prévisions PSO; ce document permet de positionner les résultats de la Caisse par rapport à ceux des autres entités et à des cibles.

Le processus sera significativement modifié en 2016.

3.2. Conformité des activités aux lois et réglementations

3.2.1. Application du droit des assurances

La fonction clé Vérification de la conformité rattachée au directeur général adjoint, assure le relais auprès des directions métiers de Groupama Centre Manche, d'une veille juridique, réglementaire et jurisprudentielle réalisée par la direction juridique Groupe.

3.2.2. Application de la réglementation fiscale

Outre l'application de la réglementation pour la détermination du résultat fiscal, la direction financière participe à la définition et au suivi de la mise en œuvre de procédures de documentation et d'archivage informatique en matière de comptabilités informatisées.

Groupama Centre Manche participe au comité national de veille CFCI (Contrôle Fiscal des Comptabilités Informatisées). En 2015 le comité s'est réuni le 5 novembre.

3.2.3. Application de la réglementation sociale

La D.R.H. de Groupama Centre Manche assume le contrôle interne visant à la bonne application des lois et règlements relatifs au domaine social, elle garantit :

- La fiabilité et l'efficacité des opérations de paie et d'administration du personnel,
- Le respect des obligations légales et conventionnelles relatives au dialogue social, aux recrutements, aux contrats de travail, à la formation professionnelle, à la médecine du travail,
- Le respect des obligations légales et conventionnelles relatives à la production et à la transmission de statistiques, de rapports légaux, etc.

Elle assume notamment le contrôle permanent de la gestion paie et des déclarations sociales, grâce à un progiciel spécialisé, interfacé, de façon entièrement sécurisée avec les bases de données du personnel. L'accès aux informations dans ces bases est entièrement protégé.

3.2.4. Protection de la clientèle

« Conformément à l'Instruction n° 2012-I-07 du 13 décembre 2012 de l'ACPR, l'application des règles de protection de la clientèle et leur insertion dans le dispositif de contrôle interne sont désormais présentées dans un questionnaire dédié qui doit être communiqué chaque année à l'autorité de tutelle. Au titre de l'exercice 2014, le questionnaire a été transmis à l'ACPR par Groupama Centre Manche après validation par le Conseil d'Administration et en conformité avec les délais requis par l'ACPR (soit le 30 juin 2015 au plus tard).

Concernant l'exercice 2015, la nouvelle Instruction du 2 octobre 2015 n° 2015-I-22 relative au questionnaire sur les pratiques commerciales et la protection de la clientèle définit la version actualisée du reporting à adresser en la matière à l'ACPR. À titre dérogatoire, le régulateur permet aux entreprises assujetties de transmettre ce dernier au plus tard le 30 septembre 2016. Le Groupe a dès à présent entamé les travaux correspondants afin de s'assurer que Groupama Centre Manche sera en mesure de fournir à l'ACPR l'ensemble des statistiques attendues.

Dans le cadre d'un dispositif d'amélioration continue des procédures mises en œuvre au sein du Groupe en la matière, Groupama Centre Manche a participé en janvier 2015 à l'atelier Conformité Groupe qui traitait des thématiques suivantes :

- Traitement des réclamations (démarche d'Amélioration de la Satisfaction Client en lien avec les recommandations de l'Audit transverse dédié au traitement des réclamations réalisé en 2014 auprès de entreprises d'assurance françaises du Groupe, actualisation du processus traitement des réclamations & évolutions à venir en matière de Médiation),
- Actualités juridique / réglementaire (textes d'application sur l'action de groupe, la résiliation infra annuelle et sur l'information relative à la liberté du choix du réparateur),
- Questionnaire protection de la clientèle (Analyse des questionnaires transmis à l'ACPR au titre de l'exercice 2013, propositions de réponses Groupe au titre de l'exercice 2014),
- Restitution et points d'attention abordés dans le cadre de la Conférence de l'ACPR du 4 novembre 2014.

Les missions dévolues au Responsable de la Fonction clé « Vérification de la Conformité » notamment en matière de protection de la clientèle ont été définies dans le cadre de la Politique de Conformité Groupe validée le 30 juillet 2015 par le Conseil d'Administration de Groupama SA. Cette Politique aborde notamment :

- Les principes d'exercice et d'organisation de la Fonction clé de « Vérification de la Conformité »,
- La protection de la clientèle et la gestion des risques de non-conformité correspondants,
- La gestion des conflits d'intérêts,
- Les règles en matière d'Éthique et de Déontologie au sein du Groupe.

Par ailleurs, la Politique de rémunération Groupe a été validée le 27 mai 2015 par le Conseil d'Administration de Groupama SA. Concernant la rémunération variable des commerciaux salariés des Caisses Régionales, des principes directeurs communautaires ont été définis. Ils visent notamment à :

- Améliorer la connaissance de nos clients, assurer le respect des règles de souscription et contribuer à la maîtrise technique via l'utilisation des moyens les moins coûteux,
- Favoriser une posture relationnelle permettant la mise en œuvre du devoir de conseil et de l'obligation d'information précontractuelle vis-à-vis du client et développer une démarche de vente globale, reposant sur la détection des besoins du client et la qualification de leur intérêt,
- Assurer une relation client plus proche et plus régulière.

Groupama Centre Manche a décliné ces principes dans le cadre de sa stratégie et son périmètre d'intervention. Ils sont formalisés dans ses propres politiques de Conformité et de Rémunération en cohérence avec celle du Groupe.

Au niveau Groupe, ces travaux ont fait l'objet d'une coordination et d'un suivi réguliers en Comité des Risques Opérationnels Groupe. Ils sont relayés dans les entreprises françaises du Groupe lors des Groupes de Travail Risques et Contrôle, et à l'occasion d'entretiens. Leur mise en œuvre au sein de Groupama Centre Manche est coordonnée et suivie par la Direction Générale Adjointe au département Gestion des Risques en relation notamment avec les directions commerciales et métier assurance.

En outre, Groupama Centre Manche a pris notamment en compte :

- Les montées de version de l'outil d'aide à la vente ISICLIC du Groupe visant à renforcer la conformité des dispositifs de « recueil des informations relatives à la connaissance du client dans le cadre du devoir de conseil en assurance vie » (Recommandation 2013-R-01 du 8 janvier 2013). Dans ce contexte, elle a déployé le module de formation Groupe correspondant préalablement à la montée de version d'octobre 2015,
- L'actualisation du dispositif d'évaluation des commerciaux dans le cadre de la « labellisation » de ces derniers.

Au regard des contrôles sur place réalisés par l'ACPR au sein de Groupama Gan Vie portant sur les contrats en déshérence, Groupama Gan Vie et le Groupe s'assurent de l'intégration des demandes de l'ACPR dans le plan d'actions ad hoc et que celui-ci fait l'objet d'un suivi rigoureux.

3.2.5. Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

3.2.5.1 Organisation

- Au niveau du Groupe

La Direction Juridique Groupe (Secrétariat Général), en liaison avec la Direction Contrôle permanent et Conformité Groupe, a pour mission de contribuer à la conformité des entreprises concernées du groupe à leurs obligations en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LAB/FT). Elle s'appuie sur un réseau de responsables désignés dans les caisses régionales et les filiales d'assurance (en France et à l'international), de banque et de gestion d'actifs.

Ainsi, la Direction Juridique Groupe :

- Surveille l'évolution des dispositions réglementaires et professionnelles en la matière et fournit un support et une assistance aux entités concernées du groupe dans l'élaboration de leur dispositif,
- Favorise l'harmonisation et la cohérence des procédures, la diffusion des bonnes pratiques et les échanges inter-domaines, notamment au travers de réunions périodiques, de communications régulières sur les évolutions réglementaires et d'un bulletin d'information,
- Présente un tableau de bord semestriel à la Direction Générale et élabore un rapport annuel au conseil d'administration de Groupama SA sur les actions menées au sein du groupe,
- Assure le pilotage de divers projets informatiques visant à doter les entreprises concernées du groupe de dispositifs permettant d'automatiser la vigilance requise par la loi,
- Assure le pilotage de la mise en place de bagages de formation dédiés à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

Cette organisation est complétée depuis 2013 par la mise en place :

- d'un « Comité d'orientation et de suivi » de la LAB/FT dont l'objet principal est de coordonner les actions menées par les différentes fonctions et entités qui interviennent dans ce domaine et de gagner en cohérence.

- une charte d'organisation de la LAB/FT dans le groupe qui définit les rôles et responsabilités des différents acteurs au niveau du groupe et au niveau de chaque entreprise opérationnelle assujettie, décrit le dispositif mis en place en matière d'information et de formation des personnels, détermine les modalités d'échanges d'informations nécessaires à l'exercice de la vigilance et précise le dispositif applicable en matière de suivi des risques et de contrôle.

- *Au niveau de Groupama Centre Manche*

La fonction LAB/FT au sein de Groupama Centre Manche, a été transférée au 1^{er} Janvier 2015 de la Direction Assurance à la Direction Générale Adjointe au Département Gestion des Risques. Elle dispose d'un ETP exerçant la responsabilité de l'activité ainsi que les contrôles permanents et périodiques.

3.2.5.2. Actions de formation, d'information et d'informatisation

Process transverses au sein de Groupama Centre Manche :

- LAB-FT/LAF Lutte Anti-Fraude :

La mise en place de notre plan d'action 2015, nous a permis au 1^{er} trimestre de renforcer la synchronisation avec le service de Lutte anti-fraude. Une réunion mensuelle est organisée et les dossiers signalés font l'objet d'une analyse commune. Les alertes sont gérées par un outil de synergie qui les génère automatiquement via notre messagerie « Lotus notes ». Ces signalements peuvent conduire selon les cas à une résiliation à l'échéance et font l'objet systématiquement d'un traçage en faits marquants dans l'outil de Gestion de la Relation Client commun à l'ensemble des collaborateurs de Groupama Centre Manche.

- LAB-FT/ Contrôle Interne délégué Vie :

Le contrôle interne délégué Vie, nous transmet mensuellement une requête des dépôts effectués sur le portefeuille Vie de Groupama Centre Manche. Ainsi, nous pouvons recouper les signalements de nos unités de gestion.

- Communication/diffusion des process LAB/FT :

En matière de communication, nous avons créé dans l'onglet de la Direction Générale Adjointe de notre intranet, une revue de presse à destination des collaborateurs. Les informations sont puisées au fil de l'eau dans la presse nationale et internationale.

La mise à jour des processus est réalisée en fonction de l'actualité réglementaire et publiée dans l'intranet sous la rubrique « vos droits et vos devoirs ». D'autre part, le support d'intervention du responsable de la lutte anti blanchiment en mode présentiel, fait l'objet d'une communication individuelle.

Actions de formation et d'information réalisées

- *Au niveau du groupe (périmètre France)*

Deux bagages de formation spécialement dédiés à la LAB/FT sont proposés.

- Bagage groupe de formation à distance (par e-learning)
Ce bagage de sensibilisation à la LAB/FT par e-learning, conçu par le groupe et régulièrement actualisé, est destiné à l'ensemble des collaborateurs concernés via la plateforme Arobase. Il a fait l'objet en 2015 de travaux de refonte, de modernisation et d'actualisation. La nouvelle version est disponible sur la plateforme Arobase depuis mai 2015.

- Bagage de perfectionnement acquis auprès du CFBP (Centre de Formation de la Profession bancaire)
Ce bagage, proposé aux entreprises adhérentes de la FFSA et acquis par Groupama SA auprès du CFBP, comprend quatre modules spécialisés : module « assurance vie », module « assurance de dommages », module « mixte » (Vie/Banque/IARD) et module « général » (destiné aux fonctions supports). Il est mis à disposition des entreprises du groupe depuis avril 2013.

- *Au niveau de Groupama Centre Manche*

- Formation e-learning :
Le bagage Groupe de formation e-learning, a été déployé au sein de GCM à partir de Novembre 2015, conformément au Plan d'Actions, en mode sensibilisation, perfectionnement IARD, perfectionnement IARD, perfectionnement MIXTE, perfectionnement GENERAL auprès de 1138 collaborateurs. Pour les nouveaux entrants, le mode présentiel est toujours privilégié.
- Le service Formation de GCM s'est chargé du suivi e-learning. Au 31 décembre 2015, 745 collaborateurs avaient terminé leur parcours. 398 étaient en cours ou n'avaient pas encore commencé. Ils disposent encore d'un mois pour le réaliser.
- Réunion de formation et de sensibilisation en présentiel :
En 2015, 8 réunions ont été organisées. 32 managers commerciaux ont été sensibilisés au traçage des personnes sensibles dans l'outil de gestion de la relation clients et 28 nouveaux entrants ont été formés au processus de vigilance LAB/FT.

Plan d'informatisation

- *Au niveau du groupe*

Groupama SA a poursuivi la mise en œuvre de son plan d'informatisation visant à doter les entreprises concernées du groupe d'outils permettant d'automatiser, de fiabiliser et de tracer les opérations de surveillance auxquelles elles sont tenues par la réglementation et de répondre aux attentes de l'ACPR.

La période sous revue a été marquée par la finalisation du déploiement de l'outil Vigiprofil dans les activités de vie/épargne du groupe et par la réalisation de travaux d'évolution et de fiabilisation des outils Vigiliste et VigiDS.

- Profilage de la relation client : Vigiprofil

Vigiprofil permet de détecter les opérations ou comportements atypiques pouvant générer un soupçon de blanchiment en assurance vie/épargne et en banque (périmètre France).

Cet outil détermine des profils de risque des clients en fonction de critères et de cotations préalablement définis. Il paramètre des scénarios de surveillance qui déclenchent des alertes, consolidées par client, qui permettent ensuite d'analyser les comportements ou opérations atypiques et de qualifier les opérations à risque.

Les profils de risque et les scénarios de surveillance ont été élaborés en concertation avec Groupama Banque et Groupama Gan Vie. Des entités partenaires (caisses régionales et Gan Patrimoine) ont été associées aux travaux de mise en production.

S'agissant de l'activité bancaire, l'outil Vigiprofil est opérationnel depuis début 2013. Il comporte 35 scénarios de surveillance. Afin de renforcer la couverture du risque, un lot de scénarios complémentaires sera à l'étude à compter de 2016.

S'agissant de l'activité vie/épargne, l'outil a été mis en production fin avril 2014. Il comprend à ce jour 15 scénarios actifs. 8 scénarios complémentaires sont en cours d'analyse.

Afin de renforcer la couverture du risque (nouvelles pratiques des blanchisseurs, recommandations Tracfin, etc.) dans le cadre des activités vie et banque au sein du groupe, 21 évolutions sont déjà recensées dans Vigiprofil, dont 11 portent sur la création ou l'évolution de scénarios existants.

Les actions de formation, pilotées par la Direction Juridique Groupe et Groupama Gan Vie, menées en 2014, ont été poursuivies en 2015 auprès des utilisateurs de l'outil. A ce jour, plus de 70 utilisateurs sont habilités à utiliser Vigiprofil au sein du groupe.

- Détection et traitement des listes de personnes sensibles : Vigiliste

Vigiliste permet la détection et le traitement des personnes et entités considérées comme « sensibles » par la réglementation, à savoir :

- les personnes figurant sur les listes de terroristes ou établies dans des pays soumis à des sanctions internationales ou considérés comme étant à risque en matière LAB/FT,
- les « personnes politiquement exposées » étrangères (« PPE »), c'est-à-dire des personnes exerçant dans un autre état que la France certaines fonctions politiques, administratives ou juridictionnelles jugées à risque en matière de corruption, leurs proches et les personnes qui leur sont étroitement associées.
- Vigiliste est à la disposition de toutes les entreprises concernées du groupe selon les modalités suivantes :
- Sur le périmètre « France » : détection automatisée pour toutes les entreprises utilisant la fonctionnalité de rapprochement automatique (accès sécurisé), avec un accès manuel pour des contrôles unitaires accessible à l'ensemble des entreprises (accès libre),
- Pour les entreprises n'utilisant pas l'OAV Groupe de Gestion de la relation Client (GRC), des rapprochements unitaires périodiques des bases clients avec les bases de Vigiliste sont effectuées à la demande des entreprises.
- Sur le périmètre « International » : en complément de l'accès direct à la base Dow Jones Factiva, certaines filiales ont choisi d'utiliser Vigiliste pour une détection automatisée dans leurs bases clients.

- Base de stockage à accès sécurisé des déclarations de soupçon groupe : VIGIDS

Vigids est la base des déclarations de soupçon du groupe permettant aux déclarants/correspondants Tracfin de Groupama Gan Vie et Groupama Banque de stocker et de consulter les déclarations de soupçon de leur entité de manière sécurisée.

Des évolutions de l'outil sont intervenues au cours de la période sous revue en vue d'élargir son accès aux caisses régionales et filiales Gan et de permettre l'échange d'informations sur les contenus des déclarations de soupçon et les dossiers placés sous vigilance renforcée, entre personnes habilitées, pour les clients communs aux activités d'assurance vie, d'assurance de dommages et de banque.

Le déploiement de la nouvelle version de l'application (formation, habilitations, mise à disposition de la nouvelle version, etc.) est planifié eu 1^{er} semestre 2016.

- Au niveau de Groupama Centre Manche

Le responsable LAB FT et son suppléant ont été formés à VIGIPROFIL.

VIGILISTE :

Au cours de l'exercice 2015, 12 alertes « Vigiliste » ont été générées qui ont toutes été traitées.

VIGIPROFIL :

Au cours de l'exercice 2015, 140 alertes « Vigiprofil » ont été traitées. Groupama Centre Manche est associé en tant qu'entité partenaire, au déploiement sur l'outil des nouvelles requêtes. Des points téléphoniques réguliers sont organisés avec d'autres entités partenaires dont Groupama Rhône Alpes Auvergne, Groupama d'Oc et les filiales GAN.

GRC/SMART :

Traçage des personnes sous surveillance LAB/FT dans la GRC et SMART.

Fichier de mise à jour de la liste transmis à nos interlocuteurs GRC sur une fréquence plus soutenue. Nous sommes passés d'un fichier trimestriel à un fichier mensuel.

Au cours de l'année 2015, 26 clients et/ou prospects ont été ajoutés à la liste des « Personnes sous surveillance LAB/FT » nécessitant un accord préalable, avant toute poursuite d'une relation d'affaires.

Pour 2016, une nouvelle requête sera réalisée pour détecter les opérations de gestion visant les personnes listées qui n'auraient pas fait l'objet d'une alerte LAB conformément au process de conformité.

- Déclarations de soupçon : bilan 2015 pour GCM

2015	2014	2013	2012
9	4	1	0

Le nombre de déclarations de soupçon est en forte augmentation sur 2015 et concerne principalement des fraudes à l'assurance et des fraudes fiscale et sociale. La tendance reflète la progression du nombre d'alertes et de signalement atypique par le réseau commercial et les backs office.

3.2.5.3. Actions en matière de contrôle

- Au niveau du groupe

Le risque lié à la LAB/FT est piloté par le Secrétariat Général – Direction Juridique Groupe de Groupama SA et suivi par la Direction Contrôle permanent et Conformité Groupe au moyen d'un tableau de bord et d'une fiche de risque régulièrement actualisés.

Il fait l'objet de points de situation réguliers dans le cadre du comité des risques opérationnels groupe et une fois par an devant le Comité de Direction Générale de Groupama SA et le Comité Exécutif Groupe. En outre, le rapport sur le contrôle interne, présenté annuellement au conseil d'administration de Groupama SA, inclus dans le document de référence, présente le dispositif mis en place au niveau groupe.

- Au niveau de Groupama Centre Manche

Il fait l'objet de points de situation réguliers dans le cadre du comité des risques opérationnels et une fois par an devant le Comité de Direction Générale de Groupama Centre Manche.

- **METIER VIE :**

Les contrôles et suivis au cours de l'année :

- Tout au long de l'année, nous avons réaffirmé la nécessité de veiller à la complétude des données « clients » dans la GRC pour satisfaire à l'outil de profilage VIGIPROFIL et à la pertinence des analyses.
- Le LAB/FT a été associé aux évolutions de l'Outil d'Aide à la Conformité des UGVie pour la conformité des dossiers transmis par le réseau.
- Concernant les dossiers de capitalisation adressés directement à Premium Lille, il est demandé à la Direction Financière Risques de rappeler au service concerné de bien veiller au visa du responsable LAB régional sur l'envoi de chaque dossier fait en direct par les Conseillers en Gestion de Patrimoine. En marge de cette démarche, le réseau spécialisé de GCM fait l'objet d'un rappel quant au canal à respecter sur la transmission des souscriptions.
- Le contrôle de 1^{er} niveau est réalisé via l'Outil d'Aide à la Conformité des UGVie et par la fiche de contrôle du gestionnaire. La fiche a été enrichie de l'item « Fait marquant GRC Personne Sensible LAB/FT ».
- Le contrôle s'effectue sur la base d'une extraction des alertes de l'outil Vigiprofil.

Les contrôles ont porté sur 2 axes :

- La conformité du traitement de l'alerte : La présence d'un commentaire suffisamment étayé justifiant la clôture de l'alerte et/ou la présence des pièces justificatives (ou la référence à la consultation de ces pièces et de l'endroit où elles ont été consultées),
- Le fait d'avoir écarté le soupçon de blanchiment : La pertinence des explications permettant d'écarter ce soupçon et de clôturer l'alerte, ou à l'inverse de fonder un soupçon de blanchiment donnant lieu à la création d'un dossier pour instruction.

Commentaires de la direction des risques de GSA sur le dernier échantillon de GCM analysé :

<p>Le soupçon de blanchiment peut systématiquement être écarté. Le traitement des alertes est pertinent. Les pièces nécessaires sont jointes à l'alerte.</p>
--

Les actions et Mesures correctives apportées :

Pour créer une véritable synergie entre les UGVie et les organes de contrôle LAB/FT et CID ainsi que le réseau spécialisé, il est décidé de partager les informations et décisions Métier obtenues lors des différentes réunions et séances de travail. Ces informations sont partagées à l'occasion des rencontres trimestrielles COVIE. Ont été concernés en 2015, les sujets tels que les évolutions de l'outil Isiclic et des remontées d'informations dans la GRC, l'évolution stade de vente rivage, le changement des clauses bénéficiaires et les clauses bénéficiaires libres.

En 2015, nous avons continué de sensibiliser les managers des UGVie sur l'approche P.R.C. Profil Risque Client qui doit amener le gestionnaire à signaler toute situation atypique en s'exonérant du seul critère de seuil. Les éléments à prendre en considération vont de la domiciliation, à l'activité professionnelle sensible, aux contacts à distance par des tiers.

Les données chiffrées :

Au cours de l'année 2015, les signalements et alertes à l'initiative notamment des unités de gestion Vie sont en hausse de 133 %, 144 dossiers dont 97 en souscription et 47 en prestations. Par ailleurs, 27 dossiers ont fait l'objet d'une demande auprès de GGvie.

Nous constatons également le déploiement significatif des requêtes VGIPROFIL passant de 44 alertes en 2014 à 140 en 2015.

- **METIER BANQUE:**

La conformité des opérations y compris le volet LAB est vérifiée systématiquement par le Pôle Qualité Banque de Groupama Centre Manche.

Le service Sécurité Financière de Groupama Banque quant à lui procède au contrôle de la procédure d'accord préalable.

Exemples de dossiers Banque signalés par le pôle qualité Banque de Groupama Centre Manche au cours de l'exercice :

- 1 dossier concernant l'ouverture d'un compte pour le financement d'un véhicule sous une fausse identité,
- 2 dossiers en investigation commune sur 3 virements vers les USA des placements à hauts rendements semblant relever de l'escroquerie aux placements financiers de type Pyramide de Ponzi.

- **METIER I.A.R.D :**

Les actions de contrôle permanent sont menées grâce aux avis de sinistre important d'origine criminelle ou volontaire et aux avis de paiement important permettant d'être informé de tout acompte sur des dossiers faisant l'objet d'une procédure commune de lutte anti-blanchiment et de lutte anti-fraude. Au cours de l'exercice 2015, 27 avis de sinistre important et 18 avis de règlement nous ont été transmis.

Les contrôles périodiques relève essentiellement du contrôle managériale de niveau 1 du processus mis en place par Solvabilité II.

Exemples des dossiers I.A.R.D analysés au cours de l'exercice:

- Plusieurs dossiers portant sur des clients avec une fréquence de remplacement de véhicules importante induisant des soupçons de fraude fiscale, à la TVA et sociale pour activité non déclarée,
- Signalement de client avec des activités sensibles, adresse atypique,
- Dossiers partagés avec la Fraude visant des incendies ou des vols d'origine criminelle,
- Dossier vol de véhicule payé en espèces avec une carte grise au nom de l'ancien propriétaire,
- Sinistre incendie d'un véhicule haut de gamme payé en espèces,
- Déclaration de soupçon suite à 2 sinistres Vol d'espèces correspondant au montant du plafond de la garantie,
- Déclaration de soupçon d'un dossier atypique d'assurance d'un véhicule acheté en copropriété avec un ressortissant étranger fiché Vigiliste.

3.2.5.4. Evolutions réglementaires et professionnelles

- Adoption de la IVème directive « lutte anti-blanchiment »

La directive relative à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux ou du financement du terrorisme, dite « IVème directive », a été adoptée le 20 mai 2015. Son entrée en vigueur a été fixée au 25 juin 2015, les Etats membres disposant d'un délai de deux ans pour la transposer dans leur droit interne. Elle complète et renforce le dispositif précédent issu de la IIIème directive.

Parmi les apports de cette directive, on peut citer l'extension du dispositif aux « Personnes Politiquement Exposées – PPE » nationales – actuellement applicable aux « PPE » étrangères, ce qui aura un impact important sur le nombre d'alertes générées par les outils de détection des personnes sensibles (Vigiliste pour le groupe) et la gestion des dossiers correspondants. Une étude est en cours afin de rendre opérationnelle la production des alertes correspondantes.

- Modification du code monétaire et financier (CMF) et abaissement du seuil d'interdiction des paiements en espèces

Afin de renforcer la lutte contre les circuits financiers illicites qui ont recours à des moyens de paiement anonymes, l'article L.112-6 du CMF relatif à l'interdiction du paiement en espèces (ou au moyen de monnaie électronique) de certaines créances a été modifié : le seuil, applicable lorsque le débiteur est résident français ou agit pour les besoins d'une activité professionnelle, a été abaissé de 3 000 à 1 000 euros.

Cette modification, qui est entrée en vigueur le 1er septembre 2015, concerne le paiement des cotisations d'assurance.

Les critères de sélection des opérations en espèces ont été adaptés dans les scénarios Vigiprofil de Groupama Gan Vie afin de prendre en compte ces évolutions.

Pour Groupama Centre Manche, la mesure a été prise en compte dès son entrée en vigueur.

- Actualité de l'ACPR

La Commission des sanctions de l'ACPR a prononcé deux décisions de sanction en juin et juillet 2015 dans le domaine de la lutte anti-blanchiment pour des activités d'assurance vie :

- la première à l'encontre de la Mutuelle d'Ivry La Fraternelle (avertissement et sanction pécuniaire de 500 000 euros). Parmi les griefs retenus par la Commission, on peut citer : une classification des risques inadaptée et des procédures internes incomplètes, des informations de connaissance client insuffisantes, un dispositif de surveillance des opérations insuffisant, de nombreux défauts de déclarations à Tracfin. La décision prend en compte les actions entreprises par la mutuelle pour remédier aux carences constatées et sa petite taille (50 salariés),
- la seconde à l'encontre de Generali Vie (blâme et sanction pécuniaire de 5 millions d'euros). Parmi les griefs retenus, on peut citer :
 - une classification des risques incomplète et des outils de suivi de la relation d'affaires et de détection des anomalies non adaptés et insuffisants,
 - des mesures de vigilance constante insuffisantes en matière de vérification de l'identification du client et du bénéficiaire effectif ainsi que d'actualisation de la connaissance client,
 - une détection des « Personnes politiquement exposées – PPE » effectuée sur base déclarative du client et non de façon automatisée durant toute la relation d'affaire,
 - une insuffisance dans l'obligation d'effectuer un examen renforcé de certains dossiers dont les montants ou opérations l'auraient nécessité, et pour lesquels il n'a pas été effectué de déclaration de soupçon ou ont été effectuées des déclarations tardives.

Cette décision de la Commission des sanctions de l'ACPR est la première à prononcer pour le secteur de l'assurance vie, dans le domaine de la LAB/FT, une sanction pécuniaire de cette importance.

Dans ce contexte, Groupama Gan Vie a procédé à examen de celles-ci et a identifié des plans d'actions à déployer afin de renforcer la conformité du dispositif LAB/FT correspondant. Certains de ces axes d'amélioration ont déjà été déployés en 2015, d'autres restent à planifier en 2016.

Révision des lignes directrices conjointes ACPR/Tracfin relatives à la déclaration de soupçon

Les principaux objectifs de cette révision sont de procéder à une actualisation suite aux modifications réglementaires intervenues depuis 2010, date de publication des lignes directrices précédentes, mais également de les compléter et de les préciser.

On peut noter en particulier un renforcement des exigences concernant : le profilage de la relation d'affaires, les cas d'examens renforcés, dont les cas de rapatriement de fonds en provenance de l'étranger, les cas de déclarations de soupçon, en particulier en cas de fraude organisée aux organismes sociaux. Les lignes révisées ont été publiées le 19 novembre 2015.

- Actualité de Tracfin

Rapport d'activité pour 2014

Dans son rapport annuel d'activité publié en avril 2015, Tracfin note une forte hausse du nombre des déclarations de soupçon reçues (+34% par rapport à 2013, avec près de 37 000 déclarations) et une augmentation des déclarations effectuées par les professions financières (34 000 contre 25 000 en 2013), avec toujours une forte contribution du secteur bancaire (86%). Cette hausse est en partie expliquée par un accroissement des signalements de cas de fraude fiscale.

S'agissant du secteur des assurances, Tracfin souligne l'insuffisante implication et la faiblesse déclarative de ce secteur comparativement à son poids dans l'économie française. Il considère que malgré une augmentation du nombre de déclarations reçues des compagnies d'assurance (1423 contre 1169 en 2013), la participation du secteur au dispositif LAB/FT reste perfectible.

On peut également noter que dans son rapport, Tracfin signale des cas typologiques pour le secteur des assurances dont un cas de soupçon de donation déguisée par des versements sur un contrat d'assurance vie par un tiers au contrat et un cas de fraude aux mutuelles dans le cadre de remboursements de frais d'optique.

Rapport relatif aux « Tendances et analyses des risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme pour 2014 »

Tracfin a publié en juin 2015 un rapport évaluant les risques de blanchiment, cette démarche s'inscrivant dans le cadre des recommandations du Groupe d'action financière (GAFI).

Parmi les points abordés, Tracfin mentionne les enjeux économiques et financiers que représente le secteur de l'assurance et la mise en place du fichier FICOVI. Il appelle également à maintenir la vigilance à l'égard des risques connus et notamment les cas de soupçon de blanchiment d'abus de biens sociaux et de fraude fiscale dans le cadre d'un montage reposant sur l'utilisation de bons de capitalisation dont les rachats ont été versés sur un contrat d'assurance vie.

Plan d'Actions 2016

- Poursuivre l'information LAB auprès des unités, du réseau commercial et services de l'entreprise,
- Terminer le déploiement Elearning (Populations éligibles à cet Elearning),
- Poursuivre la formation LAB aux nouveaux entrants,
- Poursuivre la synergie avec la lutte anti-fraude, la surveillance, le contrôle interne vie et programmer les réunions d'échange,
- Programmer l'information aux courtiers en s'appuyant sur les chargés d'affaires « courtage ».

3.2.6. Convention AERAS

Dans le cadre de la **Convention AERAS**, des mesures propres à assurer la sécurisation des données relatives à l'état de santé des clients (proposants, sociétaires et assurés) ont été mises en place, en conformité avec les recommandations du *Code de Bonne Conduite* et les préconisations de la direction P.R.E.V.I. de Groupama SA.

- Il existe au sein de Groupama Centre Manche un service de sélection médicale spécialisé et indépendant avec un médecin référent.

Les locaux de ce service sont fermés à clef en dehors des heures d'ouverture.

Les clients doivent remplir eux-même le questionnaire de santé et l'adresser sous pli confidentiel directement au secrétariat du service de sélection médicale, ce n'est qu'à leur demande qu'un salarié peut les assister dans cette démarche.

Les échanges de courrier se font dans le respect des règles élémentaires de confidentialité.

- Les préconisations, en matière de processus de collecte, de traitement, de circulation et d'archivage des données médicales nominatives, découlent du *Code de Bonne Conduite* de la Convention AERAS, et sont appliquées depuis 2003. Leur mise en œuvre est contrôlée au travers d'enquêtes réalisées au fur et à mesure par la direction P.R.E.V.I. de Groupama SA.
- La direction P.R.E.V.I. assure des formations de médecins conseil du Groupe et de gestionnaires en matière de confidentialité des données médicales, de sélection/tarifification médicale des risques et de gestion des sinistres complexes.

3.2.7. C.N.I.L.

Pour satisfaire à ses obligations légales et réglementaires le Groupe s'est doté d'une organisation pyramidale permettant :

- une responsabilisation de tous les acteurs,
- une bonne circulation des informations,
- une homogénéisation des bonnes pratiques.

Les acteurs du dispositif



Dans ce cadre Groupama Centre Manche a désigné un correspondant régional informatique et libertés appelé CRIL – **C**orrespondant **R**elais **I**nformatique et **L**ibertés.

- Ses rôles sont les suivants :

- Répertorier tous les traitements informatiques nouveaux mis en œuvre dans l'entreprise (et toutes les modifications de traitements existants),
- Les déclarer au CIL groupe,
- Diffuser dans l'entreprise une culture «informatique et libertés»,
- Assister et conseiller les différents secteurs de l'entreprise sur les différents domaines (RH, Marketing ...) notamment dans l'application de la réglementation vis-à-vis de la clientèle,
- Prévoir dans l'entreprise une procédure de gestion des droits d'accès des personnes (par exemple lorsqu'un client demande à vérifier ses données personnelles),
- Prévoir une procédure en cas de contrôle inopiné de la CNIL,
- Participer à des groupes de travail sur des sujets précis (ex. : rédaction de « guides pratiques »,...),
- Planifier et mener des actions de contrôle sur les traitements (vérification purges, respect des contenus zones libres, respect des durées de conservation, respect de la confidentialité médicale, ...),
- Réaliser un compte rendu d'activité annuel à l'attention du CIL.

Bilan de l'activité 2015

- Publication du guide utilisateur sur le droit d'accès aux données personnelles, dans l'espace « Informatique et Libertés » de l'Intranet,
- Réalisation de deux déclarations des traitements,
- Poursuite de la mise en œuvre de l'outil de suivi et contrôle des habilitations aux applications informatiques,
- Réalisation de l'intégralité du plan de contrôle permanent (contrôles de niveau 2).

Objectifs 2016

- Formation : suivi de réalisation du e-learning par l'ensemble des collaborateurs, y compris pour les nouveaux entrants,
- Communication : améliorer la sensibilisation des collaborateurs sur la protection des données à caractère personnel,
- Sous-traitance : vérifier les clauses CNIL de l'ensemble des contrats en vigueur et cartographier les prestataires ayant accès aux données personnelles,
- Zones commentaires : suivre la mise en œuvre de la procédure de détection des mots interdits et leur correction,
- Données personnelles de santé : suivre les actions de corrections identifiées lors du contrôle (habilitations, formation nouveaux entrants, lettre de mission, épuration des données archivées, renforcer la sécurité physique),
- Gestion des habilitations : poursuivre la mise en œuvre de la politique de gestion.

4. LA GESTION DES ACTIFS

4.1. Organes de décision et de validation

Les orientations en matière de placements sont définies par le comité des risques financiers et validées par la Commission de gestion des actifs, sur délégation du Conseil d'Administration de Groupama Centre Manche et intègrent les éléments suivants :

- La répartition des investissements de l'année entre les produits de taux, les actions, l'immobilier et la trésorerie,
- Pour chacune de ces catégories, les types de placements :
 - Obligations à taux fixes ou à taux variables détenues en direct ou via OPCVM
 - Fonds dédiés ou OPCVM ouverts pour les actions,
 - Fonds de Capital Investissement,
 - FCPI /SCPI,
 - Fonds de Dettes,
 - Immeubles d'exploitation et de rapport
- La politique générale de maîtrise des risques :
 - Le suivi correspondant est restitué à la commission de gestion des actifs du conseil d'administration qui réunit 2 fois par an des représentants dudit conseil et le directeur financier. Cette commission suit notamment la réalisation de la politique fixée et apporte d'éventuelles inflexions en fonction de l'évolution des marchés ou de l'évolution des risques,
 - Les principales orientations de l'exercice sont retracées dans les comptes-rendus des réunions de cette commission.

4.2. Méthodologie du contrôle des placements

4.2.1. Mesure et évaluation des actifs

Un inventaire mensuel des titres détenus est réalisé, leur valorisation reposant sur les fichiers de cours établis par la Direction Comptable Groupe via l'outil communautaire CHORUS. Lors des arrêtés de comptes, trois sources d'information sont croisées pour justifier des cours : le référentiel « Nile » de CHORUS, les relevés de portefeuilles et la presse spécialisée. Pour les titres non cotés, l'inventaire reprend la valeur communiquée lors des derniers arrêtés de comptes (annuels ou semestriels selon le cas). Pour les immeubles, les expertises quinquennales réglementaires et les certifications annuelles établies par l'expert agréé sont prises en compte.

L'inventaire fait apparaître la valeur nette comptable, la valeur de réalisation et la plus ou moins-value latente. Ces montants sont agrégés par grande classe d'actifs pour en faciliter la vision globale.

Divers documents sont élaborés en interne pour faciliter le suivi et apprécier la performance des actifs. Les différents émetteurs adressent également mensuellement à la Caisse Régionale la performance de leurs produits.

Les gérants mandatés adressent chaque mois à Groupama Centre Manche un rapport sur la situation des portefeuilles, les caractéristiques des titres, les coupons perçus et les revenus prévisionnels. A chaque demande et lors des comités des risques trimestriels un rapport de gestion détaille les arbitrages effectués et les orientations.

Le suivi des réalisations de plus ou moins-values des portefeuilles de valeurs mobilières est fait mensuellement, et le calcul d'éventuelles dotations ou reprises de provisions pour risque d'exigibilité est fait trimestriellement.

Le suivi des gérants financiers est réalisé via plusieurs états détaillés des performances mis à jour chaque mois, ainsi que les fiches de reporting des OPCVM, complété par des réunions semestrielles ou annuelles avec les principaux gérants (selon l'importance des fonds confiés).

Outre les états réglementaires, plusieurs documents sont élaborés régulièrement pour faciliter le suivi et l'analyse des placements.

Dans le cadre de sa gestion prévisionnelle, Groupama Centre Manche a mis en place des outils de pilotage, incluant notamment la détermination de comptes de résultats et bilan prévisionnels, sur la base d'hypothèses techniques et financières correspondant à un scénario central.

4.2.2. Contrôle des placements

Tous les mois, les comptes espèces et comptes titres font l'objet d'un rapprochement entre les états internes, les relevés bancaires, et la comptabilité, avec justification des éventuels écarts.

La mesure et le suivi des risques sont liés au type de gestion : portefeuille géré par la Caisse Régionale ou confié à un mandataire, ou OPCVM. Les contraintes d'investissement varient en fonction de la structure du passif et prennent en considération les limites primaires et secondaires définies par le Groupe. La répartition des obligations et des actions est ventilée dans l'inventaire mensuel. La répartition du portefeuille par émetteur est également faite mensuellement.

Les états réglementaires permettent de vérifier le respect des règles de couverture des engagements réglementés (C5), et de simuler les risques de marchés (T3 et C6 bis).

Le portefeuille géré en direct comporte principalement des O.P.C.V.M., gérés par délégation par le Responsable de la Gestion d'Actifs.

La gestion de la majorité des actifs est déléguée par Groupama Centre Manche aux gérants d'actifs suivants :

- GROUPAMA ASSET MANAGEMENT (GAM) pour les valeurs mobilières cotées (actions et produits de taux),
- GROUPAMA IMMOBILIER pour un immeuble parisien.

La délégation de gestion est formalisée dans le cadre de mandats signés par le directeur financier de Groupama Centre Manche.

Les autres placements sont des OPCVM souscrits principalement auprès des établissements suivants : Barclays, HSBC, Société Générale, UFG-LFP, BNP, et Lazard.

Les investissements en titres non cotés sont principalement confiés à ACG Capital et Normandie Capital Investissement pour quelques fonds régionaux.

Ces mandats font l'objet de rapports synthétiques mensuels, ainsi que de réunions semestrielles d'analyse de l'environnement et de la politique suivie, outre des échanges moins formels selon l'actualité des marchés.

Plusieurs documents sont élaborés régulièrement pour faciliter le suivi et l'analyse des placements, outre les états réglementaires :

- Un état synthétique mensuel de la répartition des placements et des plus-values latentes, indiquant le montant des plus-values latentes, ainsi que les plus-values réalisées sur la période,
- Un état mensuel présente la situation des valeurs mobilières de placements par catégories d'actifs, en valeur nette comptable et en valeur de marché. Il comporte également l'inventaire des titres détenus, cotés ou non, et le détail des mouvements de la période commençant au 1er janvier de l'année,
- Un site internet est mis à disposition par Groupama Asset Management et permet de consulter au quotidien les portefeuilles sous mandat en valeur de marché,
- Un reporting mensuel par valeur est obtenu des établissements financiers pour l'ensemble des OPCVM. Chaque reporting expose la performance comparée à celle d'un indice de référence, la composition du fonds, sa sensibilité, l'exposition par rating ...,
- Un état trimestriel détaille la formation du résultat non technique par compte comptable, avec un historique pluriannuel ainsi que les prévisions selon les normes PSO,
- Une analyse bilantielle annuelle affecte les actifs à la couverture des engagements,
- Un état détaillé annuel présente le patrimoine immobilier, avec toutes les caractéristiques techniques et économiques de chaque immeuble d'exploitation ou de rapport ainsi que les valeurs comptables nettes et les valeurs d'expertise,
- Un tableau de bord mensuel est réalisé pour le suivi du patrimoine immobilier : lots vacants et disponibles à la location, lots mis en vente, suivi des travaux et des transactions ...

4.3. Organisation du contrôle interne des risques

4.3.1. Séparation des tâches

L'organisation interne de l'entreprise concentre le suivi des actifs de toutes natures au sein d'un même service, celui de la Direction financière. Toutes les décisions d'investissement ou de désinvestissement hors opérations de trésorerie sont analysées et proposées par le Responsable de la Gestion d'actifs puis soumises à validation du Directeur Financier.

La gestion administrative des titres (back et middle office) est confiée à un binôme spécialisé sur ces tâches, également en charge des outils de suivi et des états réglementaires, ainsi que du suivi quotidien de la trésorerie. Le suivi des placements immobiliers, la gestion locative, le suivi des transactions et le pilotage des budgets d'entretien et de travaux sont confiés à l'équipe dédiée à la Gestion d'Actifs Immobiliers composée de trois personnes. Les équipes de Gestion d'actifs Financiers et Immobiliers sont rattachées au responsable de la Gestion d'Actifs.

Des contrôles de cohérence sur les comptes de gestion financière (résultat et bilan) sont exercés par la comptabilité générale, service distinct de la gestion financière.

Les commissaires aux comptes intègrent la gestion des placements lors de leurs interventions, de même que les auditeurs de Groupama SA dans le cadre des audits pluriannuels. Un suivi national des placements des Caisses Régionales est effectué avec le système mis en place par Groupama S.A.

4.3.2. Gestion des délégations d'ordonnancement

La liste des personnes habilitées à ordonner des mouvements sur les comptes financiers est tenue à jour par la direction financière.

4.3.3. Prévention du délit d'initié

Le risque de délit d'initié est nul sur les marchés d'actions, Groupama Centre Manche n'opérant pas en direct sur ces marchés mais uniquement via des OPCVM, et encadré par le mandat de gestion confié à Groupama AM pour le portefeuille obligataire.

4.4. Les objectifs poursuivis

Les principaux objectifs poursuivis en matière de gestion financière sont les suivants :

- Assurer la couverture permanente des engagements techniques et la liquidité nécessaire au paiement des prestations et des charges d'exploitation,
- Obtenir une rentabilité récurrente afin de satisfaire les exigences en matière de rémunération des fonds propres,
- Optimiser la valeur des portefeuilles gérés,

Converger vers les limites de risques préconisées par le Groupe présentées dans le tableau suivant :

		VALIDATION*
Risque Action		25/11/2013
Limite Primaire Actions		
Poids de la valeur boursière de la classe d'actif par rapport au total du portefeuille de placement (l'exposition action est mesurée nette de couverture)	maximum	15,0%
Limites secondaires Actions (mesurées par rapport à la limite primaire actions)		
Typologie actions (répartition et liquidité de la classe d'actif)		
Actions non cotées	maximum	15,0%
OPCVM diversifiés ou à dominante actions non transparisées, produits structurés et dérivés action	-	15,0%
Fonds de gestion alternative	-	5,0%
Actions cotées	minimum	par construction
Limites secondaires Actions cotées (mesurées par rapport à la limite primaire actions)		
Diversification sectorielle		
secteur économique (nomenclature ICB)	maximum	20,0%
Diversification géographique		
Actions cotées OCDE	minimum	par construction
Actions cotées hors OCDE	maximum	10,0%
Actions cotées hors OCDE par devise	maximum	2,0%
Concentration par émetteur limite n°1 (la somme des titres dont le poids est >5% sans dépasser 10%, ne doit pas excéder 40% du poids maximum d'actions)		règle "5/10/40"
Concentration par émetteur limite n°2 (mesurée par rapport au total du portefeuille de placement)	maximum	1,0%

* Validation en CRG le 25/11/2013 et/ou suite au call post stress tests

Risque Immobilier		Horizon 2015
Limite primaire Immobilier		
Poids de la classe d'actif par rapport au total du portefeuille de placement	maximum	15,0%
Limite primaire Immobilier + Action		
Poids de la classe d'actif par rapport au total du portefeuille de placement (actions nettes de couverture)	maximum	30,0%

Risque de Taux		
Limite primaire sur les obligations		
Poids des obligations privées par rapport au total du portefeuille de placement	maximum	50,0%
Poids de la trésorerie et des obligations souveraines et assimilées (minimum par construction)	minimum	20,0%

- Le risque pays concernant tous les émetteurs (souverains et privés) pour, notamment, tenir compte des corrélations entre les émetteurs souverains et financiers d'un même pays.

Limites secondaires Obligations (mesurées par rapport à l'ensemble des actifs de taux et de trésorerie)			
Diversification pays (toute obligation émise par un émetteur de la nationalité considérée)			
<i>Poids de chaque pays de la zone € en fonction de la contribution de son PIB et de sa notation</i>			
France + Allemagne + Supranationaux	maximum		100,0%
Italie	-		14,5%
Espagne	-		9,8%
Pays-Bas	-		7,4%
Belgique	-		4,3%
Autriche	-		3,7%
Finlande	-		2,3%
Irlande	-		1,4%
Luxembourg	-		1,0%
Portugal	-		1,0%
Grèce	-		0,0%
Chypre	-		0,0%
Estonie	-		0,2%
Malte	-		0,0%
Slovénie	-		0,0%
Slovaquie	-		0,2%
Etats-Unis	maximum		20,0%
Grande-Bretagne	-		10,0%
Japon	-		10,0%
Pays OCDE: AAA	-		2,0%
Pays OCDE: AA & A	-		0,5%
Pays OCDE: BBB	-		0,2%
Pays OCDE < BBB ⁽¹⁾	-		0,0%
Pays hors OCDE: AAA & AA	-		0,2%
Pays hors OCDE: A & BBB	-		0,1%
Pays hors OCDE < BBB ⁽¹⁾	-		0,0%
⁽¹⁾ sauf OPCVM High-Yield et émergents			
* Limite de 0.5% par pays et 3% ou 5% en cumul			
Limites secondaires Obligations (mesurées par rapport à l'ensemble des actifs de taux et de trésorerie)			
Qualité des émissions** (Limites en cumul)			
Poids des émissions privées BBB	maximum		25,0%
Poids des émissions privées non notées avec évaluation interne ≥ BBB	-		5,0%
Poids des émissions privées non notées	-		2,0%
Poids des émissions privées < BBB	-		5,0%
** rating retenu = rating median (2nd best). En cas d'émission non notée le rating de l'émetteur peut être retenu pour les titres			
Prêts, fonds de prêts			
Financement de projet ou d'infrastructure, prêts immobilier d'entreprises...	maximum		1,5%
			-

Les risques spécifiques aux émetteurs privés

Limites Secondaires obligations privées

(mesurées par rapport au total des émissions privées)

Typologie Obligations (limites en cumul)			
Obligations corporate financières			[30%/60%]
Obligations corporate non financières	maximum		70,0%
Obligations convertibles	maximum		10,0%
Concentration par émetteur ⁽²⁾			
<i>En fonction du rating médian (2nd best) de l'émetteur</i>			
Emissions AAA collatéralisées	maximum		7,5%
AAA	-		5,0%
AA	-		3,0%
A	-		2,0%
BBB	-		1,0%
Emetteur non noté avec évaluation interne ≥ BBB	-		0,5%
BB et inférieurs	-		0,2%
Non noté	-		0,2%

(2) dans le cas d'émissions de plusieurs ratings (senior et subordonnées), une double limite s'applique.
ex: BNP Paribas Senior A+ et subordonnées BBB limite = 2% dont 1% de subordonnées

Limites Secondaires Corporates financières

(mesurées par rapport au total des émissions privées)

Sécurisation et subordination (limites en cumul)			
Obligations financières collatéralisées et sénior	minimum		par construction
Obligations financières subordonnées	maximum		15,0%
Titrisation et obligations complexes (CDO, CLN, FTD...)	-		2,0%

Risque de trésorerie

Limites primaires Trésorerie

Poids de la classe d'actif par rapport au total du portefeuille de placement	minimum		2,0%
--	---------	--	------

Risque de change

Limites secondaires Change

(mesurées par rapport à l'ensemble du portefeuille)

Par devise			
US Dollar	maximum		3,0%
Autres devises	-		1,0%
Cumul toutes devises autres que l'US Dollar	-		5,0%

Au 30/09/2015, Groupama Centre Manche respecte les limites préconisées excepté pour :

- le risque immobilier : 16.7 vs 15%,
- le risque taux pays : 7 dépassements au max de 0,1% représentant au total 1.8 M€.
- les risques spécifiques aux émetteurs privés : 2 dépassements respectivement de 1.2 et 1.1 % sur des émetteurs notés A (soit 6 M€), 1 dépassement de 0.1% soit 0.1 M€ sur un émetteur de rating BBB, 3 dépassements de 0.5 à 0.1% soit 1.7 M€ sur des notations inférieures à BBB et à haut rendement.

La réalisation de ces objectifs s'effectue dans le respect de la réglementation assurances, notamment en matière de règles de dispersion et de limitation des risques prévue par le code des assurances, et dans le respect de règles internes en matière de risques (notamment risque émetteur, risque de liquidité, risque de change).

Dans la pratique, les principes généraux évoqués ci-dessus sont déclinés en prenant en compte la durée des engagements. Ainsi, les obligations constituent la majorité des actifs venant en représentation des engagements et assurent une rentabilité récurrente, les actions et les actifs immobiliers, acquis dans la perspective d'améliorer le rendement global des placements, apportent la part de diversification nécessaire à une approche long terme, en adéquation avec certains engagements à développement long (responsabilité civile, dépendance, construction).

5. LE SUIVI DES RISQUES

5.1. Cadre général

Voir supra § 2.

5.2. Gestion des risques relevant des directions métiers assurances

Groupama Centre Manche établit des guides de souscription et les tarifs des garanties d'assurances IARD contenues dans les polices qu'elle commercialise. Ce travail est réalisé par la direction assurance en conformité avec la stratégie du Groupe, en liaison avec le support technique et marketing des directions métier assurance au sein de Groupama SA, et sur la base des statistiques par branche et catégorie observées sur les portefeuilles en cours de Groupama Centre Manche.

Groupama Centre Manche contrôle l'application de ces règles grâce à l'intégration des tarifs, conditions générales et modèles de conditions particulières des polices à émettre dans le système d'information utilisé par les souscripteurs.

L'encadrement et la formation ainsi que les tableaux de bord et états de reporting permettent une vérification permanente ou périodique du bon déroulement des opérations de vente et de souscription.

5.3. Gestion des sinistres

Groupama Centre Manche applique le guide du provisionnement GROUPAMA évoqué dans la partie concernant la réassurance (voir infra § 5.4.). Ainsi les sinistres déclarés par les assurés font l'objet d'une ouverture et d'une constitution de provision dossier dont le montant à l'ouverture et à chaque mise à jour est fixé selon les normes définies dans le guide de provisionnement.

Le contrôle de la conformité des provisions des dossiers en cours est réalisé grâce à la formation des gestionnaires sinistres, à leur encadrement, au fonctionnement des applicatifs du système informatique en matière de gestion sinistres, et à des contrôles réalisés régulièrement par les responsables, les commissaires aux comptes et le cas échéant par l'audit interne.

Les unités de gestion des sinistres de Groupama Centre Manche sont chargées d'effectuer tous les actes de gestion de l'ouverture à la clôture de chaque dossier. Cette activité fait l'objet de suivis réguliers et périodiques par la réalisation de statistiques, notamment du nombre de dossiers ouverts par type de police et du total des évaluations de sinistres à l'ouverture, de celles des dossiers déjà en cours ainsi que des règlements.

Les sinistres graves font l'objet d'un reporting spécifique, permettant un suivi dossier par dossier.

Chaque gestionnaire est doté d'une autorisation de gestion individualisée, au-delà de ce seuil il doit s'adresser à sa hiérarchie, par exemple les règlements de plus de 20 K€ sont contresignés et ceux supérieurs à 350 K€ sont vus par le directeur assurance.

Des contrôles ponctuels sont réalisés par la hiérarchie, par ailleurs les sinistres dont le C.T.P. est supérieur à 150 K€ font l'objet d'une information spécifique à la direction.

5.4. Gestion de la réassurance

En complément des procédures, les comptes techniques établis par la direction réassurance interne de Groupama SA sont présentés et explicités à ses Commissaires aux Comptes, qui réalisent des tests sur le paramétrage de l'applicatif IRIS et sur des modules de calcul qu'ils choisissent.

Concernant les affaires co-souscrites avec Groupama SA, un contrôle est effectué par Groupama SA sur la base d'une double analyse des risques les plus lourds permettant de sécuriser les décisions. En outre, le contrôle intégré s'appuie sur celui mis en place pour la réassurance interne.

Une maîtrise de la régularité des opérations est assumée par Groupama SA, en complément du contrôle intégré, par un suivi régulier des taux de réalisation et de l'évolution de la structure du portefeuille ressortant du contenu des bases informatiques, et par un contact quotidien avec les responsables et correspondants opérationnels de Groupama Centre Manche.

Concernant les activités de co-gestion sinistres, le département Gestion Conseil Sinistres (« G.C.S. »), au sein de la direction dommages et services individuels de Groupama SA, assume, pour le compte du Groupe dans son ensemble, de chaque entité et de Groupama SA les contrôles des éléments suivants :

- L'application des règles de provisionnement sinistres. Ces règles sont définies dans le guide du provisionnement harmonisé GROUPAMA,
- Le respect des normes professionnelles, notamment en matière de faute inexcusable et d'IDA,
- La réalisation des actes de gestion, à partir des informations de la base des avis de sinistres, grâce principalement à l'application des guides d'instructions et à une intégration des traitements au sein des systèmes informatiques des entités.

5.5. Audit général groupe

L'article 1.1 de la Convention portant dispositifs de sécurité et de solidarité des caisses de réassurance mutuelles agricoles adhérentes à la Fédération Nationale Groupama, prévoit que chaque caisse régionale fasse l'objet tous les trois ans d'un audit de la part de la direction audit général Groupe de Groupama S.A.

Cet audit a pour objet de vérifier les équilibres économiques et financiers de la caisse auditée, le respect des obligations réglementaires et le respect du Règlement Général de Réassurance.

Le dernier audit a été réalisé en 2014 et a fait l'objet de 31 recommandations :

- 5 recommandations de priorité 1
- 21 recommandations de priorité 2
- 5 recommandations de priorité 3

Au 31 décembre 2015, le taux d'achèvement des recommandations est de 77%. Toutes les actions de priorité 1 ont été engagées.

5.6. Le provisionnement des engagements réglementés

Groupama Centre Manche, comme chaque caisse régionale et conformément à une décision prise par le Groupe, réalise chaque année un rapport actuariel.

Ce rapport vise à apporter de façon documentée et détaillée une évaluation des provisions pour sinistres de la fin de l'exercice précédent selon les normes Groupe. Etabli par un actuaire interne, il est validé par la direction actuariat Groupe ; ce rapport fait état :

- Après analyse de l'actuaire, des principaux facteurs de risques susceptibles d'impacter la qualité du processus de provisionnement,
- D'une explicitation des méthodes utilisées,
- Des données comptables et du détail des évaluations obtenues,
- De l'avis de l'actuaire sur le montant des provisions comptabilisées.

Les provisions pour sinistres enregistrées au bilan sont calculées selon les normes réglementaires définies dans le code des assurances et le guide du provisionnement par la direction assurance et/ou la comptabilité technique. Elles sont vérifiées par les commissaires aux comptes.

Les provisions sinistres automobile et dommages vie privée sont calculées selon la méthode du coût moyen, celui-ci étant généré automatiquement par l'outil, le gestionnaire n'a pas la main.

5.7. Suivi de la solvabilité

Groupama Centre Manche procède chaque année au calcul de la marge de solvabilité en application de la réglementation. Ce calcul, normé au niveau du groupe, est vérifié par les commissaires aux comptes avant que Groupama Centre Manche ne rédige son rapport de solvabilité.

5.8. Suivi des risques opérationnels

Le déploiement de la démarche de contrôle interne conduit Groupama Centre Manche à apporter une attention renforcée aux risques opérationnels.

5.8.1. Modes de commercialisation des produits

La distribution des produits est assurée pour l'essentiel par le réseau commercial salarié de Groupama Centre Manche.

5.8.1.1. La formation du réseau

Depuis 2013, Groupama Centre Manche a mis en place pour les nouveaux collaborateurs **des « Parcours Initiaux » et des « Parcours Complémentaires »** ayant pour objectifs de modifier l'approche d'intégration des Nouveaux Commerciaux et d'adapter les Parcours de Formation aux évolutions de l'entreprise, et de la caisse régionale (recherche d'efficacité, renforcement de la réglementation, augmentation de la souplesse pour les commanditaires...).

Chaque groupe de formation débute par un **« Parcours initial »** réaménagé avec une période terrain de 5 jours et est suivi, pour ceux qui en auront besoin, par un **« Parcours complémentaire »** : le cas des CDI ou encore des CDD qui passent en CDI.

Le « **Parcours initial** » se déroule ainsi : une période terrain a été intégrée en scindant en deux les 14 jours de formation en salle afin de donner aux participants un temps de respiration nécessaire à une bonne intégration des savoirs. Des évaluations et une séquence d'entraînement en salle ont aussi été positionnées durant le parcours dans le but de mesurer la bonne compréhension des apports. La mise à disposition de modules de formation à distance via Arob@se vient compléter la formation en salle, la réalisation de ces modules se fait soit en amont du Parcours Initial (idéalement) soit sur la période terrain en région commerciale.

Le « **Parcours Complémentaire** » est composé d'une alternance de sessions en salle (9 semaines) et d'applications terrain (11 semaines). Au total, en y intégrant le parcours initial (prérequis indispensable au parcours complémentaire), la durée de la formation est au minimum de 12 semaines en salle et de 12 semaines terrain adaptable au gré du calendrier (jours fériés, période de congés...).

Le **Parcours Complémentaire** permet de parfaire les apports sur les produits de bases, et d'autre part d'approfondir les connaissances sur l'ensemble des offres, outils et procédures nécessaire à l'exercice des missions par marché.

Ce déploiement a permis de mettre en place un parcours incontournable pour tout nouvel entrant, y compris les retours d'absences longues, de renforcer le professionnalisme en instaurant des modules d'approfondissement qui s'appuient sur les connaissances et l'expérience déjà acquise.

La mise en place de ce parcours permet également à différents managers de Groupama Centre Manche de venir présenter plus en détail les missions qu'ils remplissent. A noter également que le volet mutualiste fait partie intégrante de ces modules avec l'intervention d'un représentant du conseil d'administration de la caisse régionale.

5.8.1.2. Les contrôles

- EN IARD

Les contrôles IARD sont réalisés par deux unités rattachées à la direction assurance :

- L'unité ACOR (**A**ssistance **C**ontrôle **O**utils **R**éseau) :

Cette unité a pour mission d'assister les commerciaux en point de vente ainsi que des plates-formes téléphoniques (G+, CRC Pro) à l'utilisation des outils informatiques et de contrôler les saisies réalisées à partir des outils SMART, OCTAVE et SONI@ sur des échantillons de contrats. Les saisies sont contrôlées en s'appuyant sur la visualisation des dossiers papiers et les informations saisies dans les systèmes d'information.

- Les contrôles de l'unité A.C.O.R

Cette unité a pour objectif de « visiter » chaque commercial deux fois par an et de contrôler à chaque visite un échantillon de 20 mouvements saisis par celui-ci (10 mouvements par visite pour les téléconseillers).

En 2015, l'objectif a été réalisé à 89%. Ce taux de réalisation est en partie lié aux changements d'organisation du service, en cours.

Pour l'année 2016, l'objectif est fixé à une visite par commercial, la deuxième visite étant réservée aux commerciaux ayant un taux d'anomalies élevé et le nombre de mouvements contrôlés sera fixé en fonction de l'effectif du service.

- L'unité C.I. (Contrôle Interne IARD) :

Cette unité, pour laquelle un changement d'organisation est intervenu en 2015, a pour mission de renforcer les opérations de contrôle interne IARD sur échantillons de données ou balayage systématique de certains critères.

Cette unité effectue des contrôles portant sur les saisies réalisées par les commerciaux et les sites de gestion sur les activités développement, souscription et sinistres. En 2015, le contrôle sur site est élargi aux courtiers tant en sinistres qu'en souscription.

Les contrôles sont réalisés à partir de requêtes informatiques infocentre complétées par des contrôles sur pièces dans les sites de gestion.

- Les contrôles de l'unité de Contrôle Interne IARD :

L'unité pratique des contrôles de masse depuis les sites de gestion (contrôles exhaustifs de certains critères de souscription et contrôles par échantillon).

Ces contrôles sont réalisés à partir de procédures opérationnelles (référentiel, fiches descriptives des contrôles...), d'outils de suivi et de requêtes sur les activités souscription, sinistres, DEC à partir des saisies opérées dans Smart, Sonia, Octave et Sigma.

Bilan de l'activité 2015

A fin 2015, **79** requêtes sont opérationnelles (**53** en souscription, **26** en sinistres).

- Nombre de mouvements contrôlés : **55 510** (36 770 en souscription et 18 740 en sinistres) => **(155 023 en 2014)**
- Nombre d'anomalies détectées : **5 631** => **(18 157 en 2014)**
- Taux d'anomalie moyen : **10.01 %** => **(11.70 % en 2014)**
- Impact des anomalies sur le chiffre d'affaires : **389 739 €** (partiellement récupérable) => **(413 989 € en 2014)**

Un arbitrage a été effectué sur les requêtes : celles portant un taux d'anomalies et/ou récupération d'indus faible et celles sur les anomalies pour lesquelles aucune correction ne peut être apportée.

La réduction d'anomalies s'explique, en partie par la mise en place, en 2014, de process plus sécurisés sur les règlements en doublon dans les échanges EDI et les règlements MUTUAIDE ainsi que l'épuration de codes gestionnaires ou d'unités obsolètes.

Les requêtes ont porté notamment sur :

- la vérification des règles de gestion pour la souscription du marché des particuliers,
- la vérification des risques de masse, ainsi que les risques professionnels (contrat référence, Titane, Bris de matériel, ...),
- la vérification des risques de masse, la charte Pro, le cumul des réductions pour le marché ACPS,
- la vérification des règles de gestion, les risques lourds, les demandes de couverture, les flottes, l'activité courtage pour le marché DEC,
- le contrôle sur pièces pour les services sinistres,
- la vérification des saisies sur les contrats des salariés GROUPAMA CENTRE MANCHE,
- la conformité des réductions tarifaires saisies par le DEC dans les OAV,
- la gestion des indus.

Les objectifs 2016

- Poursuivre le renforcement de la mise en place de requêtes sur la récupération d'indus
- Mettre en place des contrôles sur SMART AGRI
- Poursuivre les contrôles chez les nouveaux courtiers
- Optimiser les requêtes sur JADE (pièces justificatives manquantes).

- EN VIE (Contrôle Interne Délégué)

Le dispositif de contrôle interne à Groupama Gan Vie comprend 3 niveaux de contrôles :

Le contrôle de 1^{er} niveau

Celui-ci est intégré aux processus opérationnels, il comprend l'autocontrôle du gestionnaire (matérialisé par une fiche de recevabilité complétée par l'opérationnel lors du traitement de l'opération) et les contrôles hiérarchiques par le responsable de l'unité de gestion qui s'assure régulièrement que les procédures et délégations de pouvoir sont appliquées. Les contrôles sont tracés en GRC.

Les contrôles de 2^{ème} niveau

Ils sont effectués par les contrôleurs indépendants de l'activité opérationnelle.

Les contrôles de 1^{er} et 2^{ème} niveau sont permanents. La cohérence du dispositif global est de la responsabilité de la fonction Contrôle et conformité de GG Vie.

Les contrôles de 3^{ème} niveau :

Ils sont assurés par les auditeurs de GG Vie ou par l'audit interne de Groupama Centre Manche.

Bilan de l'activité 2015

En 2015, les contrôles de 2^{ème} niveau qui ont été effectués sont les suivants :

- Suivi des remises en vigueur des contrats prévoyance : **15** remises en vigueur
- Suivi des prestations en suspens (hors multi supports) : **197** prestations en suspens dont **37** termes, **11** rachats, **3** invalidités temporaires et **146** décès,
- Contrôle par sondage de dossiers prestations : **48** prestations analysées dont **13** Prestations prévoyance, **30** prestations épargne (mono et multi supports) et **10** prestations retraite,
- Contrôle de **49** contrats prévoyance (affaires nouvelles),
- Contrôle de **225** contrats épargne et retraite (affaires nouvelles). Sélection par GG Vie des contrats épargne à contrôler,
- Contrôle de 47 contrats transferts Fourgous. Sélection par GG Vie,
- Contrôle et suivi des **50** dossiers prestations avec indus sur vie 2000,
- Poursuite de la mise en place des contrôles anti-fraude (surveillance des RIB, retraits après décès, changements de clauses bénéficiaires intervenus peu de temps avant la survenance d'un décès, rachats atypiques intervenus après un versement significatif),
- Contrôles sur les encaissements et primes en instance sur Rivage (fichiers mensuels dont les contrôles sont exhaustifs).

5.8.2. Contrôle des frais généraux, des fournisseurs, des activités externalisées et des filiales

5.8.2.1. Contrôle des frais généraux

Un système de gestion du processus commande/achat permet de sécuriser les paiements fournisseurs par rapport aux livraisons effectives. Les frais généraux des directions de Groupama Centre Manche sont quant à eux prévus dans le cadre de budgets annuels arbitrés par la direction générale et font l'objet d'un suivi et d'un contrôle mensuel par les responsables budgétaires, et trimestriel par le contrôle de gestion, en particulier au travers de tableaux de bord et reportings frais généraux.

Il existe plusieurs niveaux de validation des factures et notes de frais dans l'outil intranet dédié à cette procédure.

5.8.2.2. Contrôle du processus achats

Un processus commande/achat s'applique à tous les achats de Groupama Centre Manche, notamment concernant les fournitures, le mobilier, le matériel de bureau et le matériel informatique.

Ce processus permet notamment :

- De maîtriser et d'optimiser la gestion des fournisseurs,
- De sécuriser la séparation des tâches entre les chargés de commande, les valideurs de commande et la comptabilité,
- D'optimiser le contrôle budgétaire et le processus de répartition des frais,
- De sécuriser les paiements fournisseurs par rapport aux livraisons effectives et conformes.

5.8.2.3. Contrôle des activités externalisées

La politique Sous-traitance de Groupama Centre Manche validée au conseil d'administration du 23 octobre 2015, précise les règles et modalités d'application en matière de mise en place, maîtrise, suivi et contrôle des prestations sous-traitées, en tenant compte de l'enjeu propre à chaque prestation.

La mise en conformité des contrats de prestations initiée en 2015 se poursuivra en 2016.

5.8.2.4. Les mesures prises pour assurer le suivi des filiales

Hors les structures immobilières utilisées par Groupama Centre Manche dans la gestion de ses placements immobiliers, la principale filiale, dans laquelle Groupama Centre Manche est majoritaire est Sécurité Ouest Services SAS - société de télésécurité des biens et de vente d'articles publicitaires et de prévention.

Cette structure est dirigée par un président et un directeur, par ailleurs respectivement administrateur et cadre dirigeant de Groupama Centre Manche. Sa gestion informatique est assurée, pour partie, par Groupama Centre Manche.

Par ailleurs, Groupama Centre Manche est actionnaire minoritaire de Centaure Paris-Normandie, centre de formation et de prévention à la sécurité routière dont le directeur est un cadre dirigeant de GCM.

Pour 2016, ces deux filiales font l'objet d'un audit interne.

5.9. Le plan de continuité de l'activité et de gestion de crise

Le PCA de Groupama Centre Manche est composé d'un dispositif décisionnel de gestion de crise et de solutions de continuité d'activité.

5.9.1. Le dispositif décisionnel de gestion de crise

- Le dispositif comprend **4** types de cellules :
- **Cellule décisionnelle** : instance de pilotage de la crise composée du directeur général, des directeurs de chaque métier et du responsable PCA,
- **Les cellules métiers** : instances de mise en œuvre opérationnelle du Plan au niveau des métiers (il y a **12** cellules métiers composées de responsables opérationnels des métiers),
- **Les cellules locales** : relais d'information de la cellule décisionnelle sur les sites (**6** cellules locales composées notamment des responsables sécurité et de responsables informatiques),
- **Les fonctions de soutien** : ce sont des fonctions supports de la cellule décisionnelle (le dispositif comprend **4** fonctions de soutien : juridique, communication, logistique, RH).

5.9.2. Les composantes de la continuité d'activité

- Le Plan de Continuité d'Activité

Ce Plan prévoit des solutions de continuité d'activité selon 3 scénarios :

- Indisponibilité d'un site de gestion suite à un sinistre,
- Indisponibilité des équipements (informatique, téléphonie, éditique),
- Indisponibilité des personnes.

- Les procédures de PCA opérationnel

Le PCA est composé de procédures opérationnelles comprenant :

- Un Plan de Gestion de Crise (PGC),
- Un Plan de Communication (PCOM),
- Un Plan de Gestion du Personnel (PGP),
- Un Plan de Continuité Métier (PCM),
- Un Plan de Repli Utilisateurs (PRU),
- Un Plan de secours Informatique (PSI),
- Un Plan de Retour à la Normale (PRN).

Liste des PCA opérationnels :

- PCA opérationnels inaccessibilité site (1 par site de gestion),
- PCA opérationnel Editique,
- PCA opérationnel Informatique,
- PCA opérationnel Plateformes Téléphoniques,
- PCA Pandémie.

- Le Plan d'Urgence Climatique

Ce volet du Plan contient un dispositif opérationnel et un outil informatique permettant à Groupama Centre Manche de gérer un événement climatique important (tempête).

Ce dispositif opérationnel s'appuie sur l'utilisation :

- de procédures spécifiques de déclaration rédigées par la Direction Assurance,
- d'une application accessible dans l'intranet de l'entreprise permettant l'enregistrement d'un nombre important de sinistres dans des délais courts.

Bilan de l'activité 2015

- Réalisation d'un test de Plan de Secours Informatique avec bascule partielle de la production régionale informatique entre Caen et Le Mans, puis un retour à la normale vers le site de Caen,
- Réalisation d'un test «inaccessibilité d'immeuble» du site de Chartres vers le site de repli au Mans, avec transfert de continuité des activités critiques,
- Chaque test a fait l'objet d'un compte rendu bilan, avec un plan d'actions pour les points d'amélioration,
- Mise à jour des données évolutives des PCA, annexées aux procédures (composition des cellules, Bilan d'Impacts sur l'Activité ...).

Objectifs 2016

- Actualisation du Plan de Gestion de Crise,
- Etablissement du Plan de Gestion du Personnel afin d'enrichir le PCA indisponibilité des personnes,
- Actualisation annuelle des données évolutives,
- Organisation et réalisation de tests.

5.10. La base incidents

Les travaux du groupe sur le déploiement d'une base incidents ont permis d'établir une note méthodologique sur le dispositif de gestion des incidents.

Conformément à la politique de gestion des risques opérationnels, Groupama Centre Manche a procédé à la collecte des incidents majeurs survenus en 2015, afin de les enregistrer, qualifier, évaluer les impacts et suivre dans l'outil groupe OROP (Outil de gestion des Risques OPérationnels), en lien avec la cartographie des processus et des risques.

6. LA FIABILITE DES INFORMATIONS FINANCIERES

La réalisation des états financiers et des documents annexes à destination des organismes de tutelle et de l'administration fiscale incombe à la direction financière.

6.1. Les comptes sociaux

Le logiciel comptable utilisé par Groupama Centre Manche est le système SAP.

L'élaboration des comptes sociaux s'effectue dans un objectif permanent de recensement exhaustif, de valorisation et de comptabilisation des flux en conformité avec la réglementation en vigueur.

Les types de procédures de contrôle interne mises en œuvre pour y parvenir sont les suivants :

- **Procédures de sécurisation de l'autocontrôle** : chaque responsable veille à la compatibilité et à la séparation des fonctions entre les collaborateurs.
- **Le contrôle intégré et les tests de contrôle** : ils correspondent à l'ensemble des opérations garantissant la fiabilité et l'existence d'une piste d'audit lors de l'imputation des données dans le système d'information comptable, fiscale et réglementaire et notamment :
 - Les fonctionnalités des applicatifs permettant la réalisation des tests de fiabilité et de contrôle de l'exactitude et de la cohérence des opérations comptables,
 - Les autres actions et tests à caractère non informatique visant principalement les contrôles de cohérence par sondage opérés sur les opérations caractérisées par un volume important, mais dont le montant unitaire est très faible (ex. : balance de soldes sociétaires, états de taxes).
- **Le contrôle hiérarchique** : il a pour finalité d'assurer la circulation de l'information et de permettre les recoupements de cohérence nécessaires à la fiabilité des comptes sociaux. Celui-ci s'exerce notamment au travers de plusieurs procédures en gestion courante et en inventaire :
 - Séparation des fonctions d'engagement et de règlement des dépenses,
 - Suivi des délégations bancaires : les délégations de signatures financières accordées à certains collaborateurs font l'objet d'un suivi administratif et d'une mise à jour régulière.

6.2. Les comptes consolidés

Les procédures de contrôle interne permettant la fiabilisation de l'information financière de consolidation transmise à Groupama SA s'appuient sur trois piliers : le contrôle d'adéquation des compétences (autocontrôle), le contrôle intégré, le contrôle hiérarchique.

- **Les procédures de sécurisation de l'autocontrôle** : leur mise en œuvre au niveau des comptes consolidés est identique à celle évoquée au paragraphe relatif aux comptes sociaux (cf. supra).
- **Le contrôle intégré** : le système d'élaboration de l'information de consolidation s'effectue à partir d'un applicatif comportant un grand nombre de contrôles automatiques destinés à garantir la qualité de l'information financière. Ces contrôles pointent principalement l'exactitude et la cohérence globale des éléments renseignés. En effet selon les types de contrôle, elle conduit soit à un blocage automatique de la saisie d'information (que seule la saisie de l'information exacte peut annuler), soit à des restitutions d'anomalies à corriger.
- **Le contrôle hiérarchique** vise à s'assurer que les principaux éléments pouvant affecter la sincérité et la régularité de l'information financière ainsi que la situation patrimoniale et le résultat (social et consolidé) diffusé à Groupama SA sont appréhendés dans les données présentées. Ce contrôle s'opère au travers de plusieurs procédures.

Les travaux de contrôle des commissaires aux comptes font l'objet de réunions avec les collaborateurs concernés, à chaque arrêté de compte semestriel.

7. PREPARATION AU FUTUR REPORTING REGLEMENTAIRE SOLVABILITE 2

7.1. Travaux préparatoires

Dans la perspective de l'entrée en vigueur de la directive Solvabilité 2, Groupama Centre Manche a en lien avec la Direction Financière du Groupe (DFG) poursuivi en 2015 ses travaux de préparation au futur reporting réglementaire de Solvabilité 2.

Dans ce cadre, la société :

- a participé aux ateliers de présentation organisés par la Direction Financière Groupe sur les différentes annexes quantitatives et leurs évolutions, sur les processus envisagés et sur le rapport narratif de la phase préparatoire,
- a mis en œuvre l'outil groupe de reporting Solvabilité 2 - Pilier 3 permettant de remettre les états quantitatifs requis par l'EIOPA dans la dernière version de taxonomie XBRL,
- a participé aux collectes préparatoires de l'ACPR de juin et novembre 2015 avec la remise des états quantitatifs solo annuels au 31 décembre 2014 accompagnés du questionnaire de préparation, de l'annexe technique et du rapport narratif ainsi que la remise des états quantitatifs trimestriels au 30 septembre 2015.

Par ailleurs, Groupama Centre Manche a élaboré en 2015 les politiques écrites relatives au reporting à destination du superviseur et à la diffusion publique d'informations en cohérence avec les politiques élaborées par la Direction Pilotage et Résultats Groupe au niveau groupe et approuvées par le conseil d'administration de Groupama SA du 30 juillet 2015. Ces politiques ont été approuvées par le Conseil d'administration de Groupama Centre Manche le 23 octobre 2015.

Les travaux se poursuivront en 2016 avec notamment :

- la remise à l'ACPR dans des délais plus contraints :
 - des états quantitatifs ainsi que le rapport d'ouverture requis par les normes techniques d'exécution adoptées par la Commission européenne sur les données d'ouverture au 1^{er} janvier 2016,
 - des états quantitatifs trimestriels requis par la BCE et les normes techniques d'exécution adoptées par la Commission européenne à chacun des trimestres 2016.
- et la préparation de la remise intégrale des états Solvabilité 2 qui seront requis pour la première fois dans leur totalité sur les données au 31 décembre 2016.

Fait à Chartres, le 9 mars 2016

Marie-Ange DUBOST
Présidente de Groupama Centre Manche

PARTIE VIII

RESOLUTIONS

GROUPAMA CENTRE MANCHE

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 7 AVRIL 2016

PRESENTATION DU PROJET D'EMISSION DE CERTIFICATS MUTUALISTES

L'Assemblée générale de Groupama Centre Manche est appelée à statuer le 7 avril 2016 sur un projet d'émission de certificats mutualistes de 33 millions d'euros auprès de ses sociétaires et clients d'assurance vie pour une durée de deux ans.

Auparavant l'Assemblée générale sera invitée à approuver les modifications statutaires nécessaires à la mise en œuvre de ce projet d'émission.

Les certificats mutualistes ont été créés par la loi du 31 juillet 2014 à la demande des entreprises d'assurance du secteur mutualiste afin de leur permettre de disposer d'un moyen de financement les mettant à armes égales avec les entreprises commerciales, dans le contexte du renforcement des exigences de solidité financière des assureurs.

Pour se financer, une mutuelle peut s'appuyer essentiellement sur la qualité de ses résultats et c'est ce que fait Groupama Centre Manche qui est très solide comme le montrent ses résultats, avec en 2015 des fonds propres de 638,9 millions d'euros.

La croissance des activités peut demander cependant des investissements plus importants et donc de disposer d'une capacité de lever des ressources supplémentaires, ressources qu'une mutuelle ne peut pas solliciter auprès d'investisseurs.

Les certificats mutualistes émis par Groupama Centre Manche à destination uniquement de ses sociétaires et des clients d'assurance vie ouvrent la possibilité d'un financement complémentaire. Les fonds recueillis iront accroître les fonds propres de notre entreprise et renforcer ainsi sa capacité d'investissement.

Nous pourrions de la sorte engager des opérations de développement plus fortes, conformes à notre stratégie de qualité de service au sociétaire, avec l'aval du conseil d'administration, en proposant de nouveaux services plus innovants et plus efficaces.

En contribuant à renforcer les capacités de développement et d'investissement de l'entreprise régionale, les certificats mutualistes confirmeront le rôle d'acteur économique-clé de l'entreprise dans les territoires de la caisse régionale de Centre Manche et contribueront donc au dynamisme de nos régions.

Témoignage concret de la confiance et de l'engagement dans notre entreprise régionale, les certificats mutualistes consolideront le lien entre le sociétaire et sa mutuelle, et conforteront sa fidélité et sa fierté d'appartenance à notre entreprise régionale.

Respectant le fonctionnement démocratique de la mutuelle, « un homme, une voix », la souscription de certificats mutualistes n'apporte pas de droit de vote nouveau.

Placement financier de moyen-long terme, les certificats mutualistes doivent répondre à la situation patrimoniale et aux besoins des souscripteurs, et c'est pourquoi notre réseau commercial a été formé sur tous les aspects de la vente et du suivi, et en particulier au devoir de conseil qui est encadré par la réglementation sous le contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et de l'Autorité des marchés financiers.

La valeur nominale d'un certificat mutualiste est de 10 euros, avec des planchers et des plafonds de souscription qui seront indiqués au réseau, afin d'éviter la concentration dans le portefeuille d'un sociétaire, et d'équilibrer les coûts de distribution.

La rémunération des certificats mutualistes est votée chaque année en assemblée générale, ce qui est gage de transparence et de traçabilité.

Il faut mentionner que la réglementation prévoit de manière très précise le maximum de rémunération pouvant être attribué aux certificats mutualistes, soit dans le cas général, 10% de la somme du résultat des trois derniers exercices. Il est nécessaire en effet de conserver un équilibre entre les sommes attribuées en rémunération des certificats mutualistes et la part du résultat mis en réserve qui doit rester conséquente, pour le bon équilibre des activités de notre entreprise.

Précisons que les certificats mutualistes ne peuvent être rachetés que par l'entreprise qui les a émis, et ce, à la valeur nominale, par ordre de priorité et dans l'ordre d'arrivée des demandes, une fois par an et dans la limite de 10% des certificats émis. Une fenêtre de rachat supplémentaire sera prévue dans l'année pour les rachats prioritaires en vertu de la loi : décès, invalidité, perte de la qualité de sociétaire, etc... Après un délai de deux ans, les certificats mutualistes auto détenus par l'entreprise régionale sont annulés.

Un programme de rachats pour l'année 2016 et un programme de rachats pour l'année 2017, visant à permettre la liquidité des titres dans ce cadre légal, font l'objet de résolutions spécifiques.

Les certificats mutualistes représentent un moyen supplémentaire au service de la croissance de notre entreprise et ainsi du groupe Groupama.

Premier assureur mutualiste à les diffuser, Groupama confirme par là sa capacité d'innovation et de réactivité pour un projet aux enjeux financiers, commerciaux et humains développé pour la pérennité de notre mutuelle.

Résolutions relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Vote des Résolutions (Approbation des Comptes et des rapports des Commissaires aux Comptes - Affectation des résultats - Suppression de la réserve de capitalisation - Indemnités de l'article 24 des statuts - Renouvellement des Commissaires aux Comptes - Ratification de cooptations).

1^{ère} résolution

L'Assemblée Générale, après avoir examiné les rapports du Conseil d'Administration et celui des Commissaires aux Comptes, approuve les comptes et le bilan 2015, tels qu'ils lui ont été présentés et donne quitus aux Administrateurs de leur gestion.

2^{ème} résolution

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit **18 596 956,67 €**, de la façon suivante en application de l'article 16 des statuts :

3 719 391,33 € à la réserve complémentaire
1 859 695,67 € à la réserve pour éventualités diverses
13 017 869,67 € à la réserve générale

3^{ème} résolution

L'Assemblée Générale fixe le maximum d'indemnités compensatrices prévues par l'article 24 des statuts à 250 000 euros pour l'exercice 2016.

4^{ème} résolution

L'Assemblée Générale renouvelle en tant que co-commissaire aux comptes de la Caisse Régionale pour une période de 6 ans le mandat de commissaires aux comptes de la SEC Burette, 9 rue Malatiré à ROUEN, et nomme pour la suppléer en cas de besoin la société SARL MONCEY AUDIT, 9, rue Malatiré, 76000 ROUEN.

5^{ème} résolution

Après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux du Commissaire aux Comptes sur les conventions et les contrats d'assurances visés par l'article R322-57 IV du code des assurances, l'Assemblée Générale approuve les conditions dans lesquelles ils ont été conclus.

6^{ème} résolution

L'Assemblée Générale, délibérant à titre ordinaire, constatant que le montant de la réserve de capitalisation, tel qu'il ressort des comptes au 31 décembre 2015 approuvés à la 1^{ère} résolution de la présente Assemblée Générale, s'élève à **30 413 792,34** euros, décide, en application de l'article 19 du décret n° 2015-513 du 7 mai 2015, le virement de ce montant au compte « Réserves diverses », qui est ainsi porté à **60 036 280,32** euros."

7^{ème} résolution

L'Assemblée générale ratifie la décision du Conseil d'Administration en date du 02 juin 2015 de coopter en remplacement de Messieurs Jacky DESCLOS et Dominique COUSIN, administrateurs atteints par la limite d'âge statutaire, Messieurs Dominique AUBIN et Jean-Louis PICHARD.

8^{ème} résolution

L'assemblée ratifie la décision du Conseil d'administration en date du 9 mars 2016 de coopter en remplacement de Monsieur Jean Noël VANDEVIVERE, Administrateur démissionnaire, Monsieur Stéphane LABARRIERE.

Résolutions relatives à la modification des statuts, à l'émission des Certificats Mutualistes et au programme de rachats de Certificats Mutualistes

Vote des Résolutions (Approbation de la modification des statuts : relative au nouveau dispositif de solidarité des caisses de réassurance mutuelle agricoles, relative aux taux de prélèvement des réserves et permettant l'émission de certificats mutualistes et fixant les règles de leur fonctionnement - Approbation de l'autorisation d'émission d'un montant de 33 millions € de certificats mutualistes - Approbation du programme de rachats des certificats mutualistes au titre des années 2016 et 2017)

9^{ème} résolution

L'Assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, approuve dans toutes ses dispositions le projet de modification des articles 4, 16, 17, 31, 37 des statuts joint audit rapport, qui a pour objet de permettre à la Caisse régionale d'émettre des certificats mutualistes créés par la loi du 31 juillet 2014 sur l'économie sociale et solidaire et de modifier les taux de prélèvement de la réserve complémentaire et de la réserve pour éventualité.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal consignait la présente délibération à l'effet d'effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités légales.

10^{ème} résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, approuve dans toutes ses dispositions le projet de modification des articles 16 et 18 des statuts joints audit rapport, qui a pour objet de remplacer le fonds de solidarité des Caisses de Réassurance Mutuelle Agricoles par un nouveau dispositif de solidarité financière réciproque destiné à garantir que chacune des caisses de réassurance mutuelle agricoles et leur organe central respecte les exigences de couverture du capital de solvabilité requis par la réglementation prudentielle dite Solvabilité 2 entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Cette modification des statuts entrera en vigueur à effet du 1^{er} janvier 2016. En conséquence de la suppression du fonds de solidarité précité, le montant figurant au compte « fonds de solidarité » du bilan au 31 décembre 2015, soit 8 948 958,75 euros, est affecté au compte «réserve pour éventualités diverses».

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal consignnant la présente délibération à l'effet d'effectuer tous dépôts, publications, déclarations et formalités légales.

11^{ème} résolution

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorise l'émission d'un montant de 33 millions € de certificats mutualistes, divisée en 3 300 000 certificats d'une valeur nominale unitaire de dix (10) euros par voie d'offre au public dans les conditions fixées par le règlement général de l'Autorité des marchés financiers auprès de toute personne physique sociétaire d'une Caisse locale ou assurée par une entreprise appartenant au Groupe Groupama par l'intermédiaire de la Caisse régionale.

L'émission sera réalisée au fur et à mesure de la souscription des certificats dans un délai maximum de vingt-quatre mois à compter de la date de la présente Assemblée générale.

Elle viendra alimenter au fur et à mesure le fonds d'établissement. Si, au terme de ce délai, les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité du montant d'émission autorisé, l'émission sera limitée au montant des souscriptions.

Les certificats émis en vertu de la présente résolution seront soumis à toutes les dispositions de la loi et des statuts. Ils seront payables en numéraire en totalité à la souscription, et ne donneront lieu à aucun frais d'émission à la charge des souscripteurs.

Ils ouvriront droit à une rémunération variable fixée annuellement par l'Assemblée générale de la Caisse régionale lors de l'approbation des comptes, dans les limites fixées par la loi, et payable en numéraire. Toutefois, l'Assemblée générale annuelle pourra décider de payer la rémunération en certificats mutualistes aux titulaires de certificats mutualistes qui en feront la demande.

Conformément à la loi, les certificats mutualistes ne pourront être cédés qu'à la Caisse régionale, qui pourra les racheter à leur valeur nominale, sous réserve de l'autorisation de l'Assemblée générale et dans les conditions fixées au programme annuel de rachats arrêté par celle-ci, et approuvé préalablement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution. Ils seront remboursables en cas de liquidation de la Caisse régionale et après désintéressement complet de tous les créanciers privilégiés, chirographaires et subordonnés conformément aux statuts.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour arrêter les modalités pratiques de l'émission, et notamment pour constater la souscription et l'émission des certificats mutualistes, fixer le mode de calcul de leur rémunération en fonction de leur durée de détention, le délai de versement de ladite rémunération postérieurement à l'assemblée générale annuelle qui en décide le montant, les modalités suivant lesquelles les souscripteurs pourront choisir de réinvestir la rémunération de leurs certificats en certificats mutualistes et les modalités suivant lesquelles la rémunération sera payée aux souscripteurs ayant exercé ce choix, ainsi que pour effectuer toutes formalités utiles auprès de l'Autorité des marchés financiers, de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, du Registre du commerce ou de tout autre organisme.

12^{ème} résolution

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorise le Conseil d'administration à racheter, à leur valeur nominale, des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale, ceci en application du programme de rachats de l'année 2016 ci-après arrêté:

1. Objectif du programme de rachats 2016

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La Caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes.

A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation, à due concurrence sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2016 et impact sur la solvabilité de l'entreprise.

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'Émetteur au titre de 2016 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2016.

Les rachats réalisés par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2016, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2016 sera de 1 point, étant précisé que ce taux est estimé à 264 % après souscription des certificats mutualistes, contre 258 % s'il n'y avait pas d'émission de certificats mutualistes.

3. Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes, et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2016.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que, le cas échéant, tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

4. Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires, en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2016, elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5. Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2016 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non-respect.

Ils seront exécutés au plus tard le 15 février 2017.

6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2016 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2016, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2016.

13^{ème} résolution

L'Assemblée générale, connaissance prise de l'approbation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, autorise le conseil d'administration à racheter à leur valeur nominale des certificats mutualistes émis par la Caisse régionale, ceci en application du programme de rachats de l'année 2017 ci-après arrêté:

1. Objectif du programme de rachats 2017

Le présent programme de rachats s'inscrit dans le cadre de la politique de liquidité des certificats mutualistes.

La caisse régionale offrira à l'achat les certificats mutualistes rachetés, en priorité à toute nouvelle émission de certificats mutualistes. A défaut d'avoir été cédés dans les deux ans à compter de leur rachat, les certificats mutualistes détenus par la Caisse régionale seront annulés par compensation à due concurrence sur le fonds d'établissement de la Caisse régionale.

2. Montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés au titre de l'année 2017 et impact sur la solvabilité de l'entreprise.

Le montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés par l'Emetteur au titre de 2017 est fixé à 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, net du montant des certificats mutualistes détenus par l'Emetteur à la date où ce montant sera arrêté, à savoir :

- au 30 juin 2017 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue du premier semestre ;
- au 31 décembre 2017 pour les besoins du calcul du montant maximum de certificats mutualistes pouvant être rachetés à l'issue de l'année 2017 (comme précisé au paragraphe « Période d'exécution des rachats » ci-après).

Les rachats réalisés par la Caisse régionale ne pourront en aucun cas amener la Caisse régionale à détenir, à quelque moment que ce soit, plus de 10 % du montant total des certificats mutualistes émis, sauf dérogation accordée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Si les rachats effectivement réalisés atteignent le montant estimé de 10 % des certificats mutualistes émis au 31 décembre 2017, l'impact des rachats sur le taux de couverture du capital de solvabilité requis de l'entreprise estimé à fin 2017 sera de 1 point, étant précisé que ce taux est estimé à 276 % après souscription des certificats mutualistes, contre 266 % s'il n'y avait pas d'émission de certificats mutualistes.

3. Demandes de rachats

Les demandes de rachat seront recueillies au moyen d'un formulaire disponible auprès des conseillers commerciaux, signé par le titulaire des certificats mutualistes et remis par ce dernier aux conseillers commerciaux ou au siège de la Caisse régionale au plus tard le 31 décembre 2017.

Ce formulaire indiquera le nom et l'adresse du titulaire, le nombre de certificats mutualistes dont le rachat est demandé, ainsi que le cas échéant tout élément justifiant du caractère prioritaire de la demande selon les cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

4. Ordre des rachats

Les rachats de certificats mutualistes sont effectués selon l'ordre d'arrivée des demandes des titulaires en donnant la priorité aux demandes correspondant aux cas prévus à l'article L 322-26-9 du code des assurances.

Si des demandes ne pouvaient être satisfaites au titre du programme de rachats 2017, elles conserveraient leur date d'arrivée au titre du programme de rachats de l'année suivante.

5. Période d'exécution des rachats

Les rachats correspondant aux demandes présentées au cours de l'année 2017 seront effectués dans la limite du montant maximum de rachats ci-dessus mentionné et sous réserve des dispositions réglementaires prescrivant la suspension des rachats dans le cas où le capital de solvabilité requis de l'entreprise d'assurance ne serait pas respecté ou dans le cas où les rachats entraîneraient un tel non respect. Ils seront exécutés :

- au plus tard le 15 août 2017 s'agissant des demandes de rachat prioritaires présentées au cours du premier semestre ;
- au plus tard le 15 février 2018 s'agissant des demandes de rachat prioritaires présentées au cours du second semestre et des demandes de rachat non prioritaires présentées durant toute l'année 2017.

6. Rémunération des cédants au titre des certificats mutualistes rachetés

Les cédants des certificats mutualistes rachetés au titre du programme de rachats 2017 conservent un droit au versement de la rémunération attribuée aux certificats mutualistes par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de 2017, étant précisé que cette rémunération sera calculée au prorata temporis de leur durée de détention en 2017 comme suit :

- au 30 juin 2017 s'agissant des rachats prioritaires effectués au plus tard le 15 août 2017 ; et
- au 31 décembre 2017 s'agissant des rachats prioritaires et non prioritaires effectués au plus tard le 15 février 2018.

oOoOoOoOoOo